L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
Numéro sans frais : 1 866 845-8533

revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

Directeur : Robert Laplante
Directeur adjoint : Sylvain Deschênes

Comité de rédaction : Mathieu Bock-Côté, sociologue et chroniqueur ; Nicolas Bourdon, professeur de français, cégep Bois-de-Boulogne ; Sylvain Deschênes, rédacteur et infographiste ; François-Olivier Dorais, doctorant en histoire ; Lucia Ferretti, professeure (UQTR) ; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM) ; Denis Monière, professeur (Université de Montréal) ; Hubert Rioux, Ph.D. ÉNAP-Montréal ; Michel Rioux, journaliste ; Pierre Serré, chercheur.

Membres du jury du prix Richard-Arès : Lucille Beaudry (science politique, UQAM) ; Robert Comeau (histoire, UQAM) ; Simon Langlois (sociologie, Université Laval).

Animation du séminaire de lecture : Mathieu Bock-Côté

La vérité, c'est que *Le Devoir* a besoin de vous.

jesoutiensLE DEVOIR.com

Sommaire

Éditorial

De l'inconvénient d'avoir été une nation annexée
- Robert Laplante 4

Entrevue

Entrevue avec Éric Martin
Autour du livre *Un pays en commun*
- François-Olivier Dorais 13

Article

Le Québec sur l'autoroute vers l'impuissance politique
Bilan 1 : l'emprise de l'état fédéral
- Lucia Ferretti 29

Extrait en primeur

Despotisme sans frontières de Simon-Pierre Savard-Tremblay

Lectures

Recensions

Nicolas Zorn 84
Le 1 % le plus riche : l'exception québécoise

Nicolas Lévesque 94
Le Québec vers l'âge adulte

Sébastien Proulx 101
Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire

Charles-Philippe Courtois 108
Lionel Groulx, le penseur le plus influent de l'histoire du Québec

Michel Brunet 123
La France impériale et la Nouvelle-France

Martin Lavallée 127
Denis-Benjamin Viger : un patriote face au Canada-Uni

Éditorial

Robert Laplante

De l'inconvénient d'avoir été une nation annexée

Les malheurs du Bloc québécois font le bonheur et les moqueries des adversaires de l'indépendance. Ils font aussi la misère d'une large fraction des indépendantistes qui peinent à reconnaître dans le spectacle de l'implosion du caucus les motifs qui pourraient justifier de fournir matière à la mise en scène du meurtre sacrificiel de l'idée d'indépendance. Pulsion d'autodestruction, manque de discipline, conflits de personnalités et déficit de culture politique, toutes ces explications s'appliquent à l'une ou l'autre des facettes de ce conflit qui s'éternise. Mais aucune n'en éclaire le sens profond.

Du côté des indépendantistes, plusieurs analystes ont posé les termes de l'affrontement dans le choc des positions idéologiques entre nationalistes et indépendantistes. Défense et promotion des intérêts du Québec ne sont pourtant pas des thèmes qui s'opposent à la promotion de l'indépendance. Conduite au nom de l'intérêt national, toute action politique visant la défense des intérêts du Québec débouche nécessairement sur la promotion de l'indépendance. Il est vrai qu'une politique nationaliste pourrait ne pas déboucher sur l'indépendantisme. Mais une telle politique n'a de sens que si elle s'accompagne de la reconnaissance et du consentement au fait et au rapport politique qui en constitue le fondement : le statut de minoritaire et l'état de dépendance.

C'est le rappel de ce fait fondamental qui heurte. Ceux-là qui ne voient dans sa répétition qu'une incantation en faveur de l'indépendance ne comprennent pas que l'indépendantisme est un cadre d'analyse autant qu'un idéal politique. C'est un paradigme qui englobe les instruments conceptuels qui servent à faire la lecture de nos intérêts nationaux tout autant qu'il définit les moyens d'action pour, à la fois, déconstruire le régime dont nous voulons nous affranchir et faire voir et ouvrir les voies d'émancipation. En ce sens, toute action indépendantiste suppose nécessairement le recours à un principe de base de toute pédagogie : la répétition. Répéter non pas bêtement, mais reprendre dans des exemples sans cesse renouvelés la démonstration des lacunes du régime, des torts qu'il inflige, des entraves et limitations qu'il impose. C'est ce que ne comprennent pas – ou feignent de ne pas comprendre – ceux-là qui s'offusquent de voir apparaître la référence à l'indépendance dans tous les communiqués de presse, dans les « dossiers de comté » et toute autre forme d'intervention publique.

Pour trouver une solution immédiate à des dégâts qu'impose ici et maintenant le régime, il faut savoir s'emparer des armes qu'il utilise contre notre intérêt national. Les programmes des ministères, les budgets, les politiques d'achat, tous les choix du gouvernement en place font partie de l'arsenal. Il faut les retourner contre leurs usages en proposant des solutions qui répondent aussi bien aux besoins immédiats en faisant mieux comprendre que leur caractère restera toujours temporaire en plus d'échapper plus ou moins grandement au contrôle du Québec. C'est un travail exigeant qui nécessite une cohérence de tous les instants. Et qui oblige à toujours faire des liens entre les aspects d'un enjeu que le régime sépare. C'est un travail constant de déconstruction des catégories d'interprétation. Inutile d'ajouter que ses effets troublent la quiétude et le ronron de ceux-là qui s'imaginent passer à autre chose.

L'exemple éculé en est sans doute le fameux dossier des chantiers maritimes Davie : tout y est, la résistance de la marine, le refus de l'État *canadian* de placer des équipements stratégiques en territoire québécois, une politique industrielle qui n'en retient pas la priorité, une politique d'achat qui néglige systématiquement le Québec, etc. Et pourtant, les catégories du vieux discours paramétré dans la matrice des lamentations – la minimisation des pertes et la protestation molle pour réclamer le redressement différé des torts – sont toujours aussi prégnantes. Il faut quémander des emplois, garder profil bas pour ne pas indisposer le gouvernement qui pourrait peut-être changer d'idée si l'on se montre assez docile, penser aux miettes qui pourraient soulager les chômeurs...

Dans ce dossier comme dans les autres, les élus qué-can et leurs supporters sont tout entiers prisonniers des catégories du régime et il ne manque pas de pédants jacasseux pour discréditer toute lecture qui s'éloigne des poncifs autorisés. On comprend qu'il soit difficile de garder le cap à devoir affronter autant de vents contraires. Cela demande un travail d'équipe pour élaborer et partager une grille commune et une discipline de fer pour garder la cohérence d'intervention dans un contexte où toutes les forces adverses sont là pour la dissoudre. À l'évidence, cette cohérence fait défaut parmi les membres et dans le travail du caucus. Et ce n'est pas d'abord une affaire de personnalité et de relations interpersonnelles.

Promouvoir l'indépendance, c'est proposer une lecture de la condition politique. Et cette condition politique, dans notre cas, c'est de souffrir d'un statut en voie d'éclatement et d'être incapable de le dire. Nous avons longtemps souffert d'être une nation annexée, comme l'a si bien analysé Maurice Séguin. Nous avons une culture politique qui nous empêchait de nous penser dans l'exclusion radicale

à laquelle nous condamne le régime. Pendant longtemps – et pour des raisons historiques fondées, mais devenues inoffensives –, nous avons pensé qu'il y avait toujours « un peu de nous autres » dans le Canada et ses institutions. Les élites qui trouvaient leur intérêt à gérer notre annexion n'ont ménagé aucun effort pour faire croire que la voie patiente nous donnerait justice et reconnaissance. De la théorie des deux nations jusqu'aux niaiseries de la rhétorique du « fruit pas encore mur » les sparages constitutionnels faisaient écran. Et le poids électoral des élus en provenance du Québec confortait le tout en donnant un vernis de légitimité à leur rhétorique.

Pendant que, de projets de réforme en profession de foi sur les progrès à petits pas, les fédéralistes québécois faisaient des ronds de boucane, le Canada réagissait fermement à la montée de la menace séparatiste. Au lendemain du référendum de 1995, il n'a pas seulement intensifié ses efforts, il a changé de registre. Il s'est équipé pour mobiliser toutes les ressources de l'État pour casser notre capacité de cohésion nationale : programme des commandites, modifications de la péréquation, invasion de tous les champs de compétence par le pouvoir de dépenser, *Clarity Bill* et autres lois intrusives. Ce faisant, le Canada n'a pas seulement mis les indépendantistes sur la défensive : il en a profité pour accélérer son intégration unitaire.

Pour l'essentiel, cette intégration est réussie. Les modalités de déploiement sont encore susceptibles d'évoluer, mais plus personne au Canada ne doute de la nécessité de renforcer le caractère de gouvernement « national » d'Ottawa. Les Québécois et l'ensemble des partis politiques derrière lesquels ils se rangent n'ont pas encore pris la mesure de ce qui s'est passé dans la riposte au référendum de 1995. C'est un véritable changement de paradigme qui s'est déployé, un

paradigme qui repose désormais sur l'abandon de la gestion du Québec dans la logique de la nation annexée. De fait, le cadre d'analyse de Maurice Séguin ne s'applique plus parce qu'il s'est réalisé : Ottawa ne s'inquiète plus de s'efforcer de faire croire et de se comporter à l'endroit du Québec comme s'il cherchait à transiger avec une nation annexée. Il a liquidé la question du Québec. C'est désormais le statut de nation oblitérée qui charpente le paradigme *canadian*.

Le Québec ne compte pour rien dans la dynamique fédérale. Il est tenu pour acquis. C'est la grande avancée du référendum de 1995 qui a rendu cela possible. Les fédéralistes *canadian* du Québec sont désormais non seulement des inconditionnels du régime (à leurs yeux rien ne sera jamais assez grave justifier d'en sortir), mais des minoritaires consentants. Certes, ils utilisent encore des lambeaux de rhétorique nationaliste, mais aucun d'entre eux ne remet en question le rapport minoritaire comme seuil de rupture. Ils ont accepté le fait que le Québec n'est plus essentiel à la composition des majorités politiques. Même si des bonimenteurs se lamentent à l'occasion de la perte d'influence du caucus québécois dans le gouvernement au pouvoir, tout le monde s'entend pour composer avec le découpage de la carte électorale fédérale qui consacre définitivement la minorisation du Québec, sa relégation dans les niches électorales du clientélisme régional. Exit le *french power*, *welcome* le *sikh influence*...

Ce changement de paradigme les partis souverainistes ne l'ont pas intégré, si jamais même ils l'ont perçu. La recherche lancinante du nouvel argumentaire souverainiste a ceci de pénible qu'elle ne se tourne que sur la politique interne, c'est-à-dire provinciale. Les Québécois ne sont pas interpellés sur la base de leur statut réel dans le Canada. L'action et les débats politiques qui leur sont

proposés ne font que les enfermer dans leur bourgade. Il ne s'agit pourtant pas de rêver le Québec, mais de le saisir dans sa condition et son statut réel. Collectivement, nous n'avons pas réalisé ce qui s'est joué dans la régression politique que nous ont value le renoncement à l'initiative et le repli dans le désordre depuis 1995. À cet égard, nous restons prisonniers de cadres de pensée et de réflexes politiques anachroniques, périmés. Nous vivons dans les vestiges d'un ancien arsenal. Toute la province s'interprète dans un registre révolu. Et ce n'est nulle part plus évident que dans la manière dont les babillages médiatiques ont mis en scène « l'agonie » du Bloc et son obsolescence politique. Tous nos débats restent marqués par les travers qu'avaient bien relevés Maurice Séguin et ses successeurs. Les traits qu'ils avaient pointés ont servi à façonner les approches velléitaires, la politique de conciliation, pour les uns, l'étapisme mollasson pour les autres et tout cela a servi à nouer les contradictions du souverainisme en berne dans un Québec oblitéré sans se l'avouer.

À bien des égards, le drame du Bloc et les déchirements qu'il révèle renvoient à quelque chose de plus fondamental qu'à un affrontement entre partisans d'une approche pragmatique des dossiers fédéraux et tenants d'un indépendantisme déclaratoire. La crise révèle que même les revendications timides et enveloppées que pourrait encore inspirer le paradigme de la nation annexée qui lutte de l'intérieur ne tiennent plus la route. Les remises en question et les bilans critiques que s'est interdit de faire le mouvement souverainiste depuis plus de vingt ans viennent de trouver leur point d'aboutissement. Cette crise ne sera féconde et productive que si les militants peuvent s'en servir pour faire comprendre et réaliser à l'ensemble du mouvement indépendantiste, et plus largement à la population du Québec, que notre sort est désormais joué dans le Canada.

Alors que les contorsions de la CAQ illustrent une fois de plus la persistance des mirages autonomistes et des atavismes bonententistes, le Bloc, avant tout le monde, aura vu son modèle d'action et son cadre d'analyse se fracasser sur le Canada réel, révélant du coup l'inadéquation de toute la classe politique provinciale, incapable, tous partis confondus, de penser l'action dans le rapport de minorisation consommé. Il n'y a plus d'espace entre la résignation et l'appel à la liberté. Nous avons épuisé les alibis que nous procurait notre état de nation annexée. Nous en subissons tous les inconvénients et n'avons pas encore compris que le Canada n'y voit plus ni nécessité ni avantage. ❑

Campagne de financement 2018

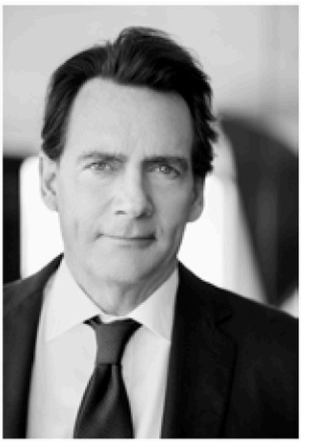

Chères compatriotes, chers compatriotes,

Depuis un siècle, L'Action nationale joue un rôle de premier plan dans notre prise de conscience collective. Elle est un outil d'animation intellectuelle indispensable où s'exprime toute la diversité du mouvement indépendantiste.

Je sais à quel point le financement de cette publication représente un défi permanent. Ne recevant aucune aide financière des gouvernements, L'Action nationale est rendue possible uniquement à travers ses abonnements et les contributions des militantes et des militants comme vous et moi.

C'est donc avec grand plaisir que j'ai accepté de parrainer la campagne annuelle de financement de la revue. Je fais appel à votre générosité et à votre solidarité pour permettre à L'Action nationale de poursuivre son combat, qui est aussi le nôtre, pour l'indépendance du Québec. Dans l'attente d'avoir le plaisir de vous revoir, je vous invite à contribuer généreusement afin que la revue ait les moyens d'accompagner et de guider la marche du Québec vers son indépendance.

Pierre Karl Péladeau
Président de la campagne de financement 2018 de L'Action nationale

Vous pouvez également faire votre don

à partir du site internet de L'Action nationale
action-nationale.qc.ca

au téléphone avec votre carte de crédit VISA ou MasterCard
514 845-8533 ou sans frais **1 866 845-8533**

L'Action nationale émet des reçus pour fins fiscales à titre d'organisme d'éducation politique reconnu par le gouvernement du Québec (nº OEP/002).

LA CULTURE EN REVUES

ARTS VISUELS **CINÉMA** **CRÉATION LITTÉRAIRE**
CULTURE ET SOCIÉTÉ HISTOIRE ET PATRIMOINE **LITTÉRATURE**
THÉÂTRE ET MUSIQUE **THÉORIES ET ANALYSES**

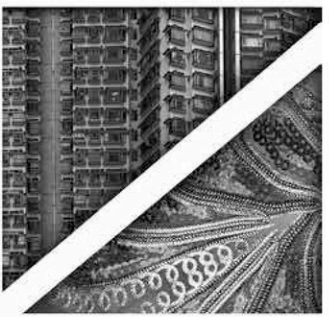

sodep
Société de développement des périodiques culturels québécois

SODEP.QC.CA

Entrevue

François-Olivier Dorais*

Entrevue avec Éric Martin

Autour du livre *Un pays en commun.*

1) Au bénéfice de nos lecteurs qui n'auraient pas encore pris connaissance de votre livre, pourriez-vous en résumer succinctement les grandes lignes et ce qui en a motivé l'écriture ?

C'est un livre que je destine d'abord à la jeunesse, par exemple à mes étudiants de collège, mais cela n'interdit évidemment pas aux moins jeunes de s'en saisir. Fernand Dumont disait que nous avions la fâcheuse habitude de nous penser avec « les habits des autres », c'est-à-dire à partir de théories importées de l'extérieur. Or, il existe une riche tradition de pensée québécoise qui, hélas, est peu, ou n'est pas transmise aujourd'hui.

Je me suis intéressé en particulier au courant « socialisme et indépendance » tel qu'il apparaît dans les années 1960-1970, notamment à partir de la revue *Parti pris*, mais aussi dans le Front de libération des femmes (FLF), chez Hubert Aquin, Fernand Dumont, Marcel Rioux et Pierre Vadeboncoeur. Il y aurait évidemment eu bien d'autres auteurs auxquels on aurait pu référer, par exemple Pierre Vallières, Charles Gagnon, Gilles Bourque et Gilles Dostaler... Il m'a fallu faire des choix ; cela dit l'objectif était moins de faire un portrait exhaustif de cette période, comme le ferait un historien, mais de dégager des idées-clefs susceptibles de

* Doctorant, département d'histoire, Université de Montréal

déverrouiller les blocages de notre époque et d'offrir des pistes pour des projets politiques porteurs.

L'idée centrale du livre est celle de la dialectique entre la question nationale et la question sociale. En termes simples, ceci signifie que l'indépendance du Québec et le dépassement du système économique capitaliste sont deux questions intimement liées et inséparables. Si vous réalisez l'indépendance, mais que vous laissez les gens entre les mâchoires du surtravail aliénant capitaliste, leur liberté est somme toute illusoire. À l'inverse, si vous prétendez lutter pour la justice sociale, mais que vous évacuez la nécessaire critique du régime colonial canadien, vous oubliez que l'émancipation n'est pas uniquement affaire de droits individuels ou de transformations économiques, mais nécessite aussi un changement dans les institutions, la constitution et le régime politique.

Or, dans le débat politique actuel, nous avons souvent tendance à opposer nationalisme « conservateur » et défense « progressiste » du droit des minorités. Cette polarisation du débat public est spectaculaire et manichéenne. Il faut plutôt penser comment justice sociale et indépendance doivent être imbriquées.

2) **Votre proposition est en rupture avec l'approche traditionnelle du souverainisme voulant que le Québec obtienne d'abord son indépendance pour, ensuite, tenir un débat sur ses orientations sociétales. Pourquoi la liberté – l'« agir par soi collectif » disait Maurice Séguin – ne se vaudrait pas en elle-même et pour elle-même, sans devoir s'accommoder d'une critique forte du capitalisme ou d'un projet de démocratisation sociale ? N'est-elle pas, après tout, une finalité légitime pour tous les peuples ?**

Précisons d'abord que je n'ai pas écrit un livre de stratégie, mais un livre philosophique, où je pose d'abord moins la question du réalisable dans l'immédiat que celle de ce qui est

souhaitable et nécessaire, la question du devoir-être. Ainsi, je ne prétends pas dire à qui que ce soit ce qu'il faut faire en premier, en deuxième et ainsi de suite, mais ce qui doit impérativement être fait, dans un ordre ou un autre, pour que l'on puisse réellement parler de liberté du peuple du Québec.

En effet, il faut avoir une conception singulièrement bourgeoise de la liberté pour prétendre que l'indépendance nationale, si nécessaire, incontournable et urgente soit-elle, suffira à procurer au peuple les moyens de « l'agir par soi collectif ». La pensée socialiste – je pense ici notamment au républicanisme socialiste de Jean Jaurès, mais plus encore à la pensée de Marx, celle-là même qui imprégnait les rédacteurs de *Parti pris* – nous enseigne en effet que les prétentions ou gains de la révolution bourgeoise (liberté, égalité, fraternité) sont, en pratique, inaccessibles au grand nombre, c'est-à-dire aux classes travailleuses. Le bourgeois a sans doute la liberté d'entreprendre, puisqu'il dispose de capital. Mais il doit lui-même obéir au marché mondial et à un système qu'il ne contrôle pas individuellement et qui le maintient dans une frénésie d'accumulation productiviste.

Quant aux travailleurs et travailleuses, qui forment l'essentiel de la communauté, leur puissance d'agir est confisquée dans un mouvement d'aliénation qui oblige les individus et la communauté à utiliser leur énergie vitale pour fournir un travail abstrait (quantitatif) qui ne servira pas leurs besoins, mais ceux de l'accumulation capitaliste. On obtient ainsi des phénomènes absurdes comme celui des *working poors* aujourd'hui : des gens qui travaillent jusqu'à l'épuisement et qui n'ont pourtant pas les moyens de se nourrir ou de se loger humainement. La société libérale ou néolibérale capitaliste révèle ainsi son indécence et son inhumanité fondamentale. Le peu de liberté qu'obtiennent les travailleurs se gagne au cœur d'une lutte de classes où les victoires sont « partielles et temporaires » (Marx), puisque le capitaliste, la machine et le système menacent toujours de reprendre ce qui a été arraché.

Aujourd'hui, les peuples doivent lutter pour reconquérir leur souveraineté contre la globalisation néolibérale et capitaliste. La récupération de leur puissance d'agir n'exige pas seulement une démondialisation et une décolonisation par l'indépendance, elle exige aussi une transition économique et écologique vers un autre de développement plus humain et plus écologique. Alors, seulement, la puissance d'agir des individus et des communautés sera mise au service des besoins réels des peuples plutôt que de nourrir l'accumulation de la valeur abstraite, avec les conséquences effroyables que l'on sait en matière d'inégalités sociales aussi bien qu'en matière de destruction de la nature. Alors, peut-être, nous pourrons parler de liberté d'agir par soi. Autrement, nous aurons certes une indépendance et un drapeau, mais notre puissance d'agir en commun demeurera confisquée par les capitalistes, les multinationales, le marché, les machines et autres mécanismes de capture illégitimes de notre énergie collective, pour parler comme Frédéric Lordon.

3) **Vous l'indiquiez, votre livre met au jour les écrits des plus éminents penseurs de la tradition d'indépendantisme socialiste (Aquin, Dumont, Rioux, Vadeboncoeur, *Parti pris* et le FLF). J'ai toutefois été frappé par l'absence du catholicisme québécois dans l'horizon de votre analyse, alors pourtant qu'il fut un lieu privilégié de réflexion et de problématisation de la tension dialectique entre la question sociale, héritée notamment de la doctrine sociale de l'Église, et la question nationale au Québec. On retrouve d'ailleurs cette tension au cœur de l'œuvre du chanoine Groulx. Quant à Dumont, tout catholique qu'il était, il reconnaissait lui-même que sa réflexion sur le « socialisme d'ici » était redevable à celle qu'avait menée avant lui la frange « progressiste » de l'Église canadienne-française. Cette mémoire intellectuelle de notre catholicisme n'aurait-elle pas pu fournir un matériau important à votre réflexion ?**

J'ai traité de deux auteurs croyants dans le livre : Fernand Dumont et Pierre Vadeboncoeur, chose que j'ai mentionnée – rapidement il est vrai – au passage. Je n'ignore pas l'importance du catholicisme de gauche au Québec. Il suffit de penser à la figure de Michel Chartrand pour s'en rendre compte. Je pense aussi aux travaux de Martin Meunier et Jean-Philippe Warren sur l'importance du courant personnaliste. Cependant, j'écris en socialiste, en marxiste et en républicain. Il faut toujours un peu arbitrairement commencer quelque part.

Il était pour moi intuitivement naturel de débuter autour de la période de *Parti pris*, revue qui s'est articulée autour de la « sainte trinité » INDÉPENDANCE-SOCIALISME-LAÏCITÉ. Le livre se termine, en miroir, par le projet d'une république écosocialiste du Québec, pensée en solidarité avec les autochtones, une république dont les institutions doivent être résolument laïques. Je n'entre cependant pas dans le détail du rapport avec la religion. C'est sans doute le signe d'un malaise, et même d'un ras-le-bol à voir le débat public tourner depuis plusieurs années autour de questions passionnelles d'ordre religieux (comme les accommodements raisonnables). Ce sont sans doute des questions importantes, mais il y a problème lorsqu'elles sont découplées d'une discussion plus générale sur les institutions politiques et sur la liberté économique ; cela en vient à nourrir des « guerres culturelles » entre identitaires et inclusifs qui m'apparaissent davantage faire vendre de la copie que faire progresser le mouvement réel vers l'indépendance et la justice sociale.

Je suis, cela dit, quelqu'un qui a été beaucoup influencé par l'œuvre – majeure – du sociologue et philosophe Michel Freitag. Je ne suis donc pas insensible au questionnement sur la transcendance, sur laquelle je ne m'interroge pas *religieusement*, mais philosophiquement : comment penser cette « transcendance immanente »

du sens, de la société, des institutions, de la culture et du symbolique sur les pratiques individuelles ? Dans le livre, cette interrogation est posée à travers la discussion de la critique de la postmodernité développée par Vadeboncoeur dans *L'humanité improvisée*. Vadeboncoeur explique bien que la liberté est impensable sans en référer à la transcendance et à l'autorité de valeurs qui nous dépassent. C'est pourquoi, pour lui, la liberté n'est pas un refus (comme le très postmoderne refus de toute contrainte), mais une adhésion au monde commun et à des valeurs communes. Pour moi, ces valeurs ne sont pas fondées sur la référence à une transcendance extramondaine. Elles sont, en tant que médiations, le produit, comme le dirait Michel Freitag, d'un processus ontogénétique et dialectique qui a fait se développer ensemble liberté subjective et objectivité sociale. Ainsi, même l'incroyant ou l'agnostique doit penser la « dette de sens » que nous avons envers cette transcendance de la médiation ou de la « forme » comme le disait Vadeboncoeur. Ceci veut dire que défendre la laïcité ne nous dispense pas de penser philosophiquement la transcendance.

4) Votre livre paraît à peu près au même moment que le manifeste de l'« Aut'gauche » signé par Roméo Bouchard et qui s'inquiète du sort de la gauche au Québec dans des termes assez similaires aux vôtres. Qu'avez-vous pensé de ce manifeste, dont la réception fut assez mitigée ? Sa sortie simultanée avec votre livre est-elle une coïncidence ou alors traduit-elle un renouveau intellectuel au sein de la gauche québécoise ?

J'ai répondu au manifeste de L'Aut'gauche dans les pages du *Devoir*[1]. À mon sens, le manifeste de Bouchard et Favreau met le doigt sur un problème réel, mais s'y prend

1 Éric Martin, « Dépasser la division entre la "question du Québec" et la justice sociale », *Le Devoir*, 27 janvier 2018

bien mal s'il espère le régler. Le problème philosophique fondamental qui se pose aujourd'hui à la gauche (et au fond, à toute notre société) est celui de la réconciliation entre le particulier et l'universel. Pour dire les choses simplement, la gauche québécoise s'est construite autour de grands idéaux modernes et universels : l'indépendance de l'État, la social-démocratie, voire même le socialisme décolonisateur. *Parti pris* pose par exemple la nécessité de penser ensemble indépendance nationale et libération économique. Le Front de libération des femmes constate à l'époque qu'il y a bien peu de place pour les revendications féministes, à la fois dans le mouvement indépendantiste et dans les groupes marxistes. Leur effort initial sera de penser synthétiquement la critique de la « triple oppression » patriarcale, capitaliste et nationale. Ce qui arrive par la suite est que le mouvement des femmes, sentant que leurs revendications ne sont pas écoutées, se détachera et du mouvement indépendantiste et des groupes marxistes. Ces deux mouvements connaîtront eux-mêmes des échecs majeurs au début des années 1980.

Sur le plan théorique, également, l'indépendantisme tiers-mondiste, le socialisme décolonisateur et la pensée de Marx sont déclassés par l'avènement de ce que Lyotard appellera la « condition postmoderne ». Effondrement des grands récits et idéaux, repli sur la défense du particulier, de l'individu, des minorités, montée des « nouveaux mouvements sociaux ». Cette nouvelle approche donne lieu a un foisonnement important et à la découverte d'enjeux occultés (droits des minorités sexuelles, écologie, etc.).

Cela dit, cette gauche *postmatérialiste* souvent urbaine et universitaire accorde moins d'attention aux questions plus « classiques » comme celle de la lutte de classes ou celle de la question nationale, se concentrant souvent sur des « luttes de reconnaissance » en faveur des droits. Ce problème a d'ailleurs été bien soulevé dans les travaux de Jean-Claude Michéa, en France, et une critique semblable

commence à émerger aux États-Unis pour constater les limites de ce qu'on a appelé les *identity politics*. On fait certes des avancées pour les droits de tel ou tel groupe particulier, mais où sont passés les projets politiques englobants ou universels qui visent à changer les institutions politiques ou mobiliser les classes travailleuses en vue de réorganiser le système économique en tant que totalité ?

Il y a bien sûr un danger, celui de revenir à des projets universalisants qui gomment les revendications des minorités. Mais on s'aperçoit aussi de plus en plus du danger d'un discours de gauche qui laisse en plan des contradictions capitales comme la question nationale et la question sociale. À mon avis, c'est ce problème qui a conduit Roméo Bouchard et Louis Favreau à identifier un décalage et un malaise entre une gauche, disons postmoderne et urbaine, et une gauche « des régions » plus nationaliste et proche des questions ouvrières. À mon avis, ce problème est réel et doit être surmonté de manière urgente : il faut cesser d'opposer question nationale et question sociale, ville et régions, mouvements sociaux et mouvement indépendantiste, et ainsi de suite. Mais cela exigera de construire des ponts, et exigera donc beaucoup d'écoute à l'égard des revendications et souffrances exprimées par les uns et les autres. Or, j'ai trouvé que le manifeste de l'Aut'gauche, dans la forme et dans le ton, venait plutôt exacerber les tensions qu'il prétendait par ailleurs vouloir résoudre. On ne fera ni l'indépendance ni la « révolution nationale » dont parlait Paul Chamberland sans le peuple, et donc sans les classes ouvrières et les indépendantistes « des régions ». Mais le peuple, c'est aussi les femmes, les communautés culturelles et ainsi de suite.

Il est bien clair que les représentants de ces différents bouts de la société doivent chercher à coopérer plutôt que de se déchirer, ce qui est plus facile à dire qu'à faire. Cela dit, tant qu'est maintenu le déchirement entre question nationale et question sociale, nous aurons des problèmes.

5) Que signifie être un «conservateur de gauche» en 2018 et que répondez-vous à ceux qui peuvent percevoir dans cette sensibilité un oxymore ?

On trouve chez plusieurs auteurs (Freitag, Anders, Arendt, S. Weil, etc.) une réflexion sur la nécessité d'articuler ensemble liberté et monde commun, passé et futur, progrès et conservation. Chez Hegel et Marx, il est bien évident que le dépassement des contradictions de la société ne signifie pas la table rase, mais prend la forme d'un dépassement-conservant (Aufhebung) qui, comme le dit Marx, ne supprime pas le passé à coup de nouveauté, mais vient plutôt réaliser les espérances les plus fortes de l'ancien.

Toute révolution, disait Péguy, est un approfondissement de la tradition. Ainsi, si nous souhaitons pour le peuple du Québec la liberté, il ne s'agit pas de nous jeter dans la bouche du soi-disant « progrès » (notamment technologique) en liquidant l'héritage culturel-symbolique et politique. Comme le disait déjà Platon, ce n'est qu'en reconnaissant la dette que nous avons envers le passé, les lois, l'État et la cité que nous pouvons cheminer vers la justice depuis l'intérieur d'un monde commun constitué. Jean-Claude Michéa, suivant Orwell, parle «d'anarchisme-tory» (cf. *Les racines de la liberté* [Nota Bene]) : le refus de toute domination illégitime, et en même temps la conscience que toute justice et toute liberté suppose des conditions de possibilité qui supposent de conserver certaines limites qui maintiennent dans l'existence la société, la nature et le monde, comme l'ont bien compris les écologistes.

Il ne s'agit pas de conserver le monde tel qu'il est, mais d'abord d'éviter de collaborer, comme le disait Camus, à le défaire. On peut difficilement construire la justice sociale

en détruisant la culture, la société et la nature, cela devrait être une évidence. Malheureusement, la gauche est devenue allergique à la tradition, au passé, à l'idée de préservation ou de conservation, qu'on trouve pourtant chez plusieurs penseurs critiques. Elle se montre également souvent très enthousiaste à l'égard du soi-disant progrès technologique pourtant souvent responsable de la dégradation de notre expérience du monde et de la destruction de la socialité et de la nature.

Dans un tel contexte, l'expression « conservatisme de gauche[2] » est source de confusion puisqu'elle n'arrive pas à être entendue. Il faut sans doute donc parler plutôt de dialectique, puisque c'est de cela, en définitive, qu'il est question. Aucun « progrès » de la justice sociale n'est possible sans « conservation » réfléchie des formes sociales et naturelles qui sont la condition de possibilité de toute liberté. Cela ne veut pas dire conserver la domination illégitime ou l'inacceptable, cela devrait être bien clair.

À l'inverse, penser que la liberté puisse se dispenser de l'enracinement dans une culture, des institutions et un monde commun est une abstraction libérale, dont la conception égoïste de la liberté a toujours été combattue par les socialistes. Une conception qu'on s'étonne de voir certaines parties de la gauche reprendre à leur propre compte.

Somme toute, dans le débat qui oppose libéraux-libertaires et conservateurs, la pensée socialiste et dialectique cherche à dépasser les oppositions et à réconcilier le désir de liberté

2 Éric Martin et Maxime Ouellet : « L'individualisme a créé une méfiance envers le commun », *Le comptoir*, 22 juin 2019
https://comptoir.org/2016/06/22/eric-martin-et-maxime-ouellet-lindividualisme-a-cree-une-mefiance-envers-le-commun/

avec l'appartenance et l'enracinement au sein d'un monde commun. Un oxymore ? Je suis plutôt étonné qu'on en soit venu à penser, après 2500 ans de philosophie, que la liberté puisse se passer de la *politeia* (la « République ») dont parlaient déjà Platon et Aristote. Opposer liberté et monde commun institué, voilà ce qui est plutôt singulier.

6) **Par-delà ses réflexions circonstancielles sur l'orientation et les finalités du projet souverainiste, votre livre me semble aussi réhabiliter ce que Marcel Rioux avait jadis nommé « la question du Québec », c'est-à-dire cette idée selon laquelle l'être-ensemble québécois aurait en partage un certain nombre de référents communs qui permettraient d'interroger son histoire et son destin en sujet singulier. On retrouve aussi cette idée chez Dumont, dans le concept de « société globale ». Diriez-vous que cette mise en objet du « Québec » ou d'une « société québécoise » va de moins en moins de soi aujourd'hui ? Si oui, pourquoi en est-il ainsi et quelle responsabilité les sciences sociales, notamment la sociologie, la philosophie et l'histoire, ont-elles face à cet enjeu selon vous ?**

Le problème a bien été cerné par Michel Freitag, qui disait que la postmodernité signifiait « l'oubli de la société ».

La « question du Québec » s'est d'abord posée dans le langage politico-institutionnel de la modernité. Comment allions-nous nous doter d'un État national souverain et indépendant ? Pour les plus lucides, comme Marcel Rioux, cela voulait aussi dire : comment allons-nous maintenir notre liberté politique, notre culture et notre capacité à définir ce qu'est pour nous la « vie bonne » devant la puissance de l'impérialisme américain et du système économique et technologique dominant. La postmodernité, cependant, a accordé la souveraineté au système technico-économique globalisé et a disqualifié les peuples, la culture, la nation, la politique nationale et les États.

Désormais, chaque individu « ubérisé » est réputé être mis en contact avec le marché global par le truchement des réseaux informatiques. La question nationale semble venir d'un autre âge maintenant que le monde serait devenu postnational.

Cette transformation sociale concrète se reflète aussi, comme le disait Freitag, dans le champ de la théorie en philosophie, sociologie, en histoire et en sciences sociales. La philosophie politique est dominée par les approches libérales, individualistes et anglo-saxonnes (même dans le marxisme). En sociologie, Freitag est le dernier sociologue de la « théorie générale » ; on trouve même aujourd'hui des « sociologues » (!) pour nous dire que la sociologie de la société québécoise est une affaire dépassée, puisque cette société est une fiction imaginaire. Nous avons donc de la sociologie sans société. L'histoire se concentre sur l'histoire sociale, autrefois négligée, mais elle le fait en rejetant le « récit national » assimilé lui aussi à une fiction suspecte, reconduisant l'opposition non dialectique entre le social et le national. Les sciences sociales en général sont dominées par des approches individualistes, empiristes et non dialectiques ou encore par les théories libérales ou postmodernes, ce qui en fait moins des théories critiques que des outils de « gestion technocratique du social », ainsi que l'a montré Michel Freitag dans l'article « La crise des sciences sociales » de l'ouvrage *Le naufrage de l'Université*.

Le capitalisme globalisé vassalise l'État, détruit la société, la culture et instrumentalise l'université. Le reflet de cela est que l'université naufragée et les théories qu'on y retrouve reproduisent la dévaluation de la société, de la nation et du commun au profit de l'individualisme libéral, fut-il « de gauche ». Nous en sommes à un moment semblable à celui que vécurent les fondateurs de l'École de Francfort :

la « théorie traditionnelle », disons celle qui est à la mode aujourd'hui, ne répond pas aux besoins de l'émancipation du peuple québécois, c'est pourquoi il faut une nouvelle « théorie critique ». Mais cette théorie critique ne doit pas tomber dans les apories de la « french theory » postmoderne : elle doit être critique de la postmodernité. Or, cette théorie a déjà commencé à être développée dans l'œuvre fondamentale de Michel Freitag, et son développement persiste aujourd'hui dans les réflexions du « Collectif SOCIÉTÉ ». Contre l'individualisme abstrait et déraciné, nous sommes appelés à repenser, dans leur *concrétude*, l'articulation entre liberté, culture, symbolique, institutions, politique, État, souveraineté et société. Ce travail théorique est le préalable nécessaire d'une action politique qui voudrait en finir avec la « nouvelle raison du monde » (Dardot-Laval) néolibérale plutôt que de la reconduire. C'est aussi la mince chance qu'il nous reste. Autrement, nous continuerons à assister à « l'extension du domaine de la lutte » (Houellebecq), c'est-à-dire à l'expansion infinie de la puissance des systèmes, et d'autre part, à la montée d'un narcissisme infantile et impuissant convaincu de son importance.

7) **La réhabilitation de la « question du Québec » est indissociable d'une réflexion plus large sur la transmission, notamment dans le milieu de l'éducation. Avons-nous collectivement échoué à transmettre le « goût du Québec » aux jeunes générations ? Qu'est-ce que votre expérience de professeur au cégep vous dit à ce sujet ?**

Platon et Aristote nous enseignent en effet que les changements dans le régime politique et la constitution, qui sont les plus importants, doivent impérativement se traduire par des changements tout aussi importants dans la conception de la *paideia*, de l'éducation. Actuellement, l'heure est grave pour le système d'éducation québécois en

entier. L'école publique éclate à cause de la ségrégation. Les cégeps, une spécificité bien québécoise, sont poussés vers l'arrimage école-marché et le virage vers les compétences numériques pour s'adapter à l'économie *ubérisée* et à la 4e révolution industrielle. Les « universités Inc. » sont lancées dans la concurrence dans le nouveau « marché mondial de l'enseignement supérieur » et branchées sur le système technico-économique afin de fournir du capital humain et des innovations brevetables.

Ce « capitalisme académique » signifie que l'école n'est plus un service public, mais une organisation économique et technologique qui devient un sous-système du marché globalisé. La destruction de la souveraineté étatique et républicaine moderne (que nous n'avons jamais achevée ici...) se couple d'une destruction de l'école républicaine et de sa marchandisation. Ce « naufrage » (Freitag) de l'école signifie aussi une « crise de la culture », de l'éducation et de la tradition (Arendt) par laquelle la possibilité même de la transmission, non seulement de la question du Québec, mais de la réalité même du Québec, est mise en péril.

Obsédée par le virtuel, notre époque oublie que nous vivons d'abord dans un lieu, un espace, un temps concret. La jeunesse est ainsi renvoyée avec mépris, par nos technocrates, vers l'apprentissage des compétences numériques par les jeux vidéo et l'informatique, alors que, lorsqu'on lui donne l'occasion d'entrer en possession de l'héritage de la culture et du monde commun, elle peut se montrer très enthousiaste. Les cégeps sont, à cet égard, un espace très important à préserver, mais qui est toujours menacé, notamment par les attaques contre la formation générale.

Chaque jeune québécois-e doit reconstruire par soi-même son rapport à la culture et comprendre sa situation de

colonisé, puisque cela n'est pas assumé collectivement. Heureusement, il y a parfois un prof quelque part qui sort du lot et qui ouvre vers Miron, Julien, Desjardins, les patriotes ou Falardeau. Mais il est évident que cela ne suffit pas. Le printemps 2012 a été très important pour montrer notre refus collectif de l'Université Inc. et de la marchandisation de l'éducation qui vient du capitalisme globalisé. Nous ne pourrons cependant pas transmettre le souci du Québec et sauver notre éducation publique nationale sans reprendre notre souveraineté et sans remettre l'école au service de la culture plutôt qu'elle soit exclusivement subordonnée à la folie du système technico-économique actuel, pour qui le savoir n'est qu'un facteur de production et un moyen de générer de la valeur abstraite.

Pour paraphraser encore Freitag, il n'y aura pas de sauvetage du naufrage de l'éducation sans sortie de l'impasse de la globalisation capitaliste. Ces deux questions sont, encore une fois, dialectiquement liées. C'est notamment pourquoi j'ai écrit *Un pays en commun*, parce que les jeunes étudiants sont *privés de monde*, actuellement. Or, ils ne sont pas rien, et ils n'habitent pas nulle part. Ils ne sont pas du capital humain, mais des « gens de mon pays ».

ÉRIC MARTIN
Un pays en commun. Socialisme et indépendance au Québec, Montréal, Écosociété, 2017, 272 pages

DONNER DU SENS À L'ARGENT

Fondaction est une institution financière québécoise innovante. Par la collecte d'épargne-retraite et l'investissement dans les entreprises d'ici, Fondaction participe à la création d'une économie plus performante, plus équitable et plus verte.

www.fondaction.com

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION ET L'EMPLOI

Article

Lucia Ferretti*

Le Québec sur l'autoroute vers l'impuissance politique

Bilan 1 : l'emprise de l'état fédéral**

Rester dans le Canada est en train de faire mourir le Québec comme province et les Québécois comme nation. Il s'agit d'une mort lente, instillée par une succession ininterrompue de décisions politiques et de jugements des tribunaux. Dans le tourbillon du quotidien, à moins d'être directement touchés par l'une ou l'un d'eux, nous ne nous rendons pas forcément compte du sens du courant. Les indépendantistes doivent se charger de nouveau d'un grand travail d'éducation politique. C'est pourquoi j'ai entrepris une série de chroniques après l'élection québécoise de 2014. À la veille de celle de 2018, le temps est venu des bilans. Voyons d'abord comment a évolué la relation Ottawa/Québec au cours des quatre dernières années. Un second bilan montrera comment le gouvernement libéral de Philippe Couillard s'est lui aussi systématiquement attaqué à la capacité de l'État québécois.

Pour tout résumer en quelques mots, on peut dire que l'ordre provincial de gouvernement est en voie de désinté-

---

* Université du Québec à Trois-Rivières

** Texte mis à jour en date du 31 mars 2018 de conférences données à Trois-Rivières, Shawinigan, Québec, Rimouski et Montréal en 2016 et 2017. J'en ai conservé la forme orale. Sauf indication contraire, les dates inscrites entre parenthèses renvoient à l'édition papier du *Devoir*. Des détails sur certains des énoncés avancés ici peuvent être lus dans les diverses livraisons de ma chronique « Le démantèlement de la nation », publiée dans *L'Action nationale* depuis mai 2014.

gration au Canada : la plupart des pouvoirs provinciaux sont neutralisés ou cannibalisés par l'État fédéral, et plusieurs de ceux qui restent sont réclamés par les municipalités avec l'appui d'Ottawa, qui tend à reconnaître *de facto* celles-ci comme un ordre véritable de gouvernement entre autres par des programmes de financement direct. Par ailleurs, la volonté des Québécois de faire nation avec tous ceux qui s'y établissent est systématiquement entravée, ce qui tend à recréer contre son gré le groupe issu du Canada français. Celui-ci est présenté par le Canada anglais au pire comme une ethnie contre laquelle s'exerce en toute bonne conscience un dénigrement sans trêve, et au mieux comme une des nombreuses communautés culturelles du Canada. Mais le Canada multiculturel lui-même est en voie de redéfinition : les communautés culturelles cèdent la place aux Canadiens tout court dans le Canada postnational de Justin Trudeau. C'est à ces conclusions que conduit l'examen de l'actualité des quatre dernières années.

Quelques définitions

Une *colonie*, selon Larousse, c'est un « territoire occupé et administré par une nation en dehors de ses frontières, et demeurant attaché à la métropole par des liens politiques et économiques étroits ». Le Québec est désormais une colonie du Canada : son autonomie d'action ne cesse d'être réduite.

La *doctrine de l'immunité des pouvoirs* fonde le droit que s'est accordé le gouvernement fédéral de se soustraire lui-même ainsi que les organismes fédéraux aux lois provinciales et aux règlements municipaux.

En vertu, par ailleurs, de la *doctrine de la prépondérance* fédérale, quand une loi provinciale et une loi fédérale toutes deux valides sont en conflit, c'est la loi fédérale qui l'emporte. Ces

deux doctrines sont très utiles pour asseoir la prééminence juridique du gouvernement fédéral sur les gouvernements des provinces.

Mais Ottawa exerce aussi une prééminence politique. Les provinces exercent de moins en moins d'influence sur la conformation des institutions centrales du fédéralisme que sont le Sénat et la Cour suprême.

Par ailleurs, Ottawa exerce évidemment une prééminence fiscale. Tout le monde a entendu parler du déséquilibre fiscal et du pouvoir fédéral de dépenser. À ce stade d'avancement des empiétements fédéraux dans les compétences provinciales, le gouvernement québécois est menotté.

Certes, le gouvernement Couillard accélère ce processus. Mais même le gouvernement provincial le plus autonomiste qu'on puisse imaginer ne pourrait pas régler les blocages structurels auxquels fait face le Québec dans le Canada unitaire d'aujourd'hui.

Ottawa, un pouvoir colonial

Les Québécois sont démographiquement et politiquement de moins en moins en mesure de participer aux décisions prises à Ottawa, voire d'influencer celles-ci. En ce sens, leur État provincial répond bien à un des éléments de la définition d'une colonie : il est soumis à un pouvoir sur lequel, désormais, il n'a presque pas de prise.

Un territoire occupé

Ottawa a le pouvoir de déterminer les frontières du Québec. Le Québec a quelque chose d'assez particulier en Amérique, c'est le seul État dont la plus grande partie de la frontière est

floue, environ 80 %, rappelle le géographe Henri Dorion[1]. Le Conseil privé de Londres a amputé notre territoire en 1927 pour en donner une partie à Terre-Neuve ; depuis 2011, le gouvernement fédéral s'est imposé comme arbitre dans la délimitation de la frontière avec Terre-Neuve dans le golfe du Saint-Laurent ; la frontière entre le Québec et le Nunavut a été établie par le fédéral et dépend des marées. Un territoire dont les frontières sont définies par un pouvoir qui s'exerce au-delà de lui-même est un territoire colonial. Nos frontières nous échappent.

Ottawa a le pouvoir de décider sur notre sous-sol. Rappelons qu'en vertu de la constitution canadienne, les ressources naturelles sont une compétence provinciale exclusive. Cependant, en 1907, Ottawa s'est doté d'un ministère des Mines, et depuis il intervient dans ce domaine. Il y a quelques années, sans consulter le Québec, Ottawa a autorisé l'exploitation de l'uranium. Or, le gouvernement du Québec a imposé un moratoire sur la filière uranifère. La compagnie Ressources Strateco a donc poursuivi l'État québécois, elle réclamait 200 millions. Pour débouter la compagnie, la Cour supérieure a préféré invoquer le manque d'acceptabilité sociale du projet auprès des Cris plutôt que la juridiction du Québec, ce qui est une manière de dévaloriser celle-ci. (La Frontière, 21 juin 2017). Notre sous-sol nous échappe.

Ottawa a le pouvoir d'imposer ses décisions sur le fleuve Saint-Laurent. Le gouvernement Trudeau a établi une zone de protection marine dans la partie des eaux du Saint-Laurent sous juridiction québécoise. Autour de Cacouna. Cette zone ne respecte pas les critères reconnus mondialement, contrairement à celles définies par le Québec. Cependant,

1 Henri Dorion et Jean-Paul Lacasse, *Le Québec, territoire incertain*, Québec, Septentrion, 2011.

elle peut compromettre plusieurs projets conçus dans le cadre de la Stratégie maritime québécoise. – Par ailleurs, des litiges entre le gouvernement fédéral et des agences fédérales se passent au-dessus de nos têtes tout en ayant de grandes conséquences pour notre économie : ainsi, comme Ottawa s'est engagé à protéger le chevalier cuivré, il se pourrait que l'expansion du Port de Montréal soit bloquée (1er et 3 févr. 2018). Le Québec n'a pas un mot à dire dans cette histoire. Notre fleuve nous échappe.

Ottawa a désormais le pouvoir de confisquer notre plus grande richesse naturelle. Par la Banque de l'infrastructure, Ottawa se donne les moyens d'orienter le développement des infrastructures selon ce qu'il estime être l'intérêt du Canada. La BIC financera les lignes de transport d'électricité entre le Québec et l'Ontario. Hydro-Québec court désormais un risque très réel d'échapper à la juridiction du Québec (*La Presse*, 8 août 2017). Notre électricité nous échappe.

Ottawa a le pouvoir de s'arroger des pans entiers de notre territoire. Les municipalités et le gouvernement du Québec sont de moins en moins capables d'aménager le territoire en fonction de leurs priorités. – Au motif que l'aéronautique est une compétence fédérale exclusive, la Cour supérieure a invalidé en 2017 la décision de la Cour municipale de Lévis contre une école de parachutisme construite sans l'autorisation de la Ville. Déjà les villes de Neuville, Saint-Cuthbert et Terrebonne-Mascouche ont vu leurs schémas d'aménagement invalidés par les cours. Rappelons aussi le geste de colère du maire Coderre, qui a brisé au marteau-piqueur une dalle coulée par Postes Canada en août 2015 : c'est que cette société de la Couronne a décidé d'installer ses boîtes à lettres sur des terrains appartenant aux municipalités sans consulter celles-ci, ni leur demander d'autorisation. Par ailleurs, le Port de Montréal, qui est une agence fédérale autonome,

refuse de céder ou de vendre au gouvernement du Québec des îles et des battures qui permettraient l'agrandissement du parc national des Îles-de-Boucherville (11 févr. 2018). – Depuis longtemps, en vertu de la doctrine de l'immunité des pouvoirs, les municipalités ne peuvent s'opposer à ce que les entreprises à charte fédérale s'installent chez elles. Cependant, encore récemment, la Cour suprême reconnaissait au moins aux municipalités le droit de leur refuser certains sites. Cette limite est en train de sauter. Les municipalités (et donc, en fait, les provinces, puisque les municipalités agissent par délégation des pouvoirs provinciaux) sont désormais ABSOLUMENT impuissantes dans la gestion de leur territoire contre la moindre entreprise à charte fédérale. En voici quelques exemples. En juin 2016, la Cour suprême a statué que la municipalité de Châteauguay n'a pas le droit d'empêcher l'implantation d'une antenne de radiocommunication, car les télécommunications sont une compétence fédérale. En août 2016, la Cour supérieure du Québec a accordé à Bell Mobilité une injonction provisoire pour empêcher les citoyens et la municipalité de Bolton-Est de s'opposer aux travaux de construction d'une haute tour qui va défigurer leur beau paysage. Le projet de loi C-44 permet en outre aux promoteurs financés par la Banque de l'infrastructure du Canada d'échapper aux lois et aux règlements des provinces et des municipalités. Le privilège du gouvernement fédéral et des organismes à charte fédérale s'étendra désormais jusqu'à ces entreprises privées sans charte fédérale. – Pour occuper le territoire québécois comme bon leur semble, Ottawa et les entreprises à charte fédérale peuvent aussi recourir à la doctrine de la prépondérance fédérale. Je vais en donner un seul exemple, celui des espèces en péril. Dans un projet de développement à Laprairie au printemps 2016, le gouvernement Trudeau a adopté un décret d'urgence pour protéger la rainette faux-grillon : il s'agit d'une première sur un terrain privé. Ce décret permet de protéger 300 mètres^2 de terrain de

plus que ce qui l'était déjà par Québec, soit à peine l'équivalent de deux terrains de volley-ball. Pour l'Union des municipalités, l'adoption de ce décret « crée un dangereux précédent dans l'exercice des compétences fondamentales des municipalités sur leur territoire ». Notre territoire nous échappe.

Ottawa a le pouvoir de s'arroger des pans entiers de notre territoire (bis). La saga de l'oléoduc Énergie-Est de TransCanada a duré des années. Finalement, c'est la compagnie elle-même qui a demandé la suspension de l'évaluation environnementale fédérale. Que doit-on retenir de cette histoire ? **1.** Le projet Énergie-Est présentait des risques considérables pour l'environnement et pour l'eau potable ; or, la compagnie n'a renoncé officiellement ni à son oléoduc ni au transport du pétrole sale albertain par train. **2.** L'État québécois n'a pas un mot à dire sur ce projet. La compagnie a refusé de se soumettre au processus d'évaluation environnementale québécois au motif qu'elle est une entreprise à charte fédérale. Lorsqu'elle y a finalement consenti, ce fut à ses propres conditions et en répétant qu'elle n'était pas assujettie aux lois provinciales. Ce qui est devenu vrai. Car même si l'environnement est en principe une juridiction partagée, l'État québécois est désormais évincé de l'évaluation environnementale des projets d'oléoduc. Comme Michel Bélanger l'a bien vu (18 mars 2017), Québec a perdu par décision fédérale unilatérale la compétence sur ce type d'évaluations quand celles-ci ont été transférées de l'Agence fédérale d'évaluation environnementale à l'Office national de l'énergie ; et cette perte a été confirmée en février 2018 par la création de la nouvelle Agence canadienne d'évaluation des impacts qui remplace l'ONE : cédant aux compagnies pétrolières et gazières, le gouvernement fédéral a décidé qu'il n'y aurait désormais qu'un seul processus et que c'est l'Agence fédérale qui en serait chargée. – Un autre projet de transport de pétrole sale albertain reste actif, celui de Chaleur Terminals : il s'agit de faire passer au Québec,

chaque jour, deux convois de 110 wagons chacun. La compagnie a refusé de se soumettre au processus d'évaluation québécois. Le gouvernement du Québec a renoncé à aller en Cour. Il n'y aura donc aucune évaluation québécoise du projet de Belledune. Notre territoire nous échappe.

Un budget provincial sur lequel Québec exerce de moins en moins de prise

Un budget contraint. Dans le budget du Québec de 2017-2018, sur 106 milliards $ de revenus consolidés, plus de 22 milliards $ provenaient des transferts fédéraux, soit 21%. Ceux-ci ont atteint presque 24 milliards $ dans le budget 2018-2019 (Gérard Filion, RC, 13 déc. 2017).

Les transferts sont versés pour moitié environ au titre de la péréquation. Comme l'a rappelé à l'occasion le journaliste économique Gérard Bérubé, le choix d'Ottawa de faire du Canada un État pétrolier a coûté très cher au Québec depuis le début du millénaire. Avant 2008, la flambée des cours du pétrole a entraîné la hausse du dollar canadien et avec lui la mort de milliers de petites entreprises exportatrices, causant la perte de centaines de milliers d'emplois. Depuis, la hausse exponentielle des GES sous l'influence des sables bitumineux alourdit le bilan environnemental du Québec, par lui-même beaucoup plus propre (12 oct. 2017). Le Québec touche par ailleurs par habitant moins de péréquation au Canada que cinq autres provinces (agence QMI, 11 déc. 2017), et son économie, c'est-à-dire ses entreprises et ses travailleurs, bénéficient vraiment très peu de l'achat de biens et services fédéraux, ce constat fait l'unanimité. Soulignons que le fédéral retourne au Québec une partie moindre qu'ailleurs des impôts qu'il y prélève. Selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec, les Québécois sont sous-représentés dans le décile supérieur des revenus

au pays. Comme les crédits d'impôts fédéraux bénéficient surtout aux plus riches, les Québécois se trouvent donc, en proportion, davantage privés de cet argent. La péréquation est un simple dû pour des choix fédéraux très pénalisants pour le Québec. Un dû que le Canada anglais conteste d'ailleurs régulièrement, ce qui place le ministre Morneau dans le rôle chevaleresque de les défendre (*La Presse*, 29 mars 2018) !

L'autre moitié des transferts sert à financer des programmes déterminés unilatéralement par Ottawa et à ses conditions dans des domaines qui sont pourtant de compétence provinciale exclusive. Une de ces conditions est que le Québec y engage ses revenus autonomes. Une partie significative du budget québécois, dans ses propres compétences, est donc consacré à des programmes décidés seuls par Ottawa. C'est le cas dans des domaines aussi variés que le logement social (juillet 2017, 31 janv. 2018) ou les chaires réservées aux chercheurs étrangers (août 2017, 30 mars 2018), en passant par les soins à domicile et par tant d'autres en santé, en services sociaux et en infrastructures. Puis, lorsqu'Ottawa, toujours aussi unilatéralement, décide de diminuer ou de se retirer du financement, le Québec reste seul pour continuer à soutenir des programmes sur lesquels il n'a pas eu un mot à dire. Un seul exemple, encore une fois, le Plan d'action Saint-Laurent pour la protection du fleuve, où Québec doit compenser le retrait fédéral en plus de financer sa part (27 juin 2017).

Un budget siphonné. Par ailleurs, plusieurs décisions qui relèvent d'Ottawa entraînent des dépenses au Québec. – C'est le Canada qui signe les conventions internationales sur les réfugiés et les demandeurs d'asile. Mais c'est Québec qui assume l'essentiel des coûts (22 mars 2018). Et quand Ottawa se traîne les pieds dans l'aménagement de centres d'hébergement, l'octroi des permis de travail et celui du statut de

réfugié (plusieurs dates août et 2 déc. 2017), c'est Québec qui paie. – Il a fallu une lutte très âpre pour que le gouvernement fédéral consente finalement à laisser 75 % des revenus provenant de la taxe d'accise aux provinces, dont les dépenses augmenteront considérablement (santé, sécurité publique et éducation à la prévention) à la suite de la décision fédérale de légaliser le cannabis (12 déc. 2017). – Quand Ottawa ne verse pas la part convenue pour l'informatisation des dossiers médicaux, c'est Québec qui doit débourser les 117 millions $ manquants (22 août 2017). – La décision unilatérale d'Ottawa de renvoyer devant les cours provinciales toutes les infractions criminelles débouchant sur une peine de moins de dix ans, plutôt que deux, va obliger Québec à consacrer plus d'argent à ce volet de la justice (30 mars 2018).

Le budget québécois est siphonné encore autrement. Lorsque le Port de Montréal, une agence fédérale autonome qui refuse d'être assujettie aux lois québécoises, a décidé de rénover la jetée Alexandra au coût estimé de 78 M$, le gouvernement du Québec s'est engagé pour 20 millions $, la Ville de Montréal pour 15 millions $ et le gouvernement fédéral pour pas un sou (26 avril 2017). – Presque cinq ans après l'explosion d'un train dans le centre-ville de Lac-Mégantic, le ministre fédéral des Transports, Marc Garneau, a finalement annoncé qu'il y aurait construction d'une voie de contournement. Il s'agit d'une responsabilité fédérale exclusive, mais cette voie ne verra le jour que parce que le gouvernement du Québec a accepté d'en payer une partie (janv. 2018).

Un budget sous-alimenté. Le budget fédéral pour 2018-2019 a été analysé comme significatif de l'intention du ministre des Finances, Bill Morneau, de ne s'attaquer ni aux paradis fiscaux ni à la perception des taxes à la frontière. Et ce malgré les demandes du Québec, qui perd des sommes très importantes en raison du laxisme fédéral (30 mars 2018).

Les lois québécoises ne s'appliquent qu'aux indigènes

En vertu de la doctrine de l'immunité des pouvoirs, les sociétés fédérales et les compagnies à charte fédérale, on l'a dit, refusent de se soumettre aux lois québécoises. Et le gouvernement fédéral les aide. Voici quelques exemples dans d'autres secteurs que l'aménagement du territoire et le transport de l'énergie.

Les banques veulent et peuvent s'y soustraire. Au terme d'une saga judiciaire qui a duré onze ans, les consommateurs québécois ont obtenu, en 2014, l'arrêt Marcotte de la Cour suprême qui précise, une fois n'est pas coutume, que la *Loi sur la protection du consommateur* du Québec s'applique aux banques même si celles-ci sont constituées en vertu d'une charte fédérale. Les banques ont considéré ce jugement inacceptable et ont demandé à Ottawa de les en libérer. Ce fut le sens du projet de loi C-29, déposé en novembre 2016. Il a fallu une motion unanime de l'Assemblée nationale, la mobilisation de tous les partis d'opposition à la Chambre des Communes, celle de la Chambre des notaires du Québec, la crainte que le Sénat ne retarde l'adoption de la loi et la menace très tardive du gouvernement Couillard de retourner devant la Cour suprême pour que le ministre fédéral des Finances, Bill Morneau, recule. En promettant toutefois de revenir à la charge.

Les ports peuvent s'y soustraire. La Cour supérieure a jugé que Québec ne peut pas imposer ses lois environnementales à la corporation du Port de Québec. L'administration du port a entrepris des travaux: remblayer 600 mètres, défigurer la baie de Beauport, et construire deux quais pour augmenter ses revenus. Tout cela, sans considération pour les intérêts du Québec, mais seulement pour ceux des pétrolières. Et sans BAPE non plus: le Québec n'a pas un mot à dire. Cela

s'applique aussi au Port de Montréal. La capacité du Québec de tirer parti du fleuve dans le sens de ses propres intérêts est entravée.

Les compagnies de paris qui concurrencent Loto-Québec peuvent s'y soustraire. Selon le CRTC, le gouvernement du Québec n'a pas le droit de bloquer l'accès aux sites internet qui font concurrence à Loto-Québec et ainsi de récupérer des millions de dollars sur les mises et paris en ligne. Cette fois, c'est en raison de la doctrine de la prépondérance fédérale. La *Loi sur la Société des loteries* du Québec passe après la *Loi fédérale sur les télécommunications*. On peut considérer cette intervention inhabituelle comme un élargissement en cours de l'interprétation que fait le CRTC tant de cette loi fédérale que de son mandat, au détriment encore une fois des pouvoirs du Québec. Les entreprises privées sans charte fédérale, mais dont le champ d'application relève de la compétence fédérale pourraient désormais faire valoir qu'elles n'ont pas à se soumettre aux lois québécoises.

C'est exactement cela être une colonie : ne pas pouvoir gérer son territoire, ne pas contrôler entièrement son budget, et voir échapper à ses lois ceux qui peuvent se réclamer de la puissance dominante.

Un Canada unitaire

Un État de moins en moins fédéral

Le gouvernement Trudeau ne manque jamais une occasion de délégitimer l'ordre provincial de gouvernement.

Effacer les « Pères de la Confédération » canadiens-français. Le premier ministre Trudeau a décidé d'effacer le nom

d'Hector-Louis Langevin que portait un édifice fédéral au motif qu'il aurait été l'artisan des pensionnats pour autochtones. Dans les faits, la responsabilité en revient entièrement à John A. Macdonald (Luc-Normand Tellier, 24 juin et 1er sept. 2017). Déjà, Simon Couillard avait relevé que la publicité de Tourisme Ottawa en vue des fêtes du 150e anniversaire de l'AANB faisait l'impasse sur George-Étienne Cartier (7 janv. 2017). Macdonald, lui, n'est pas menacé (25, 29 et 30 août 2017).

Non au respect de la constitution ? Deux juristes québécois affirment que le gouvernement fédéral n'a pas respecté la constitution lorsqu'il a décidé seul, en 2013, de modifier les règles de succession au trône. Une telle modification exigerait, selon eux, le consentement unanime des provinces. Le débat est actuellement devant la Cour d'appel (19 févr. 2018).

Non aux négociations constitutionnelles. Le premier ministre Trudeau a opposé en juillet 2017 un non aussi catégorique que cavalier à la politique d'affirmation du premier ministre Couillard. Il a réitéré récemment qu'il n'y aura pas de négociations constitutionnelles sauf « si tout est à la veille de briser » dans la fédération (19 janv. 2018). Nous sommes soumis à un ordre constitutionnel que nous n'avons jamais signé.

La Cour suprême. Elle a entre autres comme fonction d'arbitrer les causes constitutionnelles opposant le fédéral et une ou plusieurs provinces. Les juges sont nommés exclusivement par le fédéral. Les provinces ne participent à ces nominations ni par leur premier ministre ni par leur assemblée législative. Elles ne sont pas non plus officiellement consultées. Elles ne sont même pas consultées sur le choix des membres du comité chargé de recom-

mander des noms au premier ministre fédéral. Pendant plusieurs semaines avant la nomination du civiliste Richard Wagner au poste de juge en chef (13 déc. 2017), plusieurs au Canada ont remis en question le principe d'alternance à ce poste d'un juge de tradition civiliste et d'un juge de *common law*. Ce principe n'a pas cédé cette fois-ci, mais on a pu constater qu'il ne va plus de soi au Canada anglais.

Le Sénat est censé être une chambre des régions, et pourtant les provinces n'ont pas un mot à dire sur le choix des sénateurs. Elles ne participent pas à la décision, elles ne sont pas consultées par le biais de leurs institutions : premier ministre, assemblée législative, ni évidemment population puisque le Sénat n'est pas élu. Au comité chargé de recommander des candidatures au premier ministre fédéral, les représentants provinciaux sont moins nombreux que les fédéraux. Les sénateurs nommés ne sont donc en aucun cas des représentants de leur province, mais de simples individus résidant dans cette province.

Non aux décisions provinciales. Le ministre québécois de l'Immigration, David Heurtel, avait donné à la famille Lawrence, réfugiée, des certificats de sélection du Québec pour considérations humanitaires, mais cela n'a pas empêché Ottawa d'expulser ses huit membres (4 déc. 2017). L'immigration est une compétence dans laquelle le Québec a, du moins en principe, un certain pouvoir, mais on en voit les limites... – Autre exemple : le Québec ne souhaite pas que le « pot » soit cultivé à domicile, Ottawa menace déjà de contester cette décision devant les tribunaux en faisant valoir la doctrine de la prépondérance fédérale (8 févr. 2018).

*Oui à la création de facto d'un nouvel ordre de gouvernement : les muni*cipalités. En vertu de la constitution, les municipalités sont une administration qui agit par délégation de l'autorité de l'ordre provincial de gouvernement. Dans l'entreprise qu'il poursuit patiemment de laminage des États provinciaux, le gouvernement fédéral ne perd jamais une occasion de consacrer le pouvoir municipal. Prenons le plus récent exemple, celui du cannabis. Ottawa a d'abord voulu verser directement aux municipalités une part des revenus fiscaux issus de sa vente bientôt légale. Devant la résistance des provinces, il a ensuite tenté d'imposer à celles-ci de verser elles-mêmes aux municipalités une part de ces revenus : le ministre Morneau a même dit que si Ottawa et les provinces s'entendaient, alors le fédéral respecterait la juridiction du Québec (5 déc. 2017). L'entente finale ne prévoit pas d'obligations en ce sens, mais elle ne vaut que pour deux ans.

Les attaques contre les organismes interprovinciaux

Commission pancanadienne des valeurs mobilières. Malgré deux jugements de la Cour suprême et un jugement de la Cour d'appel qui confirment la compétence exclusive des provinces en ce domaine, le gouvernement fédéral s'entête dans la création d'une agence « nationale », quitte à mettre à mal le système actuel qui fonctionne bien. Les intérêts du Québec seront subordonnés aux intérêts canadiens basés à Toronto et l'expertise québécoise sera dilapidée. Le Québec et l'Alberta continuent de rejeter l'agence fédérale, mais cinq autres provinces en font désormais partie. L'OCDE exerce beaucoup de pression en faveur d'une agence canadienne unique.

Marché interprovincial du carbone. Sur la question de la réduction des gaz à effet de serre, le Québec avait pris

le leadership à l'époque du gouvernement Harper. Sous Trudeau, le fédéral s'est toutefois doté de sa propre stratégie de tarification du carbone, qui repose sur une taxe plutôt que sur une bourse comme celui du Québec. Exempté de la taxe fédérale pour l'instant, le Québec pourrait y être soumis dès 2020 si Ottawa juge l'effort québécois insuffisant. Encore plus pernicieux : Ottawa va lui-même instaurer un système de plafond et d'échange. Pour inciter les entreprises à y participer plutôt qu'au système provincial, seules celles qui en feront partie pourront s'échanger des crédits. Ainsi, la nouvelle bourse fédérale pourrait tuer celle à laquelle participe le Québec avec la Californie : l'Ontario pense déjà à s'en retirer (29 déc. 2017). En plaidant pour une convergence des différents systèmes de tarification des GES, l'OCDE, comme c'est le cas dans tous les domaines, favorise d'ailleurs la centralisation et l'uniformisation en environnement, un domaine pourtant de compétence partagée (20 déc. 2017).

Les attaques contre le Code civil du Québec

Réduire les domaines d'application du Code civil. Les cours fédérales ont invalidé récemment plusieurs articles du Code civil pour imposer l'application de lois fédérales. Ceci est tout à fait contraire à l'esprit de la Constitution canadienne. – On se souvient du cas de la mère porteuse de l'enfant de Joël Legendre, en avril 2014. – Un député fédéral veut maintenant faire légaliser la location payante du corps des femmes à des fins de reproduction (25 mars 2018 et dates suivantes). – On se souvient aussi de l'affaire de La courte échelle, en octobre 2014, dans laquelle la préséance de la *Loi fédérale sur la faillite* a empêché la validation de la clause du Code civil qui garantit la récupération de leurs droits par les auteurs en cas de faillite de l'éditeur. La révision prochaine de la Loi fédérale sur le droit d'auteur sera de grande

ampleur (13 et 23 mars 2018). Il faudra voir jusqu'à quel point la nouvelle loi restreindra le terrain sur lequel s'exerce la juridiction du Code civil.

Réduire les prérogatives de la Cour d'appel du Québec. La Cour supérieure a décidé de s'en prendre à la compétence de la Cour d'appel du Québec dans les litiges dont la valeur excède 10 000 $ et dans les appels des décisions des tribunaux administratifs. Cela revient à faire de celle-ci une cour des petites créances. Le gouvernement Couillard conteste. Il a demandé un avis à la Cour d'appel. Mais ce faisant, il reconnaît plutôt qu'il ne dénonce la validité de la prétention de la Cour supérieure de réduire l'étendue de la juridiction du Code civil (24 août, 1er, 2 et 8 sept.2017). En plus, les juges de la Cour supérieure s'attendent à ce que Québec paie les honoraires de leurs avocats, ce qui pourrait bien arriver (janv. 2018) !

Les empiétements du gouvernement fédéral dans les pouvoirs provinciaux

Le tableau suivant illustre la colonisation des pouvoirs des États provinciaux par Ottawa depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour le comprendre, voici les codes. En maigre normal : les compétences fédérales ; en *maigre italique*, les compétences que la constitution partage entre les deux ordres de gouvernement ; en **gras normal**, les compétences provinciales dans lesquelles le gouvernement fédéral intervient tellement qu'il y consacre même un ministre titulaire ; en ***gras italique***, la présence fédérale pour contrecarrer l'effort du Québec d'exercer ses compétences sur la scène internationale.

La colonisation des pouvoirs provinciaux par Ottawa, 1948-2018

Le cabinet fédéral	
1948	2017
Premier ministre	Premier ministre. (S'occupe aussi des Affaires intergouvernementales et de la **Jeunesse**)
Conseil privé	Institutions démocratiques et Conseil privé
	Leader du gouvernement à la Chambre des communes
Reconstruction et Approvisionnements	Immigration, réfugiés et citoyenneté
Solliciteur général	Sécurité publique et protection civile
Affaires extérieures	Affaires étrangères
	Commerce international
	Développement international et Francophonie
Affaires des anciens combattants	Anciens combattants et associé de la Défense nationale
Associé à la Défense nationale	
Défense	Défense
Finances et Receveur général	Finances
	Conseil du Trésor
Revenu national	Revenu national
Justice et Procureur général	Justice et Procureur général
Transports	Transports
Travaux publics	Services publics et Approvisionnement
Postes	
Sans portefeuille (occupé par un sénateur)	
Secrétariat d'État	
Pêcheries (compétence partagée)	*Pêches, Océans et Garde côtière*
Agriculture (compétence partagée)	*Agriculture et **Agroalimentaire***

Commerce (créé en 1892, premier ministère fédéral dans une compétence provinciale)	**Innovation, Sciences et Développement économique**
	Sciences
	Petite entreprise et Tourisme
Travail (créé en 1900)	**Emploi, Développement et Main d'œuvre**
Mines et Ressources (ministère des Mines, créé en 1907)	**Ressources naturelles (mines, énergies sous toutes leurs formes, forêt)**
	Services aux Autochtones
	Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord
Santé nationale et Bien-être social (créé sous un autre nom en 1928).	**Santé.** *Après des décennies d'empiétements, la constitution de 1982 a fait de la santé une compétence partagée*
	Famille, Enfants et Développement social
	Sports et Personnes handicapées
	Patrimoine canadien
	Condition féminine
	Infrastructures et Collectivités
	Environnement et Changement climatique (compétence non prévue en 1867, considérée comme partagée en 1982)

Comme on peut le voir, Ottawa, au fil du temps, a créé des ministères fédéraux dans pratiquement tous les secteurs des pouvoirs des provinces. La tendance avait commencé avant 1948, mais elle s'est accentuée considérablement depuis. Dans certains cas, les intitulés des ministères correspondent sans camouflage à la compétence provinciale : Mines ou Santé par exemple. Dans d'autres, on observe un reste de pudeur : Patrimoine canadien correspond à un ministère de la Culture, et Collectivités veut dire Affaires municipales. Il manque encore un ministère de l'Éducation. Mais cela

n'empêche pas le fédéral d'être présent : par le ministère de l'Innovation, Sciences et Développement économique, il est très engagé dans l'enseignement supérieur ; et par celui des Infrastructures, il finance la construction et l'agrandissement de bâtiments scolaires.

Les États provinciaux au Canada n'ont pratiquement plus de compétences exclusives et, de toute façon, ils n'ont plus les moyens financiers de définir ni de gérer seuls aucun enjeu significatif. Partout ou presque, l'État québécois doit composer avec des programmes, des règlements, des normes, des structures de l'État fédéral qui l'empêchent d'avoir une action cohérente et conforme à nos intérêts collectifs.

De quels moyens le gouvernement fédéral dispose-t-il pour s'ingérer partout ainsi ? Il en a cinq : ses compétences exclusives, les compétences partagées, son pouvoir de dépenser, sa capacité de négocier seul, au nom du Canada, les traités internationaux et, depuis peu, sa détermination illégale à carrément légiférer dans les domaines qui ne relèvent pas de lui.

Compétences exclusives. D'abord, Ottawa peut utiliser ses compétences exclusives. Par exemple, en droit criminel. Depuis les gouvernements Harper, la justice des mineurs a été recriminalisée. Un jeune délinquant est désormais plus souvent qu'avant considéré comme un petit criminel à punir (compétence fédérale) plutôt que comme un jeune à aider (protection de la jeunesse = compétence provinciale). Autre exemple, l'aide médicale à mourir. L'Assemblée nationale en a fait un soin de vie (compétence provinciale en santé). Le gouvernement Trudeau considère aussi que l'aide médicale à mourir est un soin de vie. Mais, au lieu de simplement rayer cet acte de la liste des crimes, il a décidé de définir un ensemble de conditions selon les-

quelles le geste n'est pas un crime, ce qui lui permet de conserver un droit de regard en vertu de sa compétence en droit criminel. En décembre 2017, Ottawa a même publié un règlement qui prévoit l'instauration d'un régime de surveillance pancanadien pour l'aide à mourir. Après avoir songé en 2016 à demander un renvoi en Cour d'appel pour dissiper la confusion engendrée par la présence de deux lois dans le même domaine, six ordres professionnels et le ministre Barrette ont renoncé devant leur certitude que les tribunaux légitimeraient l'intrusion fédérale (*Le Soleil*, 28 août 2017).

Compétences partagées. Un autre moyen dont dispose le fédéral pour amoindrir les juridictions provinciales, ce sont bien sûr les compétences partagées. La constitutionnaliste Andrée Lajoie a mis en évidence que la constitution de 1982 a réduit le nombre de compétences exclusives des provinces et augmenté celui des compétences partagées[2]. Autrement dit, les empiétements réalisés avant 1982 ont en quelque sorte été légitimés. Le cas le plus patent est la santé. Autre compétence partagée, l'environnement sert de cheval de Troie pour entrer dans des compétences provinciales exclusives. Ainsi de la nouvelle Agence canadienne d'évaluation des impacts créée par Ottawa en février 2018, dont on a parlé plus haut. Elle ne se contente pas d'imposer un seul processus d'évaluation environnementale, elle étudiera aussi l'impact des projets de transport de l'énergie sur la santé et l'économie et elle mesurera leurs incidences sociales ; ce sont tous des domaines de compétence provinciale (9 et 11 févr. 2018)

2 Entre autres dans : Andrée Lajoie, « Trajectoires de Claude Ryan. De l'Action catholique au Livre beige », dans Andrée Lajoie et al. (dir.), *Ruptures et continuité de la société québécoise*, Montréal, Université de Montréal, 2005, p. 153-165

Pouvoir de dépenser. On sait qu'Ottawa perçoit plus d'impôts qu'il n'en aurait besoin s'il s'en tenait à exercer les pouvoirs que la constitution lui reconnaît, tandis que les provinces n'ont jamais récupéré entièrement la capacité fiscale qu'elles ont cédée au moment des deux guerres mondiales. C'est ce déséquilibre fiscal qui permet au fédéral de dépenser dans des secteurs où il n'a pas la compétence pour légiférer.

En ce moment, le pouvoir fédéral de dépenser ne s'exerce presque plus dans l'ancienne forme de programmes cofinancés dont le crédit retombait essentiellement sur le gouvernement provincial et qui laissaient à celui-ci toute latitude pour légiférer (ex. le programme d'assurance-hospitalisation). Le pouvoir de dépenser prend plutôt des formes qui assurent à Ottawa la plus grande visibilité et le plus grand pouvoir d'influence. On a commencé à en parler plus haut. Ce sont, d'une part, la péréquation, mais surtout deux formes qui font absolument fi des pouvoirs exclusifs des provinces : les transferts en bloc assortis de conditions et les transferts directs aux personnes, aux municipalités et aux organismes, c'est-à-dire sans passer par le gouvernement provincial. Ottawa s'endette ainsi énormément et à nos dépens (30 mars 2018) afin de déstructurer la capacité du Québec d'élaborer des stratégies de développement cohérentes dans les secteurs de ses compétences. Des exemples, on pourrait en donner sans fin. En voici quelques-uns.

Santé. Le fédéral paye seulement 23 % des dépenses, il envoie cette contribution au compte-gouttes, mais il veut quand même fixer les priorités en santé mentale et soins à domicile.

Infrastructures. Par la création récente de la Banque de l'infrastructure du Canada, le gouvernement fédéral espère attirer des investissements privés dans de très grands projets d'infrastructures rentables. Privatisation des infrastruc-

tures et centralisation des décisions vont donc de pair. Les provinces et les municipalités sont destinées à être marginalisées complètement parce qu'elles ne participeront plus au financement des infrastructures. Ports, aéroports, autoroutes, oléoducs et gazoducs, et éventuellement les centrales hydroélectriques : le territoire du Québec pourra être occupé et aménagé entièrement selon les intérêts du gouvernement fédéral et du secteur privé. Outre les menaces que cette BIC fait peser sur Hydro-Québec, on doit constater que la Caisse de dépôt et placement vient de voir naître une structure fédérale qui lui fera concurrence pour repérer des projets d'infrastructures rentables dans lesquels investir.

Éducation. Prêts et bourses, financement de stages en milieu de travail : l'éducation postsecondaire est un domaine de compétence provinciale dans lequel Ottawa s'impose de manière très visible par du soutien direct aux étudiants (30 août 2017).

Culture. De moins en moins inhibé, le gouvernement fédéral a publié en 2017 sa première politique culturelle qui porte officiellement ce nom. Dans la foulée ont été annoncées des révisions de la *Loi sur le droit d'auteur*, de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur les télécommunications*, et du mandat du CRTC. Selon Jacques Laflamme, un ancien sous-ministre de la culture dans le gouvernement du Québec, « celle-ci va encadrer l'action du gouvernement du Québec en culture, alimenter les dédoublements d'intervention et favoriser les incohérences dans les actions » des deux ordres de gouvernement (4 oct. 2017). C'est déjà commencé dans le secteur du numérique, où Ottawa a les moyens d'investir bien davantage que Québec. Surtout si, revenant sur l'aberrante décision prise à l'automne 2017 de ne pas taxer Netflix, le gouvernement fédéral commence à serrer la vis aux géants du web (14 mars 2018).

Transport intraprovincial. Les chemins de fer construits dans les limites d'une province sont de juridiction provinciale et le transport collectif de proximité l'est aussi. Le fédéral va investir 1,3 milliard $ dans le REM. Il le fait à titre de « subvention ». C'est déjà inacceptable, mais le projet de REM sera aussi présenté à la Banque de l'infrastructure, et là, attention ! Car si celle-ci l'accepte, ce qui est vraisemblable, l'argent ne sera pas employé pour le REM, mais plutôt pour les nombreux autres projets d'infrastructures qui sont depuis longtemps dans les cartons des municipalités : tramways à Québec, ligne rose à Montréal, etc. (19 mars 2018). La BIC concurrencera ainsi directement l'État québécois dans le choix des prochains projets d'infrastructures, et elle le fera en fonction de l'intérêt canadien et dans une optique de privatisation. Et pendant ce temps, au lieu d'exiger le retrait du fédéral de ce champ de juridiction provinciale et la pleine compensation financière qui devrait venir à la place, l'opposition péquiste exige qu'Ottawa s'engage davantage dans l'électrification des transports au Québec (26 févr.) !

Je ne veux pas multiplier les exemples. Simplement noter qu'Ottawa parle de plus en plus d'investir dans un système « national » de garderies, il a aussi bonifié le régime très visible d'allocations pour enfants. Il a donné de l'argent à un groupe évangélique pour donner des services sociaux privés à des Québécoises désireuses de sortir de la prostitution. Il veut garder une partie des taxes sur le cannabis pour imposer de nouveaux programmes aux provinces. Partout dans les compétences provinciales le fédéral s'infiltre à sa façon, sans consulter Québec.

Traités internationaux. Pour empiéter dans les compétences provinciales, Ottawa peut en outre profiter du fait qu'il négocie seul les traités de commerce internationaux. Par

exemple, l'ALÉNA. Le professeur Stéphane Paquin a offert une très intéressante analyse à ce propos. Ottawa a choisi d'exclure les provinces de la renégociation, et ce malgré la demande du Québec. Un très grand nombre de sujets sur la table touchent des compétences provinciales exclusives ou partagées, dans lesquels Ottawa, à la faveur des négociations avec les États-Unis, entend s'immiscer encore plus profondément: «travail et mobilité de la main-d'œuvre, environnement et changements climatiques, femmes, certaines demandes concernant les Premières Nations, mécanismes d'arbitrage, marchés publics». Les provinces devront mettre en œuvre les décisions consacrées par un accord qui aura servi à Ottawa pour amoindrir encore davantage leurs pouvoirs (18 nov. 2017).

Vote de lois. Enfin, l'État fédéral a commencé à voter des lois carrément dans les compétences provinciales. Cela montre l'ampleur de la détermination unitaire des gouvernements fédéraux au XXIe siècle. Ottawa l'a fait dans le domaine des valeurs mobilières, on l'a vu, malgré trois jugements qui ont déclaré ces lois anticonstitutionnelles. Son dernier projet de loi est actuellement devant la Cour suprême, car il est contesté par le Québec et l'Alberta (23 mars 2018). Ottawa a aussi légiféré ou veut le faire dans trois autres domaines de juridiction provinciale: l'assurance, le logement social, les ordres professionnels. En mars 2017, une loi a été votée pour interdire aux assureurs d'exiger des tests génétiques de leurs futurs clients: les assureurs en contestent la constitutionnalité, Ottawa s'est adressé aux tribunaux pour la faire confirmer. La cause n'est pas encore tranchée. La Chambre des communes a adopté au début de 2018 la loi C-337 pour obliger les avocats à suivre un cours de perfectionnement sur le droit relatif aux agressions sexuelles avant de postuler à la magistrature; il s'agit d'une intrusion si manifeste dans un champ de compétence provinciale que le Sénat hésite

encore à l'adopter à son tour (21 févr. 2018). Le gouvernement envisage aussi de légiférer pour obliger tous les futurs gouvernements fédéraux à maintenir une forme de stratégie sur le logement (23 nov. 2017).

« One country, one nation »

Le Canada contre le Québec

Oui au « pouvoir de perturbation ». Les espions canadiens se sont toujours donné le droit d'infiltrer les groupes jugés nuisibles et de perturber leurs actions. Mais voilà qu'Ottawa légalise le pouvoir de perturbation des agents du renseignement. (21 juin 2017). Avis aux mouvements indépendantistes québécois s'ils finissent par reprendre un peu de vigueur.

Oui au dénigrement systématique. Le *Quebec bashing* est un sport national au Canada. L'exemple vient de haut. En Inde, le premier ministre Justin Trudeau aurait dit au ministre en chef du Penjab qu'il a vécu toute sa vie avec les menaces de violence du mouvement séparatiste (25 févr. 2018). C'est le ministre qui le dit. Trudeau, lui, nie avoir tenu de tels propos. Qui croire ?

La nation québécoise n'existe pas

Pas de droit à l'autodétermination. Le gouvernement fédéral s'est associé à l'ancien chef du Parti égalité pour faire invalider la loi 99, qui affirme l'existence juridique du peuple québécois et son droit à l'autodétermination. Ottawa soutient que cette loi soit n'a pas de sens sur le plan juridique, soit est inconstitutionnelle. Le procès a eu lieu en mars 2017. En mars 2018, au moment d'écrire ces lignes, le jugement n'a pas encore été rendu.

Pas de respect pour le 50 % + 1 au OUI à un éventuel référendum québécois. Le premier ministre Trudeau a reconnu la validité du résultat de 51,9 % obtenu en faveur du Brexit, mais ne voit pas pourquoi ceci devrait s'appliquer au Québec.

Dilution de la voix des nations minoritaires au Parlement. Seul le système actuel permet à des populations concentrées, comme les Québécois et les Autochtones, d'envoyer des députés au Parlement. Dès que la représentation par comté sera atténuée par d'autres considérations, les voix du Québec et des Premières Nations seront diluées. L'ancien chef du NPD, Ed Broadbent, s'en réjouit: « La proportionnelle renforcerait l'unité nationale » (29 août 2016).

Vol de patrimoine. Plusieurs millions d'artefacts détenus par Parcs Canada quitteront leurs régions pour être rassemblés dans un nouvel entrepôt fédéral à Gatineau. Un magnifique projet conçu à Québec pour conserver et mettre en valeur ceux qui proviennent de notre capitale a été carrément ignoré. Archéologues et historiens parlent d'une véritable dépossession (22 nov.2017).

Dilution de la voix du Québec dans le monde. C'est la France et le Québec qui ont bâti l'Organisation internationale de la Francophonie. Mais Ottawa a toujours cherché à entraver la présence directe de l'État ou Gouvernement du Québec dans le monde. Au sommet de Madagascar de novembre 2016, il fut annoncé que l'Ontario serait bientôt admis. De gouvernement participant, le Québec ne sera bientôt plus qu'une simple province canadienne parmi d'autres à l'OIF.

La société distincte n'existe pas

Neutralité religieuse de l'État. Les politiciens fédéraux, tous partis confondus sauf le Bloc, veulent imposer l'idée que toute loi votée sur la neutralité religieuse au Québec devra être validée par les tribunaux fédéraux. Or, dans son ultralibéralisme, la Cour suprême rejette comme illégitime toute forme d'encadrement de certaines coutumes religieuses ou culturelles. Et tant pis pour la prétention des Québécois de langue française d'établir des normes collectives pour le vivre ensemble et d'être intransigeants sur l'égalité formelle des hommes et des femmes. En février 2018, la Cour d'appel a confirmé que dans l'enceinte de l'Assemblée nationale à tout le moins, le kirpan peut être interdit. L'avocat Julius Grey songe à porter la cause devant la Cour suprême (21 févr. 2018).

Multiculturalisme vs interculturalisme. Selon le constitutionnaliste Louis-Philippe Lampron : « L'article 27 de la Charte canadienne des droits a pour effet de court-circuiter toute possibilité d'interprétation interculturelle des droits et libertés fondamentaux protégés sur le territoire québécois puisqu'il prévoit que l'interprétation des droits fondamentaux doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens ».

Loi 101. La Cour supérieure puis la Cour d'appel, en 2014 puis 2015, ont jugé que les marques de commerce sont de compétence fédérale. Puisque c'est allé en cour, c'est que Québec contestait ce point. Mais comme c'est habituel, les cours fédérales ont tranché en faveur du fédéral. Les Best-Buy, Old Navy, Toys « R » Us et autres ne sont pas donc obligés de franciser leur nom. Fini le temps où des géants comme Staples avaient la délicatesse ou sentaient la

pression de se franciser en Bureau en gros. L'acharnement contre la loi 101 est sans limites.

Bilinguisation de la santé au Québec. 45 millions de dollars ont été investis par Santé Canada et Patrimoine canadien, entre 2008 et 2013, pour financer la prestation de services de santé en anglais de Havre-Saint-Pierre à Rouyn-Noranda.

Déclin du bilinguisme au fédéral

Le bilinguisme ne cesse de décliner dans les partis fédéraux et les institutions fédérales. – Le nouveau processus de nomination des juges à la Cour suprême prévoit encore que les candidats devront savoir lire et comprendre le français. Soit. Cependant, le gouvernement fédéral refuse d'enchâsser ce critère dans la *Loi sur la Cour suprême*, car il craint les contestations judiciaires (quelle belle acceptation du français dans ce pays !) ; en outre, les juges ne seront pas obligés de savoir parler le français pour être considérés comme bilingues. Le chef du NPD, Jagmeet Singh, et le commissaire aux langues officielles Raymond Théberge ont commencé par trouver cela parfaitement normal, ils ne se sont ravisés qu'après un certain temps (8 et 15 déc. 2017). – Par ailleurs, en mars, des juges du Conseil canadien de la magistrature ont décidé de destituer leur confrère Michel Girouard sans avoir pris connaissance des documents en français présentés pour sa défense parce que, étant unilingues anglophones, ils étaient incapables de les lire. Il semble que la jurisprudence tend à valider cette pratique du Conseil de juger à partir d'une preuve partielle, à savoir celle rédigée dans la seule langue qu'ils comprennent (1er mars 2018) !

Le bilinguisme recule aussi au gouvernement fédéral. En avril 2017, Jean Delisle faisait remarquer que 540 postes de traducteurs manquaient dans les services fédéraux. En

juillet, Romain Gagné déplorait la médiocrité du français en usage dans plusieurs ministères et organismes de l'État fédéral. En septembre, un rapport commandé par le greffier du Conseil privé proposait néanmoins d'abolir les primes au bilinguisme pour les fonctionnaires fédéraux. Puis, le 19 mars 2018, *Le Devoir* titrait : « Le français malmené sur les sites du gouvernement fédéral » et le 22, Jean Delisle, de nouveau, dénonçait l'usage trop fréquent de Google translation. Parallèlement, André Dionne est actuellement devant la Cour fédérale pour faire valoir son droit de travailler en français dans la fonction publique fédérale, et ce... même à Montréal (21 mars 2018) ! On se rappelle par contre que Diane Lebouthillier, seule ministre unilingue francophone contre quinze unilingues anglophones, a été mise en demeure, elle et elle seule, d'apprendre l'autre langue officielle dans les six premiers mois de son mandat (13 avril 2016).

En voulez-vous davantage ? Le français est de moins en moins défendu par les organismes fédéraux de réglementation. Le président du CRTC a proposé en juin 2017 d'abandonner les quotas de chansons françaises à la radio (J-F. Nadeau, 19 juin 2017). Quant aux productions télé, les nouvelles règles du CRTC leur nuisent : c'est l'avis même du ministre québécois de la Culture, le libéral Luc Fortin.

Et évidemment, ce n'est pas sur Air Canada qu'on peut compter pour un service en français. « Force est de constater qu'après 45 ans, les mêmes problèmes se répètent », notait l'ancien commissaire aux langues officielles, Graham Fraser, dans le rapport spécial sur Air Canada déposé en juin 2017 au Parlement fédéral. La compagnie refuse d'assurer des services bilingues. Elle a menacé un client qui réclamait du français d'appeler la police. Le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes a

recommandé à l'unanimité au gouvernement de donner au Commissaire sur les langues officielles le pouvoir de mettre à l'amende Air Canada et toutes les institutions soumises à la Loi sur les langues officielles si elles ne respectent pas les droits linguistiques de leur clientèle francophone. La ministre Mélanie Joly n'a pas voulu s'engager en ce sens (3 nov. 2017).

Les minorités francophones

Statistique Canada a révélé à la fin de 2017 que dans 20 ans, il ne restera plus que 2,7 % de francophones hors Québec. Depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, ce sont les tribunaux, particulièrement la Cour suprême, qui fixent les balises des droits linguistiques au Canada. Dans un article paru le 11 mai 2017, Alain-Robert Nadeau dresse un historique rapide du processus en cours au pays. Entre 1975 et 1985, la Cour suprême a commencé par élargir les droits de la minorité anglophone du Québec par le charcutage de la loi 101. Puis tout en continuant à détruire cette loi, la Cour, entre 1986 et 1998, s'est employée à contenir les droits des minorités francophones en déboutant les Acadiens. La nomination de Michel Bastarache, qui a siégé entre 1999 et 2008 a favorisé temporairement une interprétation plus large des droits des minorités francophones hors Québec. Mais cette période a pris fin avec son départ. – La Cour suprême n'est pas seule à limiter les droits des minorités francophones. À l'automne 2015, le CRTC a refusé que TFO, la télé francophone de l'Ontario, soit offerte en option aux abonnés du câble partout au Canada. Pour plus de détails sur les mesures que continuent de prendre les provinces anglophones contre leurs minorités francophones, se référer aux livraisons de la chronique « Le démantèlement de la nation », qui a suivi cette question depuis 2014.

Le recensement de 2016 montre que les individus de langue maternelle française ne forment plus que 21,3 % de la population au Canada et 78,4 % au Québec (3 août 2017). Déjà alarmantes, ces statistiques sont peut-être pourtant sous-estimées. Selon l'expert Charles Castonguay, par sa manière de recueillir les données et de présenter ses résultats, « Statistique Canada masque le déclin du français » au Québec, qui serait encore plus considérable qu'indiqué. Selon lui, le Québec est de plus en plus soumis à « une dynamique d'anglicisation » (10 oct. 2017).

Les Premières Nations : une reconnaissance sans conséquence véritable

Tout en ayant toujours nié l'existence du colonialisme au Canada, notamment au G20 de Pittsburgh en 2009, le gouvernement Harper a agi dans un esprit parfaitement colonial envers les Premières Nations. En décembre 2011, par exemple, il avait mis sous tutelle la communauté d'Attawapiskat et était allé jusqu'à faire payer par celle-ci le gestionnaire extérieur qu'il lui avait imposé. Aucun dossier autochtone n'a avancé sous ce gouvernement. En fait, les relations se sont tellement dégradées qu'en 2013 est né le très vaste mouvement de protestation *Idle no more*.

Le gouvernement Trudeau veut présenter une image exactement inverse. Il est toujours prêt à offrir des excuses. Il consent beaucoup d'argent, et c'est heureux, pour compenser partiellement l'incurie séculaire de l'État fédéral à laquelle les Premières Nations doivent de vivre dans un véritable quart-monde intérieur. Les budgets de 2016, 2017 et 2018 ont réservé 16 milliards $ jusqu'en 2023 simplement pour que les autochtones aient accès à de l'eau potable, à des logements sans surpopulation, à des soins de santé et à de la formation professionnelle. Le fédéral a aussi versé 800 mil-

lions $ en compensation pour « la rafle des années 1960 » au cours de laquelle, dans plusieurs provinces anglophones, de très nombreux enfants autochtones ont été enlevés à leurs familles et élevés dans des familles non autochtones (octobre 2017). On notera toutefois que dans tous les cas, la hauteur des sommes et les priorités sont fixées par la « Couronne » selon son bon vouloir uniquement.

Les Premières Nations (et les Inuits, dont on entend moins parler) sont les seuls que le premier ministre Trudeau, très attentif à ne plus parler que des Canadiens tout court, accepte nommément de distinguer. Cela dit, les Premières Nations ne bénéficient que d'une reconnaissance symbolique, et essentiellement sous le mode de victimes souffrantes. Même cette reconnaissance limitée connaît des ratés. La Commission d'enquête sur les femmes autochtones disparues et assassinées a connu 13 démissions depuis sa formation ; après avoir été attendue pendant plus de 40 ans et avoir suscité de grands espoirs parmi les autochtones, la Commission a dû demander en mars 2018 une prolongation jusqu'à la fin de 2020 ; très déçue de son inefficacité et de son esprit colonial, une coalition d'organismes refuse désormais que cette prolongation lui soit accordée (20 et 31 mars 2018). – Autre raté : le *niet* opposé par Ottawa à l'enquête réclamée depuis octobre 2017 sur les femmes autochtones stérilisées de force en Saskatchewan.

Le gouvernement Trudeau n'avance pas plus que le précédent sur la reconnaissance d'une véritable autonomie gouvernementale, qui est la question clé. Depuis 2016, il refuse par exemple de rétablir la contribution fédérale au programme des Services de police des Premières Nations (24 nov. 2016) ; le budget de 2018 ne contient rien sur ce point. Or, ces services distincts sont une des rares reconnaissances du droit des Premières Nations à s'administrer

elles-mêmes. Ottawa propose par ailleurs des relations de « gouvernement à gouvernement », mais sans ouverture de la constitution pour leur donner une réelle existence : la création d'un ministère Couronne-Autochtones suffira. On maintient l'appellation Couronne, et on place en vis-à-vis non pas « gouvernements autochtones », mais seulement « Autochtones » (29 août 2017). Des gouvernements sans reconnaissance constitutionnelle : toute une garantie ! Le gouvernement Trudeau n'octroie non plus aucun pouvoir autonome de taxation (26 juillet 2017). Ni d'autonomie dans le domaine des services à l'enfance au sein des communautés (30 août 2017) : le budget 2018 consent plus d'argent, mais pas l'autonomie de décision.

Enfin, sur la question du respect des droits ancestraux et des droits inhérents issus de traités, le gouvernement Trudeau propose deux choses. D'abord, une simple reconnaissance symbolique encore une fois : les nouveaux citoyens canadiens devront faire serment de respecter les traités signés avec les peuples autochtones (sept. 2017). Puis, plus sérieusement, l'adoption avant la prochaine élection d'une loi-cadre qui pourrait à terme, rendre caduque la *Loi sur les Indiens* et donner aux communautés les pouvoirs d'une administration municipale (mars 2018). Il faudra voir où cela pourrait conduire les Premières Nations : émancipés de la *Loi sur les Indiens*, qui est le prototype même d'une loi raciste et coloniale, les autochtones seraient-ils aussi délivrés du statut d'Indiens et deviendraient-ils des Canadiens comme les autres, sans aucune reconnaissance de leur identité nationale ? C'est ce qu'avait proposé Trudeau père en 1969. Telle qu'elle est évoquée pour l'instant, la loi pourrait en tout cas permettre d'opposer les droits autochtones aux pouvoirs des deux provinces, le Québec et la Colombie-Britannique, où ceux-ci n'ont pas été éteints par les traités iniques du XIX^{e} siècle. Ce sera le

cas notamment dans les futurs projets d'évaluation environnementale (février et mars 2018). Diviser pour régner, une habitude du pouvoir colonial.

Un frein au développement de l'économie québécoise

Si au moins le fédéralisme était rentable, certains pourraient penser que le sacrifice de notre État et de notre nation ne serait pas trop cher payé pour que les individus vivant au Québec soient plus riches. Mais quel secteur économique ne pâtit pas des décisions d'Ottawa ?

Des traités pancanadiens et internationaux favorables au Québec ?

ALEC. Nouvel accord de libre-échange canadien. Ottawa et les provinces ont signé un nouvel accord commercial pour faire du Canada un marché encore plus unifié. Des exceptions sont maintenues pour les services financiers, mais l'Ontario l'a vivement déploré et on peut craindre que celles-ci ne soient que temporaires. De même, pour l'instant, certains contrats d'Hydro-Québec sont protégés ainsi que le commerce des boissons alcoolisées, mais sur ce dernier point les négociations continuent (9 avril). C'est dire que certains des revenus de l'État québécois pourraient être fragilisés. L'OCDE multiplie les pressions dans le sens d'un marché canadien unifié en s'en prenant notamment à la gestion de l'offre et aux protections provinciales dans le secteur de l'énergie (19 mars 2017).

AECG. Pour ouvrir l'Europe au bœuf de l'Ouest, Ottawa a ouvert le Canada à des milliers de tonnes de fromages fins européens. Or, l'industrie canadienne de fromages fins est presque toute concentrée au Québec. Le gouvernement Harper avait promis des compensations, Trudeau ne

s'est résigné à honorer cette promesse qu'après des mois d'attente et d'une manière jugée insuffisante et inéquitable (29 juin 2017).

ALÉNA. Parmi les demandes des États-Unis figure la fin de la protection des industries culturelles. Comédiens et autres artistes plaident pour qu'Ottawa non seulement reste ferme, mais tente d'obtenir des dispositions mieux adaptées aux plateformes numériques (28 sept. 2017). Le gouvernement Trudeau ne va pas dans cette direction, du moins pas avec Netflix. – Jean Aubry rapporte que les États-Unis pourraient exiger le démantèlement de la SAQ et des organismes équivalents dans les autres provinces. Si la SAQ disparaît ou est affaiblie, un autre de nos outils collectifs va nous échapper (18 août 2017). – À noter enfin que les séances de négociations qui ont eu lieu à Montréal et à Mexico au début de 2018 ont révélé des exigences américaines particulièrement menaçantes pour l'économie du Québec: bois d'œuvre, papier journal, aéronautique, acier, aluminium. Mais le premier ministre Trudeau répond très mollement (26 févr., 13 et 31 mars 2018).

Bois d'œuvre. Le gouvernement fédéral s'est montré avant tout soucieux de protéger l'industrie britanno-colombienne plutôt que celle du Québec, qui a pourtant ajusté son régime forestier depuis 2006 pour le rendre à la fois conforme aux critères de libre marché et similaire à celui de plusieurs États américains. Plus de 60 000 emplois sont en jeu au Québec. Quand les tarifs américains de 20 % ont été imposés, Ottawa a pris des mesures de rétorsion utiles seulement à la Colombie-Britannique. En outre, il ne s'est décidé que très tardivement à aider l'industrie par des garanties de prêts.

Papier journal. Même si Résolu et White Birch sont épargnées pour l'instant, elles pourraient à terme pâtir des tarifs américains imposés sur le papier journal. Le Québec compte

pour la moitié des exportations canadiennes de papier non couché mécanique, sur lequel sont imprimés les journaux et les livres en format poche (12, 14 et 15 mars 2018). En janvier, au moment où ont été annoncés ces tarifs, Ottawa ne s'est pas engagé à bonifier son fonds d'aide aux entreprises, déjà touchées par la hausse des tarifs sur le papier surcalandré et les droits punitifs sur le bois d'œuvre (8 févr. 2018).

Des entreprises québécoises bien aidées par Ottawa ?

Entreprises financières ; entreprises d'ingénierie. La Banque d'infrastructure du Canada a été créée en 2017. Une affaire de 35 milliards $. Le siège social est établi à Toronto, évidemment.

Entreprises culturelles. Netflix n'est pas taxée, contrairement aux entreprises québécoises et canadiennes ; et Ottawa ne lui a fixé aucune obligation de production de contenus en français. TVA, Tout.tv, illico ou Bell Média, entre autres, sont directement menacées. Au point où Radio-Canada tend la main aux autres diffuseurs francophones pour que tous affrontent ensemble le géant numérique (15 mars). Quant à l'industrie documentaire québécoise, elle craint désormais pour son avenir (16 févr. 2118).

Producteurs agricoles. Les agriculteurs québécois en ont assez : « Ça suffit que, dans le cadre de négociations, la gestion de l'offre serve de monnaie d'échange », dit Ghislain Gervais, président de la coop fédérée (21 janv. 2018). Selon PricewaterhouseCoopers, la fin de la gestion de l'offre coûterait 50 000 emplois au Québec. Celle-ci a été écornée une dans le cadre de l'Accord économique et commercial global avec l'Europe (AECG). Puis dans le Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), cette fois sans aucune compensation (24 janv. et 2 févr. 2018). Et voilà que l'incertitude règne sur ce qui sera encore imposé aux

producteurs agricoles dans la renégociation de l'ALÉNA. Le premier ministre Couillard lui-même craint que la gestion de l'offre soit sacrifiée, cette fois pour sauver l'industrie de l'automobile en Ontario ou pour contrer l'imposition de tarifs sur l'acier et l'aluminium (13 mars 2018).

Bombardier. Plusieurs facteurs ont été à la source de la braderie de la C-Series. L'un des plus importants, selon le journaliste économique Loïc Tassé, c'est qu'Ottawa n'a pas soutenu l'industrie aéronautique canadienne, concentrée au Québec, comme d'autres États le font pour la leur. Au plus creux, tout ce qu'il a été prêt à consentir, c'est une aide de 272 millions $ pour le développement d'un nouvel avion à construire... en Ontario. Bay street voulait que Bombardier abandonne le contrôle de l'entreprise, la famille Beaudoin a refusé, ce fut le résultat : « Dans d'autres pays, on ne vend pas de participation majoritaire à des joyaux semblables. Pourquoi ? Parce qu'à la longue, les activités principales autour de la C-Series vont partir vers l'Europe. » (*Journal de Montréal*, 17 oct. 2017).

Bombardier et Bell Helicopter. Ottawa a le sens des droits de l'homme seulement quand c'est le Québec qui écope. Le gouvernement fédéral impose des sanctions contre l'Ukraine : seul Bombardier pâtit. Il menace les Philippines de sanctions que le président de ce pays devance en annulant lui-même le contrat de Bell Helicopter : seuls les travailleurs de Mirabel pâtissent (8, 11 et 12 févr. 2018). Pas de sanctions contre l'Arabie saoudite : les blindés que lui vend le Canada, c'est en Ontario qu'ils sont construits.

Bombardier. Via Rail n'entend pas utiliser la clause des accords internationaux qui permet de réserver 25 % de contenu local dans l'octroi des contrats publics. Aucune obligation de contenu local pour les nouveaux trains du corridor Québec-Windsor (20 mars 2018).

Davie. Le chantier de la Davie à Lévis représente 50 % de la capacité de production navale au Canada, mais ne bénéficie que de 1 % des contrats fédéraux. Ceux-ci ont plutôt été donnés aux chantiers navals de Colombie-Britannique et des Maritimes, propriétés de la famille Irving ; et cela, en contravention de la loi fédérale, du moins selon un avis juridique d'André Joli-Cœur (12 déc. 2017). Seule la colère des Québécois a fait céder le gouvernement Harper à la veille des élections, et a valu au chantier Davie d'obtenir le contrat de construction du ravitailleur Astérix, livré celui-ci à temps et dans les coûts. – Il a fallu une mobilisation générale de plusieurs semaines et l'implication personnelle du premier ministre Couillard pour que le premier ministre Trudeau, qui était prêt à sacrifier 800 emplois directs et des centaines d'emplois indirects, se décide à autoriser la Garde côtière à négocier avec la Davie l'achat de quatre brise-glaces (19 janv. 2018). Depuis, la Garde côtière met tant de mauvaise foi et Ottawa si peu de volonté d'aboutir que tout stagne (Radio-Canada, 25 mars 2018).

Aquaculture. Un grand projet novateur d'aquaculture du saumon en milieu terrestre, susceptible de revitaliser l'économie gaspésienne, se heurte à la réglementation de l'Agence canadienne d'inspection des aliments conçu pour l'élevage traditionnel en milieu marin (22 févr. 2018).

Transcontinental. Malgré des annonces que le Fonds du Canada pour les périodiques serait « modernisé », le budget fédéral de 2018-2019 ne prévoit rien pour les médias d'envergure « nationale » et ne réserve que 50 millions $ pour les médias locaux. François Olivier, président et chef de la direction de TransContinental, a manifesté publiquement son dépit (2 mars 2018).

Conclusion

Si le Québec demeure province, les Québécois devront à terme renoncer à se penser comme peuple et comme nation : ce qui est en cours, c'est notre réduction au statut d'ethnie et de communauté culturelle dans un État unitaire.

Or, un peuple, c'est une communauté *politique*, et une communauté politique *inclusive* puisque nous vivons en démocratie ; une ethnie, au contraire, c'est un groupe que le pouvoir étranger qui s'exerce sur elle enferme délibérément dans une définition linguistique, culturelle et psychologique discrète (au sens de limitée, finie) de sorte qu'aucune personne qui n'en est pas issue ne peut s'y joindre.

Par ailleurs, une communauté culturelle, dans le système canadien, c'est un groupe qui peut conserver ses caractéristiques ethniques, se doter d'institutions communautaires, bénéficier du soutien étatique et tenter d'exercer sur Ottawa des pressions qui vont dans le sens de ce qu'elle définit comme ses intérêts, mais seulement tant que tout ceci ne contrecarre pas la construction de l'État canadien comme État unitaire ; les communautés culturelles étant de moins en moins nécessaires au projet politique canadien, elles disparaissent progressivement dans le Canada postnational qu'élabore Justin Trudeau. Une nation, au contraire, c'est une histoire que tous ceux qui viennent nous joindre sont inviter à faire leur, une culture incarnée dans des institutions sociales (et pas seulement communautaires), un avenir à créer ensemble à l'aide d'institutions politiques sur lesquelles nous avons une réelle prise. Pour les Québécois, former nation n'est pas possible dans le cadre canadien.

Réagirons-nous ? ❑

La Caisse d'économie solidaire est **l'institution financière des entreprises collectives** et **des citoyens engagés** pour une économie sociale et durable.

La passion des êtres

Desjardins
Caisse d'économie solidaire

1 877 647-1527
caissesolidaire.coop

Simon-Pierre Savard-Tremblay

DESPOTISME SANS FRONTIÈRES

LES RAVAGES DU NOUVEAU LIBRE-ÉCHANGE

vlb éditeur

Extrait en primeur

Despotisme sans frontières

de Simon-Pierre Savard-Tremblay

Les systèmes politiques occidentaux sont en crise, et la contestation de la mondialisation a clairement dépassé le seul terrain de la rue. Loin d'être confinée à un mouvement marginal de manifestants chahutant les grands sommets, comme elle pouvait l'être au début du millénaire, elle s'incarne aujourd'hui comme un courant politique aux visées électorales. Le discours officiel, qui chante les louanges d'un libre-échange qui amènerait la paix et la prospérité à tous, est ébranlé dans ses certitudes. Les fissures se multiplient depuis quelques années.

En 2015, les Grecs ont massivement rejeté par référendum le scénario du film dans lequel on devait les faire jouer. Puis, en juin de l'année suivante, l'Espagne a mis fin au bipartisme en accordant 47 sièges au parti Podemos de Pablo Iglesias. Le même mois, le Royaume-Uni a voté pour quitter l'Union européenne. On avait pourtant prédit que les Britanniques allaient, «logiquement», tourner le dos à la catastrophe annoncée par les forces du *statu quo*. Pendant l'automne de cette même année 2016, la Wallonie a bloqué durant une semaine l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne. C'est à deux mastodontes économiques que cette région de Belgique comptant moins de 4 millions d'habitants a fait un pied de nez qui a retenti dans le monde entier. Le véritable tsunami planétaire est cependant survenu en novembre 2016, quand Donald Trump a, contre toute attente, remporté la présidence américaine contre Hillary Clinton. Les troupes de la candidate démocrate étaient aussi convaincues de leur victoire que l'étaient les commentateurs patentés de l'actualité politique. Les

démocrates *mainstream* en étaient venus à se croire imbattables. Ils avaient, après tout, réussi à écarter par diverses manœuvres le prétendant à l'investiture Bernie Sanders, dont le soutien populaire mérite lui aussi d'être mentionné. Comment pouvaient-ils mordre la poussière contre un personnage aussi grotesque que Trump ? La poussière à peine retombée, cherchant à expliquer l'inexplicable, ils ont dressé la liste des maux qui s'étaient diffusés chez les culs-terreux ignares des contrées éloignées de la grande civilisation urbaine : racisme, misogynie, fermeture à l'autre, obscurantisme, peur de la nouveauté.

Le verdict est incontournable : une « révolte populiste » gronde en Occident. Et ceux qui détiennent des positions hégémoniques dans l'espace public hésitent entre s'en moquer, l'ignorer ou l'accuser d'accointances méphitiques. Il est totalement impensable, pour les thuriféraires du système, de percevoir dans ces incidents électoraux la manifestation d'une colère qui soit légitime. « Dieu se rit des hommes qui déplorent les effets dont ils chérissent les causes », écrivait Bossuet. Il leur est impossible de seulement envisager que le malaise populaire puisse être fondé. Il leur est impensable d'effleurer l'idée qu'il puisse y avoir des racines profondes dans cette expression non violente et légale de leur désespoir. En 1984, le « socialiste » français Laurent Fabius avait causé un tollé pour avoir déclaré que le Front national apportait « de mauvaises réponses à de bonnes questions ». La classe politique et médiatique était entièrement rétive à réfléchir aux questions soulevées par le vote FN. Il lui semble impossible de penser que s'il est nécessaire de contester nombre de solutions avancées par les mouvements dits « populistes », il faudrait peut-être aussi tenter de comprendre les racines du phénomène. Et elle s'étonne quand Trump remporte la présidence…

Si le système politique craque de partout, c'est entre autres parce qu'il s'est lui-même condamné à l'impuissance au nom d'un principe érigé en religion officielle : le libre-échange. Ses bénéfices sont présentés comme incontestables, et le fait qu'il constitue le seul avenir envisageable est, encore une fois, indiscutable. Si jadis d'importants penseurs ont consacré des efforts théoriques et empiriques afin d'en asseoir les fondements, si les instances supranationales ont eu dans les années 2000 à le défendre avec une grande imagination par des statistiques tirées par les cheveux[1], le dogme qu'il représente aujourd'hui est si dominant qu'on ne se donne même plus la peine d'en débattre. Le simple fait de remettre en question un accord de libre-échange particulier, sans contester le principe en lui-même, vous fera taxer de fermeture au monde et de passéisme.

Le libre-échange – terme dont on verra que je l'utilise dans une acception très vaste – est le dogme central de l'idéologie de la mondialisation. Car si la mondialisation est en soi un concept assez neutre, la mondialisation actuelle, qui n'est pas la première dans l'histoire, est quant à elle clairement idéologiquement campée. Régis Debray, qui l'appelle le « sans-frontiérisme », la décrit à la fois comme un économisme, un technicisme, un absolutisme et un impérialisme, ce qui me semble assez juste[2].

En juillet 2017, les dirigeants réunis à Hambourg dans le cadre du sommet du G20 ont achevé leur rencontre sur fond de crise de la mondialisation. En marge du sommet,

1 La Banque mondiale a par exemple mis sur pied le modèle LINKAGE, devant évaluer à l'avance les gains pour le monde d'une libéralisation du commerce. En quelques années, le gain estimé a chuté de plusieurs milliards de dollars.

2 Régis Debray, *Éloge des frontières*, Paris, Gallimard, 2010, p. 73-77.

économistes et patrons ont appelé les États à « résister au nationalisme[3] ». Leur déclaration était ponctuée des topos du catéchisme mondialisard : la globalisation comme une « bonne chose pour le monde », la « prospérité au service de tous », une « croissance plus inclusive », une « opulence inédite » (!), etc. On reconnaissait certes du bout des lèvres dans ce salmigondis qu'il y a des ratés, qu'il y a même des victimes, mais pas question de reculer ! Il faut au contraire battre en brèche le pouvoir des nations de déterminer leurs priorités économiques. On parle ici d'un « ordre international économique ouvert » qui implique que les États doivent être mis sous tutelle par des accords de plus en plus serrés où il ne s'agit plus tant de stimuler le commerce entre les pays, mais de transformer tout en marchandise, des services publics à la culture en passant par l'environnement et, bien entendu, le travail. Le « nouveau libre-échange » vise à ce que les pays du monde aient des législations quasi identiques pour que le capital puisse circuler d'un territoire à l'autre en ayant droit au traitement princier.

L'idéologie de la mondialisation a su s'imposer par défaut après la chute du bloc soviétique, lequel était régi, du moins en théorie, par un système qui aspirait à la transformation radicale de l'humanité. Elle n'a pas de manifeste ou de Petit Livre rouge, mais elle est aussi une utopie, qui prétend que la paix et la prospérité universelles passeront par la libre circulation des capitaux, des entreprises et des individus. Elle présuppose que l'être humain n'est libre que s'il embrasse sa nature de soldat du système économique marchand. L'individu a vocation à être un consommateur ou un producteur, et la mesure de sa réussite

3 Amel Saadi et Valentin Bontemps, « Économistes et patrons appellent le monde à "résister au nationalisme" », *Agence France-Presse*, 9 juillet 2017.

(ou de sa liberté) est quantitative. Voilà pourquoi il faut impérativement le libérer des contraintes d'un État régulateur. Pour ce faire, la mondialisation actuelle a développé des manières systémiques de retirer aux collectivités les moyens d'agir sur leur devenir économique. Elle est par conséquent intrinsèquement antidémocratique.

L'individu ainsi « affranchi » du politique se trouve jeté dans le système de la concurrence, d'un performe ou meurs où règne la loi du plus fort. Mais, par une habile torsion du vocabulaire, on parvient à travestir cette hégémonie de l'économique en un univers d'« opportunités ». Il est très difficile de remettre en question cette pensée unique sans être classé comme hérétique. L'idéologie de la mondialisation a un immense pouvoir de séduction, sa propagande étant beaucoup plus efficace que celle des totalitarismes du xxe siècle parce qu'elle se présente comme une libération intégrale de chacun en s'appuyant sur le prétendu égoïsme naturel de l'Homme et une éthique de la responsabilité. Dans les faits, elle revient à prôner un nouveau despotisme, permettant aux transnationales, aux arbitres et aux experts qui sont à son service de concentrer entre leurs mains un pouvoir ahurissant.

Une entreprise est considérée comme transnationale lorsqu'elle a au moins un site à l'étranger, c'est-à-dire dans un autre pays que celui de son siège social, et ce, peu importe son créneau. Pour qu'elle puisse produire en masse, la multiplication des marchés est évidemment nécessaire. Il ne sert à rien, par exemple, de produire un million de voitures par année pour un marché de 500 000 conducteurs. Riche et puissante, la corporation tend alors à devenir une entité souveraine, dont l'expansion passe nécessairement par son émancipation d'une autre souveraineté, celle du politique. Si on se fie aux

données rendues publiques en 2016 par la revue Fortune dans son index Global 500, l'envergure des plus grosses entreprises au monde est impressionnante. La plus grande entreprise du monde, Walmart, avait un chiffre d'affaires de 482 milliards de dollars et 2,3 millions d'employés. Le leader sur le plan des bénéfices, Apple, avait engrangé 53 milliards de dollars et tenait aussi le premier rang des capitalisations boursières, avec 604 milliards de dollars. Ces entités ont un poids financier plus grand que nombre de gouvernements et ont plus de salariés que bien des fonctions publiques nationales. Toujours en 2016, selon une étude de l'ONG britannique Global Justice Now, la liste des 100 premières entités économiques du monde comptait 69 multinationales contre seulement 31 États[4]. Comment s'étonner que ces géants privés en soient venus à vouloir s'émanciper du cadre national ?

L'idéologie de la mondialisation instaure une dictature de la performance et de l'évaluation permanente de la valeur de chacun : entreprises, États, individus. L'idéologie de la mondialisation promet plus largement de libérer l'individu de l'ensemble des limites que lui imposeraient la culture, la tradition, la nation. Elle coupe le cordon ombilical de la transmission d'un monde commun, et propose plutôt une révolution permanente des modes de vie – par la consommation – qu'elle présente comme un progrès. Pour elle, la société n'existe pas. Elle veut des êtres humains dans un triste « état de nature », animés par la recherche du pouvoir, de l'argent et de l'intérêt personnel. C'est un avatar de la fameuse « guerre de tous contre tous » du Léviathan de Thomas Hobbes.

4 Aisha Dodwell, « Corporations running the world used to be science fiction – Now it's a reality », *Global Justice Now*, 12 septembre 2016, globaljustice.org.uk.

Pas d'alternative

Le libre-échange est le seul chemin. Nous en avons eu un témoignage éloquent avec l'épisode de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne.

Il y eut d'abord des négociations menées dans le secret le plus total, en excluant les groupes de la société civile. Un accord de confidentialité a même été imposé aux gouvernements provinciaux canadiens comme condition pour siéger à la table de négociations, mettant fin à tout espoir d'une participation citoyenne[5]. On peut d'ailleurs se demander quel était l'intérêt pour les provinces d'assister à la chose comme des spectateurs, bâillonnés de surcroît. En 2010, le représentant du Québec dans les négociations, Pierre-Marc Johnson, affirmait en commission parlementaire à l'Assemblée nationale que la délégation québécoise était condamnée à offrir un « billet doux » aux vrais décideurs, et à se contenter de jouer à la diplomatie de couloirs, pour tirer son épingle du jeu. Ce qui se passait entre quatre murs devait y rester, et il ne fallait surtout pas que le peuple interfère dans un scénario connu d'avance. Si ces traités sont si bons pour tout le monde, pourquoi donc les cacher ? Pense-t-on que le peuple n'y comprendra rien ? Non, on craint qu'il comprendra trop. « Les accords commerciaux négociés en secret, c'est comme Dracula, ils meurent quand ils vont au soleil[6] », comme disait l'ancien dirigeant wallon Paul Magnette.

---

5 Stuart Trew, « Correcting the democratic deficit in the CETA negotiations : Civil society engagement in the provinces, municipalities, and Europe », *International Journal*, 68 (8), p. 568-575.

6 Paul Magnette, *CETA : quand l'Europe déraille*, Waterloo, Éditions Luc Pire, 2017, p. 26.

Ensuite, Pierre-Marc Johnson a élégamment comparé les adversaires du libre-échange aux climatosceptiques et aux défenseurs de la cigarette[7]. Le représentant du Québec a ensuite écarté du revers de la main une étude de l'Université Tufts, étude dont la principale force est de déconstruire les méthodologies employées par les gouvernements et de démontrer que l'AECG allait entraîner une baisse substantielle des recettes fiscales des États, une augmentation des inégalités et l'effritement du secteur public[8]. La réponse de Johnson : le but de l'accord n'est pas de régler les problèmes sociaux, mais de favoriser le commerce entre les pays[9]. On le remercie pour son honnêteté quant à la première partie de sa déclaration, même si c'était l'évidence même. La seconde assertion, comme on le verra, est plus discutable.

Dans un registre plus comique, le 11 octobre 2016, les autorités canadiennes annonçaient que le militant et député européen José Bové allait être expulsé du Canada après avoir été bloqué pendant plusieurs heures aux douanes[10]. De quoi venait parler l'agriculteur militant ? De l'AECG. Les autorités, qui voyaient pourtant d'un si bon œil la libre circulation des marchandises, des capitaux et des personnes, avaient-elles donc redécouvert les bienfaits

---

7 Charles Lecavalier, « Johnson s'en prend aux opposants du libre-échange », *Le Journal de Montréal*, 13 juillet 2016.

8 Pierre Kohler et Servaas Storm, *L'AECG sans œillères : comment couper les « coûts du commerce et davantage encore » causera du chômage, des inégalités et des pertes économiques*, Global Development and Environment Institute, Université Tufts, septembre 2016.

9 Agence QMI, « Libre-échange Canada-Europe : "plein d'avantages", selon Pierre-Marc Johnson », *Le Journal de Montréal*, 20 septembre 2016.

10 J'ai fait une entrevue avec M. Bové pour mon blogue du *Journal de Montréal* : « AECG, OGM, mondialisation. Entrevue avec José Bové », 11 octobre 2016.

du contrôle des frontières ? Le lendemain, on apprenait que Bové allait finalement pouvoir rester. Fiasco diplomatique et tactique pour le gouvernement Trudeau : loin de museler Bové, on lui a plutôt offert un splendide cadeau en termes d'attention médiatique.

Il n'y a pas que les Québécois qui ont eu l'impression d'être le dindon de la farce. On peut aussi comprendre les Belges d'avoir l'impression qu'on se payait leur tête. David Lametti, secrétaire parlementaire de la ministre Chrystia Freeland, a déclaré au Parlement wallon : « Vous pouvez certainement passer des lois, mais dans certains cas, vous devrez payer pour les faire appliquer. » Jane Murphy, vice-présidente de la Chambre de commerce Canada-Belgique-Luxembourg, un lobby de sociétés transnationales, déclarait quant à elle qu'elle ne comprenait pas les délégations frileuses à l'endroit du traité, cherchant d'un même souffle à les rassurer sur le fait qu'il n'y aurait pas d'invasion d'« ours et de sirop d'érable[11] ». Heureusement que nos brillantissimes élites sont là pour couper court à des phobies populaires aussi irrationnelles. Ce n'est pas tout. En mai 2016, réagissant au rejet de l'AECG par la Wallonie, Pierre-Marc Johnson y est allé d'un tonitruant : « Et puis quoi, on va faire du feu pour danser tout nus autour, la nuit[12] ? »

En somme, l'AECG et les accords du même genre sont, pour ceux qui les négocient, une histoire de cachotteries, puis de moqueries lorsque les peuples ont le malheur de poser des questions. Pourquoi, d'ailleurs, questionner la

11 RTL Info, « C'est pas tous les jours dimanche », 16 octobre 2016.

12 Sandro Faes, « La Wallonie contre l'accord UE-Canada : "Et puis quoi, on va faire du feu pour danser tous nus autour ?" », RTBF, 3 mai 2016.

Vérité ? Après tout, comme le ministre des Finances du Québec, l'ancien banquier Carlos Leitão, l'a dit avec une clarté lumineuse : « le libre-échange est toujours positif[13] ». Toujours. Fin de la discussion. Démocratie, vous dites ?

Tout se passe comme si les décideurs avaient convenu depuis des décennies de construire un régime qui confisque la démocratie et les débats qui l'accompagnent au nom de la raison économique. Le culte de l'expertise est clairement pensé pour servir les intérêts d'une classe dominante qui se situe au-dessus des nations et des souverainetés. Cette classe, d'une certaine façon, se regroupe autour d'intérêts communs. Elle a assimilé et digéré les anciennes élites politiques nationales et rassemble des grands financiers et banquiers, des responsables de think tanks, des avocats de gros cabinets privés, des hauts cadres de compagnies de services financiers, des empereurs médiatiques et, oui, des dirigeants politiques. Comme je l'ai avancé dans un autre ouvrage, son rêve de mondialisation, celui d'un monde d'abondance sans frontières, d'un accès facile au bonheur matériel, d'un vaste univers de possibilités, d'un village global, elle est la seule, en fait, à pouvoir le vivre, coupée de la réalité des autres. Elle est la seule à pouvoir véritablement aller de Genève à San Francisco comme on traverserait la rue. Elle vit dans des quartiers résidentiels sécuritaires, ou sécurisés, loin des milieux populaires désindustrialisés où la misère causée par ses actions se fait sentir. Elle travaille dans les grands centres, loin des usines que ses transactions actionnariales ont les moyens de fermer en un après-midi. Ses enfants fréquentent des écoles protégées de la délinquance. Le no-fault est son principe, alors qu'elle a la

13 « "Le libre-échange est toujours positif", dit Carlos Leitão au sujet du PTP », Radio-Canada, 5 octobre 2015.

capacité de faire appel au contribuable pour rattraper ses erreurs de gestion économique. Les salaires et les avoirs de ceux qui la composent sont protégés du fisc, souvent dans des paradis fiscaux. L'impôt, c'est pour les pauvres. « Il n'y a pas un seul riche canadien qui ne diversifie pas ses avoirs à l'étranger[14] », déclarait un député du Parti libéral du Canada, Nicola Di Iorio, dans la foulée des révélations des Paradise Papers. Encore une fois, merci pour la franchise.

14 Guillaume St-Pierre, « Les libéraux à la défense de leur grand argentier », *Le Journal de Montréal*, 7 novembre 2017.

Des comptes-rendus, des analyses critiques, des notes de lecture,
40 pages grand format couleur qui vous permettent
de partager le point de vue de collaborateurs aguerris
sur les essais publiés au Québec durant l'année.

3 parutions par année

30 $ par an – 75 $ pour trois ans
taxes et expédition comprises

Lectures

Lectures

Recensions

Nicolas Zorn
Le 1 % le plus riche : l'exception québécoise 84

Nicolas Lévesque
Le Québec vers l'âge adulte 94

Sébastien Proulx
Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire 101

Charles-Philippe Courtois
Lionel Groulx, le penseur le plus influent de l'histoire du Québec 108

Michel Brunet
La France impériale et la Nouvelle-France 123

Martin Lavallée
Denis-Benjamin Viger : un patriote face au Canada-Uni 127

NICOLAS ZORN
Le 1% le plus riche : l'exception québécoise, Les Presses de l'Université de Montréal, 2017, 202 pages

En 2017, Nicolas Zorn, doctorant en science politique, publiait *Le 1% le plus riche : L'exception québécois*e, ouvrage dans lequel il entreprend de présenter les statistiques de la croissance de l'inégalité de revenu entre le premier centile et le reste de la population au Québec, d'analyser l'évolution des inégalités au plan international et d'en interpréter les causes. Pour juger de la pertinence de ce livre, situons-le d'abord dans la littérature traitant des inégalités au Québec. Nous serons ensuite plus à même de saisir sa contribution au champ d'étude en question.

L'analyse des inégalités au Québec

Lorsque l'on entreprend d'analyser les inégalités sociales, il faut inévitablement faire des choix méthodologiques, ceux-ci réduisant l'objet d'étude à une certaine dimension des inégalités.

Le premier choix, et sans doute le plus significatif, est celui qui mène l'auteur vers l'aspect économique des inégalités, une décision qui en appelle immédiatement une seconde : mesurera-t-on cette inégalité par le revenu ou le patrimoine[1] ? Comme le souligne Zorn, peu de don-

1 Le patrimoine correspond aux actifs financiers et non-financiers, desquels sont déduits les passifs.

nées sont disponibles pour le Québec en ce qui concerne la répartition du patrimoine. On peut tout de même en avoir une idée à partir de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF), produite par Statistiques Canada pour les années 1999, 2005 et 2012, celle-ci contenant toutefois quelques lacunes et offrant une faible portée historique. Deux études basées sur cette enquête (Posca, 2015; L. Bourque, 2016) montrent ainsi que le quintile[2] détenant le plus de richesse[3] capte environ 60 % du patrimoine total du Québec en 2012, de même qu'il a absorbé environ 60 % de la croissance du patrimoine entre 1999 et 2012. On y apprend également que ces taux sont moindres que pour l'ensemble du Canada.

Le peu que l'on puisse dire de la répartition du patrimoine au Québec semblant avoir déjà été dit, le choix du revenu paraît plus fertile. D'ailleurs, il existe une forte correspondance entre le revenu et le patrimoine. Crespo et Lizotte (2014) ont montré qu'environ 80 % des ménages québécois sont en situation de correspondance revenu-patrimoine, c'est-à-dire que «le rang que les ménages occupent dans la distribution du revenu correspond approximativement au même rang dans la distribution du patrimoine» (Ibid., p. 11). En ce sens, choisir d'observer la répartition des revenus ou du patrimoine n'a possiblement qu'un faible effet sur le portrait des inégalités obtenu.

Toutefois, Piketty (2013) a montré que le taux de rendement du capital est historiquement presque toujours plus élevé que le taux de croissance du revenu et de la production. C'est dire que le patrimoine tend à s'accroître plus rapi-

2 Un quintile correspond à 20 % de la population.

3 Patrimoine, richesse et capital seront utilisés ici de façon interchangeable.

dement que le revenu et que les inégalités de patrimoine tendent à se renforcer elles-mêmes plus rapidement que les inégalités de revenu. « Il suffit donc aux héritiers d'épargner une part limitée des revenus de leur capital pour que ce dernier s'accroisse plus vite que l'économie dans son ensemble » (Ibid., p. 55). Et comme le rapport capital/revenu augmente au niveau mondial depuis les années 70, on peut s'attendre à ce que cette dynamique inégalitaire prenne de plus en plus d'importance. L'étude des inégalités devra toujours mettre en rapport les inégalités de revenu et les inégalités de patrimoine.

Après avoir choisi d'étudier la répartition des revenus, Zorn a choisi de limiter son analyse au revenu marchand, soit le revenu initial, avant impôts et transferts. On sait que le système fiscal québécois permet de réduire les écarts initiaux de revenu. Par exemple, « en moyenne, [de 1973 à 2006], le coefficient de Gini[4] du revenu de marché, tel que mesuré dans la population des unités familiales, s'élève à 49,3 % [et à] 35,8 % pour le revenu disponible, c'est-à-dire le revenu après impôt et transferts » (Crespo, 2008, p. 18). Également, en 2010, la part du revenu marchand détenue par les 50 % les plus pauvres était de 12 %, alors que leur part du revenu passait à 22 % après impôts et transferts (Posca et Tremblay-Pepin, 2013, p. 4).

Toutefois, même si la fiscalité contribue à réduire les inégalités de revenu marchand, et qu'ainsi la répartition du revenu disponible peut apparaître comme la mesure des inégalités « réelles » de revenu, il n'en demeure pas moins que c'est la

4 Le coefficient de Gini met en rapport la distribution réelle des revenus avec une distribution théoriquement parfaite (où 20 % de la population possède 20 % des revenus et ainsi de suite). Plus il se rapproche de 1 (ou de 100 %), plus la distribution est inégale. Le coefficient de Gini est toutefois peu affecté par les variations aux extrêmes de la distribution.

répartition du revenu marchand qui en dicte la tendance. Il en est ainsi parce que l'impôt et les transferts ne s'ajustent pas aux inégalités de revenu marchand : par exemple, le taux d'imposition du 1 % le plus riche est en baisse depuis les années 80 au Québec, alors que la part des revenus marchands captée par ce même 1 % augmente depuis la même période (Zorn, 2017). En somme, l'inégalité de revenu disponible est fonction de l'inégalité de revenu marchand. L'inégalité de revenu disponible augmente d'ailleurs légèrement au Québec depuis la fin des années 70, et ce telle que mesurée par le coefficient de Gini (Crespo, 2008 ; Crespo et Rheault, 2014) ou telle que mesurée au niveau du 1 % le plus riche (Posca et Tremblay-Pepin, 2013). L'impôt et les transferts ne suffisent pas à compenser la croissance des inégalités de revenu marchand.

Cela nous mène à une dernière considération d'ordre méthodologique : à quel niveau observer l'inégalité de revenu marchand ? Parmi les études citées jusqu'à présent, certaines comparent des déciles ou des quintiles entre eux, alors que d'autres optent pour l'utilisation d'indices tel le coefficient de Gini. À cela se combine souvent un regard au niveau des unités familiales plutôt qu'au niveau individuel. Ainsi, on sait par exemple que l'inégalité de revenu marchand, telle que mesurée par le coefficient de Gini des unités familiales, est en hausse depuis les années 70 au Québec (Crespo, 2008 : p. 19). Mais, avant le travail de Zorn, que savait-on de l'évolution du revenu marchand du 1 % le plus riche[5] au Québec, calculée au niveau individuel ?

5 Depuis *Occupy*, l'étude du 1 % est devenue commune dans l'étude des inégalités. Comme le souligne Zorn (2017 : 25), en se référant à Atkinson, Piketty et Saez (2010), il semble que cette fraction de la population ait un « comportement » statistiquement différent du reste de la population, « les changements dans la concentration des revenus ayant surtout touché ce groupe ». Le 1 % semble ainsi être un bon indicateur de la variation de la répartition des revenus.

C'est dans la note socio-économique intitulée « Les inégalités : le 1 % au Québec », publiée par l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) en 2013 sous la plume de Julia Posca et Simon Tremblay-Pepin, que l'on retrouve, à ma connaissance, le plus d'informations concernant le revenu marchand du 1 % le plus riche au Québec. On y traite du seuil minimum de revenu nécessaire pour en faire partie, du revenu moyen du premier centile, de la part du revenu qu'il capte, de la part de ce revenu qui provient du salaire, de la permanence des membres du 1 % et de leur répartition hommes-femmes, et ce, de 1982 à 2010.

À l'exception de la répartition hommes-femmes au sein du 1 % québécois, Zorn ré-analyse toutes ces variables à la lumière de données qui s'échelonnent de 1973 à 2008. Malgré quelques légères différences, ses résultats sont sensiblement les mêmes que ceux de Posca et Tremblay-Pepin. Zorn montre notamment que le revenu marchand annuel moyen du 1 % est passé de 205 200 $ à 325 800 $ de 1973 à 2008, soit une hausse de 59 %, et que la part du revenu marchand captée par cette fraction de la population va en augmentant depuis les années 80, atteignant 11 % en 2006. Mais, jusqu'ici, rien de neuf.

Composition du revenu, modèles institutionnels et impôts

La pertinence de l'ouvrage de Zorn tient à trois éléments principaux. Premièrement, il présente des statistiques inédites concernant la composition des revenus du 1 %. Ainsi, « en considérant l'apport de tous les types de revenu à la hausse du premier centile de 1986 à 2008, nous constatons [...] que près de la moitié (+ 46 %) est redevable à la croissance du revenu d'emploi, alors qu'environ 40 % de la hausse provient des revenus d'entreprises (+ 22 %) et des actifs (+ 17 %) » (Zorn, 2017 : 90). Ces données sont égale-

ment comparées à celles relatives aux 99 % restant, confirmant que la croissance fut beaucoup moins profitable à ces derniers, leur revenu d'emploi stagnant ou n'augmentant que légèrement. Au final, tous types de revenus confondus, seule la demi-décennie de 1974 à 1979 à été vraiment favorable aux 99 % qui restent, ce qui ne fut que modestement le cas pour le premier centile. [...] Deux décennies perdues suivirent pour les 99 % inférieurs, avec une croissance quasi nulle ou légèrement négative, contrairement à une croissance de 2,5 % annuellement pour le premier centile ; autrement dit, de 1980 à 1999, tous les gains de croissance sont allés au sommet [...]. Seule la dernière décennie a été favorable tant pour les 99 % qui restent que pour le premier centile, avec un avantage consacré pour ce dernier (Ibid. : 97).

Le Québec a bel et bien connu une croissance des inégalités depuis la fin des années 70, tel que mesurée par la captation des revenus marchands par le 1 % le plus riche, et ce au détriment des 99 % restant. Or, les statistiques présentées par Zorn témoignent de la complexité des causes d'une telle augmentation. Puisqu'elle provient de diverses sources, dit-il, « un coupable définitif est impossible à désigner » (Ibid. : p. 89)[6].

Cela dit, l'augmentation des inégalités fut moindre au Québec qu'aux États-Unis ou que dans le reste du Canada[7], des économies auxquelles le Québec est associé et dont il est physiquement proche. La croissance modeste de la part des revenus du 1 % le plus riche au Québec a plutôt connu une tendance similaire à celle des pays d'Europe continentale, tels l'Espagne

6 Cette analyse est plus fine et plus détaillée dans le livre. Je ne m'y attarderai pas ici, mais encourage le lecteur à le faire.

7 De 1973 à 2008, la part des revenus captée par le 1 % le plus riche a augmenté de 10,2 % aux États-Unis, de 4,8 % au Canada et de 0,8 % au Québec (Zorn, 2017 : p. 102).

ou le Portugal. Et c'est la seconde grande originalité du livre de Zorn que d'avoir montré que les facteurs institutionnels[8] associés dans la littérature à une augmentation des revenus du 1% peuvent être regroupés (en s'appuyant sur une autre littérature) en «modèles institutionnels» associés à des conjonctures économiques semblables. Autrement dit, les pays se divisent en régimes, correspondant à différentes combinaisons d'institutions, combinaisons contribuant à divers degrés à la croissance des revenus du 1% le plus riche. Ainsi, les pays à régime libéral, les pays anglo-saxons, mettent en place une combinaison d'institutions ayant tendance à favoriser la captation des revenus par les plus riches, alors que les pays à régime non libéral, tels les pays d'Europe continentale et les pays scandinaves, ont des modèles institutionnels qui réduisent cette tendance. Le «modèle québécois» serait plus près du second groupe.

Comme Piketty (2013) avant lui, Zorn nous dira que les facteurs économiques ne suffisent pas à expliquer l'évolution des revenus du 1%, ni les trajectoires distinctes empruntées par divers pays en matière d'inégalité. Notamment, l'innovation technologique, qui permettrait aux individus hautement qualifiés de négocier de meilleurs salaires selon leur capacité productive et par le principe de l'offre et de la demande, ne permet pas d'expliquer totalement les rémunérations faramineuses des plus riches. Ces dernières sont moins fonction de la richesse produite que des possibilités d'«extraction de rentes»: «c'est-à-dire qu'au lieu de créer de la richesse, [le 1%] accaparerait celle créée par d'autres» (Zorn, 2017: 119). De même, la concurrence internationale et l'accroissement du commerce mondial ne semblent jouer

8 Les normes sociales, la gouvernance d'entreprise, la financiarisation de l'économie, les institutions du marché du travail, les possibilités d'extraction de rentes et la fiscalité.

qu'un modeste rôle dans l'augmentation des revenus du 1%. En somme, en matière d'inégalité de revenu, il y a primat des institutions sur le marché.

Finalement, Zorn soutient que de tous les facteurs institutionnels, l'impôt est celui qui a le plus d'effet sur la répartition des revenus marchands. Cela peut être contre-intuitif: comment l'impôt pourrait-il influencé le revenu avant impôts? Il se trouve qu'à long terme, pour les individus très aisés, les surplus tirés d'une réduction d'impôts ne sont pas utilisés pour la consommation. En effet, lorsque l'on gagne des centaines de milliers de dollars, il est plus facile d'épargner l'excédant provenant d'une diminution de sa charge fiscale. Cette épargne génèrera ensuite un revenu – revenu absent chez les individus moins aisés qui l'auront consommé ou utilisé pour rembourser une dette – qui accentuera l'inégalité de revenu avant impôts et transferts. Les baisses d'impôts pour les hauts revenus se transforment en un patrimoine qui renforce ensuite l'inégalité de revenu marchand. « C'est ainsi que la taxation des revenus du capital et du travail peut avoir un effet cumulatif et dynamique, puisqu'elle réduit le retour net qui génère la fortune de demain » (Ibid.: p. 133). Or, le taux marginal maximal d'imposition combiné[9] est passé de 69% à 48% et le taux d'imposition effectif[10] pour les plus aisés est passé de 37% à 31%, du début des années 80 à 2008 (Ibid.: p. 139). Ajoutant l'effet dynamique de l'impôt sur le revenu marchand à ceux du taux marginal maximal d'imposition et du taux d'imposition effectif, Zorn calcule que la variation de l'impôt explique entre 18 et 57% de la hausse du revenu marchand du 1% le plus riche, au Québec, de 1982 à 2010 (Ibid.: p. 142).

9 Les derniers paliers d'imposition fédéral et provincial combinés.

10 Le taux d'imposition applicable à l'ensemble du revenu.

Si les statistiques dissimulent souvent la réalité qu'elles prétendent mesurer, l'ouvrage de Zorn réussit incontestablement à les faire parler. Au-delà du constat d'un clivage de plus en plus prononcé entre les très riches et le reste de la population québécoise, le politologue en examine les causes, pour montrer que l'inégalité est bel et bien un « choix de société ». Un pas de plus demeure toutefois à franchir : la société a les moyens de réduire les inégalités, encore faut-il qu'elle en ait les raisons. Car, comme le soutient Piketty (2013 : p. 794) : « L'impôt n'est pas qu'une question technique. Il s'agit d'une question éminemment politique et philosophique, sans doute la première d'entre toutes ». Et ce n'est que la suite logique et nécessaire du raisonnement de Zorn que de questionner, d'une part, le rapport à l'égalité et à l'inégalité qu'entretient la philosophie néolibérale ; philosophie qui guide le politique depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire depuis que les inégalités s'accentuent. Sans quoi on ne saura jamais véritablement quelles raisons ont conduit à plus d'inégalité. Et, d'autre part, il faut s'interroger sur les fondements théoriques de l'égalité et de l'inégalité. Sans quoi on ne saura jamais quelle égalité nous désirons vraiment.

Étienne Beaudry-Soucy
Étudiant à la maîtrise en sociologie, Université Laval
etienne.beaudry-soucy.1@ulaval.ca

Bibliographie

CRESPO, Stéphane. (2008). *Annuaire de statistiques sur l'inégalité de revenu et le faible revenu, Institut de la statistique du Québec,* http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/revenu/annuaire-inegalite.pdf, consulté le 30 mars 2018.

CRESPO, Stéphane, et Sylvie RHEAULT. (2014). « L'inégalité du revenu disponible des ménages au Québec et dans le reste du Canada : bilan de 35 années », *Données sociodémographiques en bref,* Institut de la statistique du Québec, 19, (1), 1-7.

L. BOURQUE, Gilles. (2016). « L'évolution du patrimoine des ménages au Québec, 1999-2012 », *Note de recherches de l'IRÉC,* http://www.irec.net/upload/File/nrc201601patrimoinemenages.pdf, consulté le 30 mars 2018.

LIZOTTE, Mathieu, et Stéphane CRESPO. (2014). « Exploration du lien entre le revenu et le patrimoine des ménages québécois », *Données sociodémographiques en bref,* Institut de la statistique du Québec, 19, (2), 11-17, http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/bulletins/sociodemo-vol19-no2.pdf#page=11, consulté le 30 mars 2018.

PIKETTY, Thomas. (2013). *Le capital au XXIe siècle.* Paris : Seuil.

POSCA, Julia. (2015). « La répartition du patrimoine : l'autre visage des inégalités », *Note socio-économique,* IRIS, http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Ine_galite_s_2_WEB.pdf, consulté le 30 mars 2018.

POSCA, Julia et Simon TREMLAY-PEPIN. (2013). « Les inégalités : le 1% au Québec », *Note socio-économique,* IRIS, http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Note-1pourcent-WEB.pdf, consulté le 30 mars 2018.

ZORN, Nicolas. (2017). *Le 1% le plus riche : l'exception québécoise,* Les Presses de l'Université de Montréal.

NICOLAS LÉVESQUE
Le Québec vers l'âge adulte, Montréal, éditions Alias, 2012, 172 pages

Le franglais se répand dans les banlieues aisées comme une gastro-entérite dans une urgence bondée. Bonjour/hi est en voie de devenir une tendance mode qui colle à la métropole comme une omelette adhère à une casserole antiadhésive bas de gamme surutilisée par un cégépien en résidence depuis deux ans. Emmanuel Macron, main dans la main avec Philippe Couillard, déclare que le fait de parler anglais est un atout pour la francophonie mondiale. Quelques faits, un seul constat : le Québec agonise, et la francophonie aussi.

Ça n'est pourtant pas l'opinion que se fait l'écrivain et psychanalyste Nicolas Lévesque dans son essai *Le Québec vers l'âge adulte* publié en 2012 aux éditions Alias. Version remaniée et augmentée de son *Teen Spirit* paru en 2009, Lévesque nous présente ici un portrait original de la société québécoise. C'est une étude en style libre de la psyché du Québec par la lorgnette psychanalytique que l'auteur nous propose dans son livre, un ouvrage optimiste infusé d'un amour sincère à la fois de sa patrie et des temps présents. Revenir sur cet essai me semble aujourd'hui plus que pertinent, alors même que la décadence culturelle semble se déchaîner davantage chaque jour sur nos « quelques arpents de neige ».

Attention toutefois : la richesse du *Québec vers l'âge adulte* ne réside pas là où on l'attend. Une lecture directe du texte politique ne mène en effet à rien de très original. Notre psychanalyste, impressionné et fouetté par le « printemps érable », voit devant lui se déployer, l'œil illuminé par l'étincelle de l'espoir, un Québec adolescent à la veille de devenir adulte – d'où le titre de son essai. L'horizon est radieux : il s'agit,

grosso modo, de réinventer notre monde et nos institutions en les gauchisants, « forts que nous sommes des erreurs du passé ». Convenons qu'il n'y a là rien de bien nouveau. Le mouvement étudiant de 2012 avait effectivement un je-ne-sais-quoi de grisant du point de vue national, mais ses séquelles littéraires ont presque toutes été teintées d'une regrettable naïveté progressiste à laquelle *Le Québec vers l'âge adulte* ne fait pas exception.

C'est non pas comme penseur politique que Lévesque devient intéressant, mais, sans surprise, comme psychanalyste. C'est donc au cœur de la matière psychanalytique que réside la réelle valeur de cet ouvrage. Plusieurs lignes de forces se détachent tout au long de la lecture du livre, comme autant d'éclairs zébrant un ciel gris neutre. Je pourrais aborder ma critique de cet essai en décryptant chacun de ses 17 chapitres. Ma conclusion serait mi-figue, mi-raisin, et votre impression serait identique. Vous n'iriez pas acheter *Le Québec vers l'âge adulte*, vous ne le reliriez pas avant l'élection qui vient. Vous vous diriez, à raison, qu'il s'agit d'un ouvrage bien étrange, un peu morcelé, où se rencontrent quelques intuitions lumineuses et autant de divagations analytiques égarant le lecteur, diluant les intuitions de départ.

Les intuitions lumineuses sur l'état du Québec moderne sont toutefois assez rares de nos jours pour qu'on prenne la peine de lire ce livre, de faire l'effort de pardonner à l'auteur ses égarements et de développer notre lecture personnelle de ses lignes. Il s'agit de dresser nous-même notre propre portrait du Québec à l'aide de la matière fournie par Nicolas Lévesque, comme dans ces livres d'images pour enfants où on complète un dessin en reliant, dans l'ordre, les points jusqu'à ce qu'une image plus complexe soit formée.

Voici un exemple d'une intuition lumineuse et du travail qu'il convient d'effectuer pour en tirer réellement profit, sans se limiter aux analyses de l'auteur.

Elle concerne les observations de l'auteur quant au stade de développement psycho-affectif de notre nation. Pour Lévesque, le Québec est, d'un point de vue analytique, au stade symbolique du deuil de Dieu, du meurtre des parents. « Encore faut-il qu'ils se laissent tuer », note-t-il. La remarque, plutôt comique, est d'une grande justesse. Malheureusement, ce qui suit gâche la sauce.

> À défaut de pouvoir réellement défier leurs parents, dans un conflit qui pourrait être signifiant et structurant, les X s'autodétruisent dans une jouissance masochiste qui est devenue leur point de repère identitaire. Se détruire, c'est toujours faire mal aux parents. Ce retournement contre soi de l'agressivité qui caractérise la relève d'aujourd'hui prend une multitude de formes, notamment dans le plaisir de l'autodérision, dans la jouissance de jouer avec sa valeur, son image, ou encore dans la violence faite à son propre corps, sous l'apparence d'une mode ou d'un symptôme (anorexie, obésité, phénomène Jackass, piercing, toxicomanie, pratiques sexuelles à risque, suicide) (p. 67).

Se servir d'un matériau intellectuel aussi fertile pour tirer des conclusions de si faible envergure est dommage. Peu nous chaut le sort des X anorexiques, du *piercing lingual* des Y, des orgies interraciales des milléniaux. L'intérêt, ici, n'est pas de poursuivre une analyse générationnelle, même si cette dernière n'est pas en elle-même impertinente, mais de lire l'état mental du Québec.

La relation parent-enfant dont il est ici question me semble plutôt celle de « l'enfant » provincial sous tutelle d'un « parent » fédéral qui refuse de se laisser tuer après avoir laissé juste assez d'air à sa nation fondatrice française pour grandir, se

développer et avoir besoin de s'affranchir. Prêt à tout pour garder son rejeton chez lui et ne pas avoir à réorganiser sa maison, le « parent » canadien, satisfait, plein du fantasme de sa toute-puissance et de sa perfection narcissique, voit – non sans satisfaction – son enfant tenté par le suicide identitaire. À défaut de devenir un adulte sain, doté de tout son libre-arbitre, on s'autodétruit afin de mieux fusionner. Voilà, me semble-t-il, le drame du Québec d'aujourd'hui, un drame bien plus profond que celui de la teinture rose de quelconque punk de 37 ans, n'en déplaise à Nicolas Lévesque.

À l'analyse de Lévesque, ajoutons toutefois quelque chose d'essentiel et que l'auteur ne soulève d'aucune manière : rares sont les pères qui consentent de bonne foi à leur propre meurtre. Il en va de même pour le régime sous la tutelle duquel nous vivons en tant que Québécois. S'imaginer, comme nous le faisons depuis plus de 40 ans, qu'un référendum suffira à émanciper le Québec du Canada dans l'enthousiasme et la bonne entente sans que ce dernier ne prenne tous les moyens possibles pour empêcher que cela ne se produise relève du fantasme naïf. Une autre réflexion à côté de laquelle l'auteur passe – comme tant d'autres ! Remarquons à sa défense que mis à part quelques souverainistes souvent traités de radicaux, presque personne dans le mouvement ne songe à questionner la pertinence du référendum et de la négociation de bonne foi avec le Canada comme actes fondateurs. Dommage pour l'avenir de la patrie !

Au-delà des incursions douteuses de l'auteur hors de son domaine de prédilection et des omissions qui en découlent, d'autres remarques intéressantes émergent au gré des 172 pages et montrent Lévesque comme capable de fournir assez de matériel sur les névroses d'ici pour motiver une analyse plus approfondie du Québec d'aujourd'hui. Ainsi expose-t-il notamment l'idée selon laquelle « l'État devrait

être le gardien du sacré» (p. 53) au sens symbolique du terme bien sûr, rejetant la tendance très libérale à l'abandonner à des experts de tout acabit, croyant pouvoir tout comprendre à l'aide d'analyses quantitatives et de pensée purement rationnelle, dénuée de toute composante passionnelle. On touche ici du doigt, non sans extase, l'extraordinaire et sous-considéré domaine de la théologie politique. Le Québec se bercerait d'illusions malsaines en niant son passé catholique, en s'imaginant être né en 1960? Le constat est osé, mais nous y adhérons sans réserve. Merci M. Lévesque!

Un peu plus loin, nous serons également agréablement surpris par un passage lumineux sur l'importance de la mémoire pour accéder à l'appréciation réelle et sincère de l'altérité. Nombreux sont les détracteurs de l'identité-mémoire des nations qui, pour la condamner, en pointent les aspects mythifiés comme autant de mensonges qu'il faudrait dénoncer et rectifier par la violence d'un supposé réel plus valable parce que plus factuel. Lévesque leur rend agréablement la monnaie de leur pièce.

> Si l'Occident inquiète par sa façon d'ignorer ses sources et son histoire, il ne faut toutefois pas négliger un point très important lorsqu'on observe notre époque; c'est que ce grand mensonge, qui est la base de toute identité, est incontournable, nécessaire, structural, aussi faux soit-il. [...] Toute identité a comme fondement le camouflage de l'héritage de l'autre, le travestissement des origines. Paradoxalement, une bonne dose de narcissisme ouvre la possibilité de prendre en compte sa dette infinie envers l'autre, sans tomber en morceaux ou crouler sous la honte et la culpabilité. Voilà qui peut donner à penser à tous ceux qui ne conçoivent que la nécessité d'ouvrir les «Nous» à la multitude et à la différence. C'est oublier l'illusion première, fondamentale, la fiction qui permet tout le reste, la confiance et la sécurité intérieure qui permet l'ouverture, la générosité et l'hospitalité. [...] Un certain sentiment d'unité permet d'éprouver l'hétérogène comme une source de désir plutôt que de menace (p. 74-75).

Cette identité-mémoire comme ciment national diabolisée par la nouvelle vague d'historiens pseudo-scientifiques, ce narcissisme condamné par tous les bien-pensants, cette tendance à vouloir diluer les « Nous » dans la multitude bien à la mode chez les grands champions des causes du cœur, voilà qu'on les montre pour ce qu'ils sont : essentiels pour apprécier l'Autre que soi. Sans Soi, point d'Autre que Soi. Sans solidité identitaire, pas d'accès à l'autre qui soit possible. Voilà ce que les sbires de la repentance multiculturelle sans-frontière devraient se tenir pour dit.

À l'approche d'une élection générale déterminante pour l'avenir du Québec, moment pivot pour l'éternel combat de notre peuple pour sa survie par le biais de la conquête de sa souveraineté, la relecture du *Québec vers l'âge adulte* de Nicolas Lévesque peut s'avérer utile. Le lecteur se frottera à un essai aussi fascinant que par moments décevant. Séparez le bon grain de l'ivraie, pardonnez à l'auteur quelques incongruités, mettez de côté la naïveté progressiste et vous accéderez à un terreau fertile pour alimenter votre réflexion sur la question nationale.

Lévesque dit être optimiste et aimer son époque. Il semble regretter que certains l'accueillent avec tant de réserves. Mais le réalisme-pessimiste n'est pas l'ennemi du mieux. Il en est la condition essentielle. Croire, comme Nicolas Lévesque, que l'horizon est nécessairement radieux parce que le Québec vit la fin de son adolescence relève d'une naïveté typique de notre époque où pullulent les *adulescents*. La transition de l'adolescence à l'âge adulte – et le psychanalyste devrait le savoir mieux que quiconque – peut aussi bien être gage d'une vie merveilleuse et épanouissante que d'un naufrage d'un infini pathétisme. Il est possible de rater la transition. Faire œuvre utile aujourd'hui, c'est mettre en garde contre l'abîme potentiel vers lequel on chemine tous

ensemble, Québécois, si rien n'est fait. C'est proposer l'autre chemin, le fameux « conflit signifiant et structurant » qui nous permettra d'éviter de terrifiants dégâts psychiques : psychose, autodestruction, régression pathologique. Là réside l'espoir, et non simplement dans le fait d'être à la croisée des chemins de notre développement. Se réjouir trop tôt, c'est foncer dans le mur le sourire aux lèvres.

Voilà la pensée qui devrait sous-tendre la lecture du *Québec vers l'âge adulte* chez quiconque souhaitant en tirer le meilleur. Voilà la pensée qui devrait obséder tous nos décideurs, tous nos penseurs nationaux, toute notre élite. Voilà la pensée qui est – hélas ! – absente de ce petit livre somme toute intéressant.

David Leroux

SÉBASTIEN PROULX
Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire, Septentrion, Montréal, 2018, 136 pages

Fréquenter les plateformes web des grands partis politiques québécois est souvent d'un mortel ennui. On n'y apprend jamais plus qu'on en savait déjà. Le seul constat à en tirer consiste à prendre acte des ravages sur la pensée politique qu'exercent les « communicants », ces évêques qui règnent en maîtres sur la cité. La soumission du Parti libéral du Québec à ces dogmes de la communication correcte n'est plus à prouver. L'économie ? Notre priorité. La santé ? Notre priorité. L'égalité hommes/femmes ? Notre priorité. L'éducation ? Notre priorité. C'est le triomphe de l'égalitaire ! Lorsque tous les enjeux sont prioritaires, on atteint le moment zéro de la gouvernance. L'État devient autiste et regarde devant lui, immobile, souriant, attendant que d'autres formes décisionnelles plus fortes et volontaires prennent le pas sur lui. Le politique s'abandonne au marché et à la tyrannie des experts. On connaît la ritournelle.

Pour sortir de ce cercle vicieux, il faut des politiciens qui soient à la fois des hommes d'idées et de combat, des individus réalistes, capables de prendre les moyens d'arriver à leurs fins même si, au sens figuré, cela doit faire en sorte que le sang soit versé. Cela est d'autant plus important que certains ministères clés, pourtant supposément prioritaires, sont embourbés dans le jargon d'experts et la bouillie communicationnelle. C'est le cas du ministère de l'Éducation du Québec.

Système intestinal souffrant d'un violent syndrome de *dumping*, véritable machine à digérer les ministres – sept s'y sont succédé dans les huit dernières années – on s'attend à une chose du ministère de l'Éducation du Québec : qu'il soit, dans l'état actuel, incapable d'une vision inspirée du

domaine qu'il est sensé organiser et régir. Tout premier ministre faisant de l'éducation sa priorité devrait conséquemment nommer à la tête de ce ministère de la première importance quelqu'un qui soit à la fois un intellectuel et un homme à poigne. On devait donc espérer cela de Sébastien Proulx, l'actuel ministre. Son plus récent ouvrage paru aux éditions du Septentrion, sur la couverture duquel on le voit posant dans une bibliothèque scolaire devant un livre sur Churchill, un autre sur mère Térésa et un dernier sur le pape François, nous permet de voir que, hélas!, s'il possède bel et bien une vision globale de ce que devrait être l'éducation au Québec, Proulx n'a pas eu la poigne nécessaire pour la mettre en œuvre.

Tout au long des 136 pages de son essai, le ministre-auteur nous révèle quelques thèmes lui étant chers, mais aussi son incapacité à arriver à ses fins, à dominer suffisamment son ministère pour mettre en place la vision qu'on sent qu'il porte en lui. Passons outre, comme il le souhaite, son appartenance au Parti libéral du Québec, que nous ne saurions d'aucune manière approuver, et intéressons-nous au contenu de son livre.

Divisé en quatre parties et en quatorze courts chapitres, *Un Québec libre est un Québec qui sait lire et écrire* s'approche de l'essai politicien à la française, pays où les hommes et les femmes de pouvoir publient régulièrement des ouvrages contenant l'état de leurs réflexions sur un sujet donné. Donnons un point pour cela au ministre Proulx: il est un des pionniers au Québec en la matière. La réflexion citoyenne, le lien entre les intellectuels et le pouvoir et entre le peuple et la gouvernance seraient fortement renforcés si de pareilles initiatives étaient prises par plus de ministres et de députés de l'opposition. La publication d'ouvrages politiques assez simples pour être accessibles au plus grand

nombre, mais assez substantiels pour susciter l'intérêt des commentateurs contribuerait certainement à redynamiser la politique du Québec. On salue donc l'effort du ministre Proulx. Par contre, son livre, se voulant accessible, donne parfois l'impression de donner dans les formules convenues plus que dans la réflexion de fond. Quelques exemples.

« Il est essentiel de valoriser [la profession d'enseignant] » (p. 34). Oui, mais comment ? « Je lance ici un appel à une réelle conversation » (p. 35). D'accord, mais qu'est-ce qu'une conversation irréelle ? « Développer une culture numérique dans un établissement scolaire nécessite une planification à long terme et une concertation étroite avec les acteurs concernés » (p. 48). Bien entendu. Mais une « culture numérique », vraiment ? Qu'est-ce que c'est et pourquoi en faut-il une ?

Autant de questions qui tarabusteront le lecteur attentif et auxquelles nulle réponse vraiment convaincante ne sera fournie. Voilà donc une première critique que je formule au sujet de l'essai du ministre Proulx. M. Proulx, dont on ne doute pas de la bonne foi, aurait-il été formaté par des spécialistes en communication à un point tel qu'il est incapable d'écrire un livre qui sorte des sentiers outrageusement battus du consensus.

Une idée forte se dégage toutefois de l'ouvrage de Proulx : sa conviction qu'il faut revaloriser l'effort et la transmission d'une vaste culture générale dans l'enceinte scolaire. Voilà, au-delà du jargon gouvernemental, ce qui semble motiver tout l'engagement politique du ministre de l'Éducation. Si on voit mal ce qu'une « culture numérique » et une « réelle conversation » ont à faire là-dedans, on approuve sans limites ce désir de valoriser l'effort et la transmission culturelle dans une institution autrement en déréliction, affligée d'un pédagogisme stérile censé favoriser l'accession

des « apprenants » à un « savoir-être ». Il faut redonner une colonne vertébrale à l'école, mais cela n'arrivera pas en lançant des incantations de vœux pieux. Cela commencera par mettre au pas un ministère hors de contrôle.

Je risquerai ici toutefois quelques critiques qu'il est rare d'entendre dans les milieux intellectuels occidentaux. Proulx écrit, page 84, que « si l'on ne forme que des compétents, nous aurons des gens aptes à occuper un emploi qui consolideront l'économie. Mais si nous formons des savants compétents, nous contribuerons à former des femmes et des hommes libres, créateurs, critiques et engagés dans la transformation de leur société. » L'idée est séduisante : des ouvriers savants. Des soudeurs lisant Beaumarchais pendant leur pause. Un plombier avec une bibliothèque pleine de classiques. Un rembourreur qui rembourre des fauteuils en écoutant dans l'ordre des cantates de Bach.

Une première remarque s'impose. Si telle est la vision du ministre, comment se fait-il que, depuis son arrivée en poste, absolument aucune de ses actions ne semble aller dans le sens de cette vision ? L'exemple de la culture numérique est à cet égard parlant. Favoriser l'apprentissage de l'écriture HTML et l'utilisation d'une tablette électronique en classe à l'intégration au cursus scolaire d'étude de grands classiques littéraires de langue française ne consiste-t-il pas, justement, à préférer former des « compétents » plutôt que des « savants » ? Il faudrait questionner le ministre sur sa vision du savant et du savoir, car le livre ne pousse pas, hélas, la réflexion à cette hauteur.

Revenons toutefois à son idée de base, en supposant que l'auteur sait différencier savoir et compétence, culture et habileté. Comment s'opposer à cela ? Pourtant, je m'oppose et crois que Proulx passe à côté d'un élément fort important

pour constituer une société saine : tous n'ont pas à être savants pour être libres et participer à la transformation sociale. Avoir de faibles compétences en littéracie (sic) ne condamne ni à l'insignifiance, ni à l'indigence. Cela n'empêche pas non plus les enfants d'ouvriers peu lettrés à devenir lettrés. La culture québécoise, en elle-même, comporte une large part de savoirs populaires, paysans, artisanaux. La cuisine de nos grands-mères n'était pas celle de Bocuse. La foi catholique de nos campagnes de jadis ne tournait pas autour de méditations théologiques, mais de dévotions aussi pures que simples autour de statues, d'images saintes, de reliques. Dévaloriser le populaire, c'est purger la société québécoise d'une de ses parts essentielles : ses racines.

Comme le dit Jean-Philippe Trottier dans l'édition été 2017 de la revue *Le Verbe*, il faut aimer l'ouvrier, le paysan, le simple. Il faut admirer la grosse dame en spandex rose surmaquillée qui gravit les marches de l'oratoire Saint-Joseph à genoux. Il faut voir la vérité et la pureté de sa foi par rapport à celle du théologien qui, pour arriver à la même dévotion, doit passer par mille détours et de pénibles questionnements.

L'école québécoise doit permettre que ce respect pour la noblesse du populaire et du simple ne meure pas. Si elle ne doit pas niveler par le bas, elle doit aussi impérativement cesser de prendre l'homme de métier pour un individu sous-développé. Elle doit permettre à l'élève qui a les capacités et l'intérêt pour les hauts savoirs de se développer au maximum. Elle doit aussi reconnaître que l'obtention d'un baccalauréat ne constitue pas une panacée. À ce titre, elle devrait reconnaître la pertinence qu'avaient jadis les classes de douance et les écoles de métiers.

Former de bons artisans, de bons ouvriers est aussi important que former de bons intellectuels. L'artisan sera d'autant

plus sympathique et ouvert, plus tard, à la haute culture qu'on ne l'aura pas écœuré avec elle en tentant, pendant 16 ans, de lui faire croire qu'il devait faire ses mathématiques 536, entrer au cégep et faire un bac pour valoir quoi que ce soit. On doit, de plus, leur permettre de se développer à leur plein potentiel dans leur domaine d'expertise afin de former des ouvriers d'élite.

De la même manière, l'intellectuel sera d'autant plus sensible à l'importance de l'ouvrier et de l'artisan et à la pertinence du sens commun des « simples » que son éducation n'aura pas été limitée par un système mettant toutes ses ressources pour surscolariser ces derniers alors que ni l'intérêt ni les capacités n'y étaient.

Nous comprenons que Sébastien Proulx ne vient pas d'un milieu ouvrier, qu'il apprécie son éducation, qu'il aime la culture, qu'il est reconnaissant pour ce qu'il a reçu et qu'il souhaite que tous aient la chance qu'il a eu. Il ne doit toutefois pas oublier qu'une société constituée de 8 millions de Sébastien Proulx n'est pas une société en santé. Il faut des Plomberie Ti-Gilles et des Kevin Électrique pour faire le Québec. Gilles et Kevin ne sont pas à plaindre. Ils ne sont pas non plus du bois mort pour la société parce qu'ils ne nourrissent pas de réflexion de fond sur l'art et la culture. Ça n'est pas, en effet, parce qu'ils s'y intéressent peu que leurs intuitions sur la société sont moins valables que celles, par exemple, d'un Gabriel Nadeau-Dubois.

Le ministre Proulx fait preuve de mollesse à un autre niveau dans son essai. L'enseignement de l'histoire fait parler depuis plusieurs années au Québec. Quelle histoire doit-on enseigner dans les écoles ? Les idéologies s'affrontent et, avec le triomphe des partis libéraux provinciaux et fédéraux, c'est l'école de la repentance diversitaire qui gagne la bataille. Sébastien Proulx

fait mine de se refuser à cette tendance en notant généreusement, dans son livre, l'importance de connaître notre histoire. Malheureusement et sans surprise, il s'effondre en donnant de généreux gages à la lutte contre le racisme et à l'exclusion en tempérant son propos. Ainsi affirme-t-il que «dans un contexte où la diversité fait de plus en plus partie de nos vies, nos enfants et l'ensemble de nos concitoyens doivent connaître les nouveaux arrivants, connaître leurs histoires et leurs luttes passées. Parce que connaître l'histoire du monde, c'est favoriser les solidarités» (p. 108).

Nous, privilégiés, devons faire prioritairement place aux souffrances des autres pour exister sainement. Bien sûr, Proulx mentionne qu'il faut un socle pour accueillir correctement le Saint-Autre. Pourtant, la connaissance de soi et la formation d'une identité forte et sécurisante sont prioritaires. Pour cela, il faut connaître nos propres souffrances et prendre les moyens de sécuriser d'abord notre identité. Un pays du Québec constitue, à cet égard, la seule réelle solution. Ça n'est bien entendu pas un ministre libéral qui dira cela. À nous, souverainistes, de prendre la balle au bond.

La seule raison qui pourrait justifier que l'on achète ce livre serait pour encourager les politiciens à se commettre à l'exercice de l'essai. Le foisonnement de ce genre littéraire ne peut que faire du bien à la scène politique québécoise passablement sclérosée que l'on voit depuis maintenant plusieurs années. Toutefois, la lecture de ce court ouvrage permet davantage de saisir les limites de l'idéologie éducative du ministre Proulx et son incapacité à prendre fermement en mains son ministère de manière à arriver à ses fins. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Je n'en suis pas certaine.

Jenny Langevin

CHARLES-PHILIPPE COURTOIS
Lionel Groulx, le penseur le plus influent de l'histoire du Québec, Montréal. Les éditions de l'Homme, 2017, 575 pages

La biographie de Lionel Groulx offerte par Charles-Philippe Courtois est une contribution majeure puisqu'elle résume la vie et l'œuvre de notre historien le plus influent et assurément l'intellectuel le plus prolifique de l'histoire du Québec (Bouchard, 2003). D'autres se sont intéressés à la pensée de Groulx, pensons à Michel Bock (*Quand la nation dépassait les frontières*, 2004), ou encore à Gérard Bouchard (*Les deux chanoines*, 2003) et bien sûr Yvan Lamonde (*L'Histoire sociale des idées au Québec*, 2004). Aucun historien n'avait toutefois consenti jusqu'ici à investir les années de travail suffisantes pour mener à bien cette mission gigantesque de résumer la vie et l'œuvre de ce très grand Québécois que fut Lionel Groulx et à qui nous devons tant collectivement.

La jeunesse

Les premiers chapitres illustrent les origines paysannes de Lionel Groulx en décrivant avec acuité la vie rurale québécoise de la fin du XIX^e^ siècle où le labeur incessant ne le cède qu'à la vie familiale et à l'entraide. Comme ailleurs au Canada français, les environs de Vaudreuil, village natal de Groulx, n'étaient pas épargnés par la pauvreté et les maladies infectieuses. La variole emporta ainsi Léon Groulx, le père de Lionel alors que celui-ci n'avait que six mois. Sa mère se remaria l'année suivante et Lionel devient un des aînés d'une fratrie de plus de dix enfants, comme c'était courant à l'époque. Le bonheur inhérent à cette vie familiale et campagnarde saura marquer durablement Lionel Groulx et explique, avec le catholicisme québécois surtout, les bases du très grand amour dont il fit preuve tout au long de sa longue vie (1878-1967) envers la nation canadienne-française, aujourd'hui

recentrée sur le Québec, pour le meilleur et pour le pire, dirait probablement Groulx. La foi catholique est très présente dès la naissance du petit Lionel et demeure fondamentale tout au long de sa vie, ce que l'ouvrage évoque très souvent bien sûr.

Lionel Groulx s'intéresse à la prêtrise « dès l'âge de dix ou onze ans », nous dit Courtois (p. 29), ce qui le mène peu après au Séminaire de Sainte Thérèse[1]. L'exil loin de la vie familiale et de ses racines sera pénible pour l'enfant devenu adolescent et à la santé toujours fragile. Ses nombreux vagues à l'âme sont comblés par des lectures toujours plus abondantes, ce qui deviendra une constante dans le parcours de Lionel Groulx. Sa vie collégiale est marquée par les succès scolaires, ce qui lui vaut de nombreux prix, des livres, comme il est d'usage dans les institutions d'enseignement classique où l'humanisme se conjugue avec l'ultramontanisme en cette fin de siècle québécois. C'est ainsi qu'il lit des auteurs, dont Louis Veillot, et de nombreuses biographies qui le passionnent. « La plupart de ces grands hommes ont défendu la foi, l'Église et la nation en exerçant des carrières laïques, ce qui le fera hésiter sur son propre choix de carrière » (p. 46). Groulx sera cependant et résolument prêtre.

Le prêtre-enseignant

Au tournant du vingtième siècle, les grands pans de la vie adulte de Groulx se précisent. Il amorce une carrière d'enseignant au petit séminaire de Valleyfield, ce qui le mène bientôt à rédiger un premier manuel d'histoire du Canada. Il est aussi aux premières loges pour assister et contribuer à la création de l'Association catholique canadienne-française

1 Un séminaire est un lieu de formation séculaire canadien-français (et de l'Occident catholique) des prêtres, bien sûr, mais aussi de l'élite et des classes moyennes (Bouvier, 2005).

(ACJC) en 1904. Au cours des années suivantes, Groulx effectue un voyage d'études en Europe où il obtient un doctorat en théologie. À Fribourg, en 1908, « Il apprend les rudiments de la méthode historique pour l'analyse des documents, sans se douter bien sûr des grands bénéfices qu'il en retirera plus tard » (p. 115). De retour d'Europe, Groulx se mêle de près aux nationalistes canadiens-français influents que sont les Henri Bourassa, Armand Lavergne, Olivar Asselin et Jules Fournier. En parallèle à son enseignement à Valleyfield, son implication est représentative et annonciatrice de ce qui suit au cours des quelque six décennies suivantes :

> Groulx reprend peu à peu, dès le début de 1910, le collier de l'intellectuel catholique et patriote. Il recommence à prononcer des sermons pour toutes sortes d'occasion, mais aussi des conférences pour l'ACJC. [...] Il publie dans plusieurs périodiques [...] Bientôt *Le Devoir*, lancé en janvier 1910 et qui accorde une colonne hebdomadaire à l'ACJC, fait même de Groulx un collaborateur régulier (p. 123).

Historien du Canada français

Par-delà ces occupations, Lionel Groulx se met au service de l'histoire de son peuple canadien, devenu canadien-français avec entre autres cette prémisse : « Et, songeur, j'ai connu le prix des nobles choses qui font les peuples grands, plus grands que leur revers » (p. 133 ; de Groulx, « La leçon des érables », 1ère parution : 1912, *Les Rapaillages*, Montréal, Leméac, 1978, p. 22). C'est l'époque où l'ignorance des Canadiens français est déplorée par Henri Bourassa, ce qui « nuit aux élus canadiens-français à défendre nos droits dans le Dominion » (p. 134). Malgré les débuts évoqués, Groulx se rend compte à quel point il manque d'études historiques au Canada français, où la recherche universitaire est nulle en ce domaine. Peu d'historiens ont publiés depuis les

Garneau, Ferland et Casgrain, dont il a utilisé les travaux pour son manuel manuscrit (Aubin, dans Bouvier et al. 2012, chap. 4). Bientôt professeur d'histoire à l'université, Groulx n'en est pas moins un chef de file en ces années 1910 d'une croisade « pour la défense des droits des Canadiens français à des écoles dans leur langue à travers le Canada » (p. 139) ; droits bafoués un peu partout hors Québec par des législations anglophones et francophobes.

Professeur d'université et maître à penser

En 1915, « Groulx devenait ainsi le premier professeur d'histoire du Canada à l'Université Laval de Montréal » (p. 147). Pour combler son manque de formation en tant qu'historien, Groulx lit beaucoup, tout comme « il écrit continuellement » (p. 153). Dès ces années, on peut dire que Groulx devient le père de ce qui se nommera éventuellement « l'école de Montréal ». Selon Groulx, « les libertés canadiennes-françaises sont des conquêtes et non des dons du conquérant, l'école de Québec (dont les Camille Roy et Thomas Chapais) croit le contraire » (p. 189). Lionel Groulx va cependant bien plus loin et c'est là un apport de Charles-Philippe Courtois de souligner la contribution continue, avec des périodes de dormance ou peut-être de doute, quant à un indépendantisme québécois présent ou en filigrane, dès les années de l'entre-deux-guerres. « Au lendemain de la guerre, Lionel Groulx va affirmer son séparatisme comme jamais, entraînant la Ligne des droits du français et *L'Action française* avec lui. Durant la décennie qui suit la guerre, c'est une trame qui traverse à la fois ses engagements intellectuels, son œuvre littéraire et ses travaux historiques » (p. 195). De plus, Courtois démontre aussi de façon convaincante que Groulx a fort bien compris la signification profonde de la Conquête anglaise de 1760, ce que Maurice Séguin, Michel Brunet et Guy Frégault reprendront à leur façon une

génération plus tard, dans ce qui sera alors identifié comme l'école de Montréal. La parenté idéologique est ici évidente :

> Ce n'est pas le fait d'une méchanceté des Britanniques, insiste Groulx, mais les conséquences défavorables qu'induit la conquête étrangère. [...].
>
> Groulx innove en mettant l'accent sur les conséquences structurelles de la Conquête. La reconstruction se fit, mais l'appauvrissement fut durable, surtout combiné à l'exclusion qui découle du serment du test et, surtout, de la situation coloniale. L'annexion par le vainqueur de la guerre de Sept Ans fit reculer la colonie sur le plan de l'émancipation : ses élites furent largement exclues du pouvoir et des rouages de l'économie. Les nouveaux contacts commerciaux et financiers, nécessaires dans la nouvelle métropole, échappaient aux Canadiens. Groulx met ici à profit son apprentissage de l'histoire économique, développé pour son enseignement aux HEC. [...]
>
> L'originalité de l'historien est aussi d'étudier les effets de la Conquête à travers une approche globale de la société, non pas seulement constitutionnelle ou politique.

Dans *Lendemains de conquête*, il ne s'agit donc pas de blâmer les Britanniques, mais de saisir les conséquences d'une nouvelle donne. Il s'agit de porter un regard lucide sur les réalités historiques, pas de cultiver des préjugés ou des haines. On peine à imaginer aujourd'hui à quel point une telle analyse allait choquer l'establishment canadien-français, tout pétri alors, pour ne pas dire confit, de loyalisme (p. 201-202).

Pour le Lionel Groulx des années 1920 et ses alliés, voire presque ses disciples, car c'est un meneur, en particulier auprès de la jeunesse, il s'agit pour le Québec « de développer une stratégie de développement dans tous les domaines, de façon qu'à long terme, la réalisation de l'indépendance devienne envisageable » (p. 212). Groulx prône aussi, avec la Ligue d'action française, l'intervention-

nisme de l'État québécois pour préparer particulièrement le volet économique à cette indépendance nationale prévue dans un demi-siècle, dans les années 1970 : « à cette époque, si le Québec s'est bien préparé, l'indépendance sera facilement envisageable et réalisable » (p. 214). Évidemment, Camille Roy et Thomas Chapais, de l'Université Laval, ne sont pas d'accord... Henri Bourassa ne l'est pas non plus et une longue brouille avec Groulx s'amorce.

Le livre *L'Appel de la race* de 1922 est un épisode d'un certain empêtrement chez Groulx quant aux questions de race et d'hérédité, nous dit Courtois, mais rien qui ne soit dans la foulée d'expressions bien courantes à cette époque et depuis la jeunesse du prêtre. Aussi et surtout, ces questions sont alors d'une grande actualité chez nombre d'humanistes universitaires en vogue et intéresse « les ethnologues, les philologues, les psychologues, les sociologues et même les romanciers » (p. 227-228).

En fait, pour Groulx et l'essentiel de Groulx est là quant à sa conception de ce que l'histoire devrait « inspirer [aux Canadiens français] autre chose que la honte, [plutôt] la certitude qu'ils ont une destinée en tant que peuple » (p. 242). Avec la Ligue, Groulx favorise dans cet esprit un militantisme « en faveur de jours fériés à caractère national » (p. 245). La fête de la Saint-Jean Baptiste et celle de Dollard en seront les plus beaux fruits.

Charles-Philippe Courtois revient plusieurs fois sur l'influence délétère qu'a eu la Conquête sur la suite de l'histoire et sur son interprétation qui, à de multiples égards, « est novatrice et influencera grandement l'école historique de Montréal vingt ans plus tard » (p. 275). « Groulx poursuit en détaillant les multiples entraves à l'instruction publique au Québec avant l'Union, toutes choses qui ne pouvaient

manquer d'avoir un effet globalement négatif sur la progression des Canadiens – français – du temps et aura donc des conséquences sur leur descendants» (*Idem*). Selon la même logique, l'infériorité économique des siens est tributaire pour Groulx des mêmes causes. En effet, cela nous rapproche à bien des égards de Maurice Séguin et de ses *Normes* (Comeau, 1987; Tousignant et Dionne, 1997).

Cependant, les rôles joués par Groulx ne sont pas uniquement théoriques, tant s'en faut et contribuent à la mission d'éducation nationale à laquelle il s'astreint incessamment lui-même, tout comme le fait *L'Action française* devenue *L'Action nationale* en 1933 sous son impulsion charismatique, probablement. Concrètement, plusieurs «seraient surpris de voir à quel point les débats constitutionnels qui vont avoir lieu dans la seconde moitié du siècle sont déjà envisagés par *L'Action nationale.*» Dans le même esprit, il y est question «d'État du Québec, longtemps avant le premier ministre Jean Lesage.» (p. 300)

Dans un autre registre, Groulx publie en 1933 *L'enseignement français au Canada*, un autre beau jalon de son œuvre de précurseur en histoire nationale et en histoire de l'éducation dans ce cas-ci. Le fait que Charles-Philippe Courtois n'aborde à peu près pas ce thème est en soi révélateur du fait que cette biographie, bien qu'excellente, n'est qu'une synthèse d'une œuvre immense où tous les volets n'ont pu être couverts comme ils auraient sans doute pu l'être.

L'antisémitisme supposé de Groulx pulvérisé

Mettant d'abord en relief les quotas auxquels les Juifs sont soumis à l'université McGill des années 1920 aux années 1960, ainsi qu'à l'Université de Toronto, phénomènes semblables à bien des endroits en Occident en général et au

Canada anglais en particulier au cours des années 1930, Courtois déboulonne le mythe du supposé antisémitisme de Groulx, si cher aux Esther Delisle et autres Richler d'il y a deux décennies (au moment où l'indépendantisme québécois était à son maximum, ne l'oublions pas). D'ailleurs, ce serait selon nous le rôle absolument majeur d'éveilleur de fierté nationale chez les Québécois par Groulx qui serait véritablement visé à ce chapitre... Deux passages relevés par Courtois de Groulx règlent la question: « L'antisémitisme non seulement n'est pas une solution chrétienne; c'est une solution négative et niaise » (p. 312). Ensuite, en 1934 et très en lien avec l'œuvre d'ensemble de Groulx: « Dans le désarroi où nous sommes, les uns partent en guerre contre les Juifs, d'autres contre les Anglais. Fausses pistes [...] notre mal n'est pas en dehors de nous, il est en nous » (p. 314).

Questions nationales, religieuses et politiques

La fin des années 1920 et le début des années 1930 sont marquées par des conflits entre nationalistes canadiens-français, une triste faiblesse trop constante dans notre histoire, et la grande réussite du conquérant devenu le Canada anglais, comme l'a souligné récemment Yvan Lamonde avec *Un coin dans la mémoire* (2017).

Dans la foulée de Rome qui « cherche (un peu partout en Occident) à tracer une démarcation nette entre mouvements catholiques et idéologies politiques, notamment nationalistes » (p. 328), l'ACJC se dénationalise, perdant ainsi « l'essentiel de son dynamisme » (p. 330). Cela, « Groulx le pressent avec effroi, ouvre la voie à une séparation entre catholicisme et vie nationale au Québec » (p. 331). Lorsque ce sera consommé en effet, dans les années 1960 et 1970, Groulx devient ringard pour plusieurs et on en viendra presque à oublier ses plus remarquables réalisations.

Pour l'heure, Groulx ne baisse pas les bras et « décide de s'atteler de plus belle à la tâche pour la cause qui lui est si chère : l'émancipation de sa petite nation » (p. 332). Dans la même veine, Groulx énonce en 1938 une ambivalence sur la question nationale de fond qui taraude toujours les Québécois quatre-vingts ans plus tard, tout en nous caractérisant :

> Le devoir certain, où il n'y a pas de risque de se tromper, ni de perdre son effort, c'est de travailler à la création d'un État français dans le Québec, dans la Confédération si possible, en dehors de la Confédération si impossible (p. 342).

Charles-Philippe Courtois cerne aussi de façon bien crédible le supposé fascisme de Groulx de ces années, un autre point saillant de la malheureuse – mais, hélas, bien efficace – désinformation à son sujet. Ainsi, Groulx « entretient des relations beaucoup plus étroites [avec les nationalistes qui] condamnent le fascisme et l'antisémitisme » (p. 347).

Groulx est d'abord autonomiste et c'est dans cet esprit qu'il appuie, au milieu des années 1930, L'Action libérale nationale. Ce qu'en fera Maurice Duplessis le déçoit, en particulier par la mise au rancart de la nationalisation de l'électricité dont il est un fervent défenseur. Peu après, en 1937, à l'occasion du centenaire des révoltes des Patriotes, Groulx vit une autre opposition avec Thomas Chapais et plusieurs notables, ce qui l'amène à mettre au rancart son indépendantisme en le présentant plutôt comme « une police d'assurance » (p. 378). De plus, dans un autre registre, Groulx a trouvé son successeur historien à l'Université de Montréal, le doctorant Guy Frégault, « séduit [...] par la beauté du programme du vieux maître » (p. 394).

La période de la Seconde Guerre mondiale

La question de la conscription se pose à nouveau sérieusement dès 1940, ce qui amène encore Groulx à « fustiger les partisans de la bonne entente à tout prix. » (p. 420) Politiquement et publiquement, en période de censure fédérale de guerre, Groulx critique sévèrement la Confédération. « Nation, nous avons droit à la vie. Nous avons droit à la vie d'une nation », dit-il. Il réitère : « De par nature, tout État aspire à l'indépendance, à la souveraineté » (p. 426, *L'Action nationale*, 1941, p. 46).

Sur un autre plan, Groulx « plaide [...] pour une forme d'enseignement gratuit offert à tous » (p. 427). Le prêtre historien s'oppose aussi vigoureusement aux bonententistes, tels Gustave Lanctôt et Arthur Maheux, partisans d'un manuel d'enseignement unique d'histoire du Canada « qui donnerait les mêmes références historiques aux anglophones et aux francophones » (p. 429). Le *Pourquoi nous sommes divisés* de 1943 est une réponse très structurée et nationaliste de Groulx au *Pourquoi sommes-nous divisés ?* de Maheux paru auparavant (dans Bédard et Goyette, 2006). Dans les deux cas, il s'agit d'une base idéologique certaine des écoles historiques de Montréal et de Laval, respectivement. Il s'oppose enfin aux commissaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal qui, sous l'influence de Godbout et T.D. Bouchard par exemple, plaident « pour le bilinguisme intégral dès la première année du primaire » (p. 428). Ce que nous revenons de loin parfois...

Entre 1942 et 1944, l'indépendantisme de Groulx est un peu mis en veilleuse par les forces en présence sans doute (l'application de la censure « souvent aveugle » (p. 439) et la Ligue de la défense du Canada mise en place donne à Groulx et Bourassa l'occasion de renouer à un nationalisme

commun dans la lutte à la conscription, caractérisée par le plébiscite, une fourberie majeure du Canada anglais envers le Canada français et le Québec.

Mise en place d'institutions permanentes et retraite

La déconfiture du Bloc populaire, tout comme celle de l'ALN auparavant, ont déçu Groulx et les nationalistes progressistes. Pendant ce temps, l'abbé Maheux fonde un département d'histoire et de géographie à l'Université Laval qui cherche la bonne entente avec le Canada anglais et collabore avec ses universités. À preuve, « tous ses étudiants suivent des stages d'anglais et deviennent bilingues » (p. 465). À Montréal, l'Institut d'histoire est aussi créé en 1946 et « Groulx et Frégault [professeur et directeur] espèrent au contraire que le développement d'un département d'histoire, animé par des Canadiens français, fortifiera la culture canadienne-française dans le domaine scientifique ». L'engagement des historiens Maurice Séguin puis Michel Brunet contribuera beaucoup à l'atteinte de cet objectif. « L'institut d'histoire doit servir la nationalité canadienne-française, mais de façon organique, en tant qu'institution de haut savoir et non pas en tant qu'œuvre idéologique » (p. 466).

C'est dans cet esprit qu'est fondé par Groulx principalement l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF) et sa *Revue d'histoire de l'Amérique française* (*RHAF*) qui cherchent avec beaucoup de succès à développer la recherche scientifique et ainsi « illustrer notre présence en un secteur de haute culture » (Groulx, *RHAF*, déc. 1948, cité p. 475). D'ailleurs, « Groulx fera toujours la distinction entre l'éducation nationale, légitime, et la recherche historique, qui doit viser, dans la mesure du possible, la vérité. » (p. 495)

La retraite de l'enseignement de Groulx est l'occasion de publier de nombreux livres dont *Histoire du Canada français* au début des années 1950 à propos duquel « Marcel Trudel l'historien de [l'École de] Laval avoue avoir été agréablement surpris » (p. 496) des propos du « maître de la nouvelle histoire » fondée sur la recherche objective. Dans cette foulée, l'histoire de la Nouvelle-France « héroïque n'y a plus sa place, l'analyse domine » (*Idem*). Par ailleurs, Groulx n'est plus un modèle pour la jeunesse au long de ces années 1950, puis 1960. « Les attaques vont se multiplier, la gauche anticléricale québécoise peut se faire plus virulente et le chanoine Groulx associé aux valeurs traditionnelles canadiennes-françaises et à la foi, deviendra une de ses bêtes noires » (p. 504).

Désunions nationalistes accentuées et écoles de pensée

De plus en plus, les néo-nationalistes québécois sympathisent avec la gauche, ce qui les opposent aux nationalistes plus conservateurs. Groulx, isolé, ne se sent l'âme – nationaliste – à appuyer ni un ni l'autre. De plus, d'autres néo-nationalistes, les historiens de l'école de Montréal Séguin, Brunet et Frégault, dont il fut le maître, se font de plus en plus critiques envers sa pensée. Pour eux, la Conquête de 1760 est une défaite fondamentale qui schématise tragiquement la suite pour ce peuple canadien devenu canadien-français aux plans économique, politique, social et culturel et condamné structurellement à une médiocrité perpétuelle. Seule l'indépendance pourrait y pallier, « si tant est qu'elle soit possible », dit Séguin (1962).

Groulx ne peut accepter un tel constat, qu'il qualifie d'exagérément pessimiste, lui qui ne s'est « jamais caché les terribles méfaits de la catastrophe de 1760 », tout en « croyant ce mal curable. J'ai même cru à une certaine

grandeur de notre histoire» (p. 526). Groulx partage de plus les aspirations de ces jeunes historiens «à dépasser la survivance et la critique de la place des Canadiens français dans la Confédération; d'ailleurs il a souvent pris position en ce sens. Mais il ne peut accepter, outre leur fatalisme, le mépris pour la culture et l'histoire canadiennes-françaises.» Parmi les réussites, Groulx note en particulier «la survie» (p. 530).

Quant aux dénonciations dont Michel Brunet se fait l'accusateur principal sur «l'agriculturisme, l'antiétatisme et le messianisme» (p. 531) de leurs devanciers, incluant Groulx sans le nommer, elles blessent profondément le prêtre-chanoine-historien qui, on l'a vu avec la nationalisation de l'électricité et le programme économique de l'ALN notamment, lutte et revendique depuis longtemps une nécessaire émancipation économique québécoise. Si l'on observe l'évolution du Québec au long du demi-siècle qui s'est écoulé depuis la mort de Groulx, il faut bien constater qu'il avait à bien des égards raison, même si la pensée de Séguin sur, par exemple, l'oppression essentielle vécue par une minorité dans un ensemble fédéral demeure d'une extrême pertinence à savoir, à étudier et à méditer. Quant aux historiens de l'école de Laval, ils poursuivent dans le sillon tracé à Québec dès les années 1830 par les William Smith et Joseph-François Perreault (Allard, dans Bouvier et al., 2012, chap. 1). Pour l'école de Québec, les sources de l'infériorité économique des Canadiens ne sont pas attribuables aux effets de la Conquête. Ils sont plutôt à trouver dans le régime français, la culture canadienne-française et le nationalisme canadien-français. Pour l'abbé Maheux (en 1958), le problème est la culture canadienne-française, étroite, débilitante: «Je suis convaincu que le Canadien français est incroyablement inefficace et paresseux».

> Les nouveaux historiens de Laval, Trudel, Ouellet et Hamelin, laïcisent et modernisent peu à peu la tradition de pensée loyalistes illustrée par sir Thomas Chapais ou Mgr Camille Roy et détendue par l'abbé Maheux. Ils voient dans la Conquête et la domination britannique des bienfaits, à travers l'intégration du Québec à un univers libéral et capitaliste (p. 533-534).

Fin de vie productive

En fin de vie, Groulx se fait à nouveau visionnaire en défendant « une libération économique qui permettrait aux citoyens du Québec de gagner leur vie dans la langue majoritaire, le français » (p. 550). La force de travail dont il fait preuve jusqu'à la toute fin est par ailleurs impressionnante. Tout en publiant plusieurs livres synthèses sur l'histoire de son peuple qu'il a tant aimé, il produit pas moins de 72 recensions critiques dans la *RHAF*, de 1964 à 1967, de l'âge de 86 à 89 ans ! (p. 556) Enfin, « Il endosse la formule des États associés, trois ans avant René Lévesque [...] Il est aussi en avance sur le futur slogan de l'Union nationale de Daniel Johnson en 1966. "Égalité ou indépendance" » (p. 554).

Conclusion

Comment ne pas être impressionné par l'œuvre phénoménale de Lionel Groulx et dont le Québec a somme toute tant bénéficié ? L'exceptionnelle contribution de Charles-Philippe Courtois aidera grandement à le faire réaliser et vieillira, je le pense, fort bien. En terminant, je dois confesser la préoccupation qui n'a eu de cesse m'affliger tout au long de cette belle lecture et de la rédaction qui s'achève. Quand, nous Québécois, saurons-nous efficacement nous lever contre le genre de désinformation à grande échelle qui a sévit au Québec depuis deux générations sur les tenants et aboutis-

sants de l'œuvre de Groulx ? Il y en aurait évidemment long à dire, mais je vais me borner à écrire ici que cela relève pour moi du scandale historique, rien de moins. Comme le démontre récemment Yvan Lamonde (2017), c'est encore une fois la plus grande réussite du conquérant britannique d'avoir fait en sorte qu'une bonne part de cette division se fasse entre nous. C'était vrai au temps de Groulx et ce l'est toujours. En prendre davantage conscience ne peut nous faire que du bien.

Félix Bouvier, UQTR

MICHEL BRUNET
La France impériale et la Nouvelle-France. Un regard neuf sur 1759, Rosemère, Éditions Pierre Tisseyre, 2017, 320 pages

Regard neuf? Oui, et il se situe dans la mouvance des travaux français de Laurent Veyssière et de Bertrand Fonck, et aussi des travaux québécois de Raymonde Litalien, Jean François Palomino, Sophie Imbeault et Denis Vaugeois. Ce regard neuf est celui non de l'historien bien connu, mais d'un ex-diplomate québécois sensible à la géopolitique et au comparatisme, qui déconstruit la politique coloniale de l'empire français du XVIII[e] siècle pour montrer la démesure et la fragilité de ses prétentions continentales. Regard neuf d'un auteur qui, à partir d'une explication nouvelle et claire, devrait façonner une vision nouvelle chez le lecteur et lui faire regarder affectivement la France et la Conquête autrement. L'analyse et l'écriture sont d'une exceptionnelle efficacité: à partir de l'affirmation «La Nouvelle-France était une colonie française», l'auteur décompose chacun des mots pour en faire éclater la banalité.

Quatre décisions royales permettent de faire le lit de cette nouvelle lecture: limiter le peuplement aux catholiques, se privant du coup du dynamisme économique des protestants qui eux peuplent les colonies britanniques au sud; négliger le développement économique au profit de la valorisation continentale de la colonie avec comme effet de faire de la Nouvelle-France «une petite colonie sur un grand territoire»; opter pour le développement (faible) de la Louisiane pour freiner l'expansion occidentale des colonies américaines, avec le résultat que la Louisiane ne compta jamais plus de 10 000 habitants en comparaison de Charleston en 1760 avec ses 100 000 citoyens; paradoxe enfin du traité d'Utrecht de 1713 par lequel la France cède à l'Angleterre la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et la baie James, coupant le corridor de communication vers l'intérieur, négligeant la

protection de la façade atlantique, avec le résultat de la fondation en 1749 d'Halifax qui en trois ans compte 4000 habitants autant que Montréal fondée en 1642.

Ces décisions royales, qui affirment la primauté des considérations européennes de la France, indiquent que la colonie est destinée à devenir plus un continent qu'un pays. Le déficit démographique limite singulièrement le développement d'une main-d'œuvre un tant soit peu spécialisée et empêche la création d'un marché intérieur. La colonie ne compte pas vraiment de villes fortes comme les villes de Boston, Newport, New York, Philadelphie, Baltimore, Savannah ou Richmond. L'économie impériale demeure monosectorielle : en 1770, la fourrure représente les trois quarts des exportations de la colonie qui n'a pas exploité ses bancs de morue, sans compter la corruption de l'intendant Bigot de 1748 à 1760. Michel Brunet trouve plutôt oiseux le débat des années 1960 sur la décapitation d'une « bourgeoisie », d'une classe d'entrepreneurs dont on a difficulté à établir une liste.

La primauté des intérêts européens de l'empire français trouve dans une politique de forte militarisation un signe éloquent : la métropole et la colonie sont en état de guerre quasi permanent, la France décide de multiplier les forts dans la vallée de l'Ohio alors que ses capacités navales ne se comparent pas vraiment à celles de l'Angleterre.

La faiblesse de la colonie française se révèle avec la comparaison des colonies britanniques au sud qui sont le plus important marché d'exportation de l'Angleterre en 1770, qui fournissent vers 1780 le tiers du tonnage maritime anglais et dont les élites façonnent une culture coloniale (collèges/universités, imprimerie, presse) sans équivalent au nord. Elle se mesure encore au fait, qu'à la différence

des assemblées coloniales au sud qui délèguent des représentants à Londres pour nommer leurs oppositions et attentes, les Canadiens sont sans voix politique, sans liberté de presse ou de réunion, sans capacité d'intervention à Versailles pour influencer la politique coloniale. Pouvaient-ils d'ailleurs bien voir et énoncer plutôt une politique de « pays », une Nouvelle-France sans la Louisiane, sans le pays des Illinois, sans la vallée de l'Ohio ? Pour Michel Brunet, la Nouvelle-France avait été perdue avant, pendant et après 1760.

Une fois établi ce bilan, l'auteur éclaire la situation critique de la colonie à la fin du régime français. La France connaît quatre ministres des colonies à Versailles de 1757 à 1760. Par sa « folle aventure » dans la vallée de l'Ohio en 1753-1754, elle marque une vision continentale nord-sud plutôt que de prendre la mesure des moyens d'une politique plus viable d'est en ouest, au moment où les colonies américaines sont plus riches, vingt fois plus peuplées et où la métropole anglaise peut compter sur une force navale supérieure.

Pour l'auteur, 1759 n'entame en rien « l'honneur de nos ancêtres » : ils se sont battus pour un meilleur sort, celui de la métropole, qui avait négligé de mettre en place des mesures défensives entre Gaspé et Québec et de fortifier Lévis. Confrontés à 37 000 hommes de troupe anglais, les Canadiens furent oubliés à leur sort parce que seul comptait celui de l'empire. 1763 fut l'année du « grand marchandage », Choiseul ayant dès le début des négociations offert le Canada. Instrument de négociation, la colonie fut d'autant mieux oubliée, « abandonnée » et placée devant des dettes non honorées par la France : abandon politique et financier. Pour Michel Brunet, l'événement de 1759, d'ordre militaire et temporaire, fut surestimé ; celui de 1763, de nature politique et finale, sous-estimé, mas-

quant la vraie chose : la politique impériale française du XVIII[e] siècle révélée dans la primauté des intérêts métropolitains sur ceux de la colonie « continentale ».

Pour l'auteur, il n'y a pas eu de « traumatisme » de la Conquête, il n'y a pas eu de « vaincus » en 1759 et il faut vivre « sans nous encombrer du lourd bagage d'une "Conquête" » (p. 237). Le problème pour les Québécois d'aujourd'hui, ce ne sont pas les Canadiens de l'époque, c'est la France, sa politique impériale, ses intérêts qu'elle n'a pas été capable de soutenir et défendre.

Quel « regard neuf » les ex-coloniaux peuvent-ils poser sur eux-mêmes et sur la France ? Comment joue la déculpabilisation, d'une part, et comment le jugement sur la France change-t-il vraiment ? Expliquer et comprendre « l'abandon » autonomisent-ils l'abandonné ? Qu'a donc de thérapeutique ce regard neuf ? Car c'est aussi de cela dont il s'agit. Le plus d'analyse possible pour dénouer un nœud tissé d'affect. À moins de (prétendre) se guérir par l'amnésie, la grande tentation, la grande méprise.

Yvan Lamonde
Historien

MARTIN LAVALLÉE
Denis-Benjamin Viger: un patriote face au Canada-Uni, VLB éditeur, 2017, 195 pages

L'historien Martin Lavallée a eu la bonne idée d'extraire Denis-Benjamin Viger des oubliettes. Grâce à lui, nul ne pourra dorénavant plaider l'ignorance. Le portrait qu'il en fait est à ce point captivant que je ne peux résister à l'envie d'en proposer un résumé.

Viger est né le 19 août 1774. Il a pour cousins Jacques Viger, premier maire de Montréal, Louis-Michel Viger, fondateur de la *Banque du peuple*, Bonaventure Viger, Louis-Joseph Papineau, Côme-Séraphin Cherrier, patriotes de leur état, de même que Mgr Jean-Jacques Lartigue, premier évêque de Montréal. Mais notre homme ne s'est pas contenté d'être bien né. Après des études chez les Sulpiciens, il entreprend des études de droit. Il fera sa cléricature chez Joseph Bédard, frère de Pierre-Stanislas, député et juge, de même que chez Joseph-Antoine Panet, premier orateur de l'Assemblée. L'écriture l'intéressait. Il a rédigé de nombreux textes d'analyses politiques. Ce serait d'ailleurs bien qu'un historien en publie une édition critique. Viger pensait que la presse avait un rôle important à jouer dans la société. Il a donc soutenu financièrement nombre de journaux. Ce n'est pas tout. « En 1803, écrit Lavallée, il est nommé lieutenant des milices de Montréal et il est capitaine au troisième bataillon pendant la guerre de 1812 contre les Américains » (p. 14).

Plus tard, Viger se fera diplomate. Accompagné par son secrétaire François-Xavier Garneau, il sera dépêché à Londres pour défendre les intérêts de l'Assemblée. Il aimait les livres. Sa bibliothèque en comptait plus de 3000. Il sera aussi « le deuxième propriétaire foncier en importance à Montréal, derrière Pierre Berthelet, mais devant Sa Majesté

elle-même et John Molson père» (p. 15). Sachant tout cela, Viger ne pouvait qu'être happé par la passion de la politique. Il sera député, conseiller législatif – il goûtera même de la prison – puis député à nouveau sous le régime de l'Union. Sa vie privée sera moins mouvementée. En 1808, il épouse Marie-Amable Foretier qui s'impliquera dans différentes organisations charitables, dont celle d'Émilie Gamelin. Le couple n'aura qu'un enfant qui mourra en bas âge. Après une vie bien remplie, Viger décède le 13 février 1861.

Denis-Benjamin Viger a donc été un homme au destin singulier. Cela dit, cette biographie, tirée d'un mémoire de maîtrise, n'en est pas une au sens où nous l'entendons habituellement. C'est plutôt une biographie intellectuelle et politique. D'abord, à la page 21, Martin Lavallée fait ce constat: «En somme, la première décennie de l'Union des Canadas n'est connue, du côté canadien-français et aux points de vue idéologiques et politiques, que sous l'angle des réformistes et des rouges.» De là son objectif: «Il semble donc évident qu'une étude spécifique sur Denis-Benjamin Viger s'avère nécessaire afin de mieux comprendre et circonscrire le personnage durant l'Union.» Pour l'essentiel, le livre se divise en deux parties. Dans le premier chapitre, Lavallée analyse les idées de Viger. Dans les chapitres suivants, il tente de nous expliquer comment elles ont influencé ses décisions. J'ai usé du verbe «tenter» à dessein. Si la première partie de cet ouvrage est réussie, la seconde, elle, l'est beaucoup moins.

La pensée de Viger divergeait sensiblement de celle de nombreux patriotes. Cette démonstration est d'ailleurs fascinante. Lecteur d'Edmund Burke et de Joseph de Maistre «Viger est animé d'une pensée nationaliste, conservatrice, qui conjugue une critique du libéralisme marchand et du progressisme libéral issu des Lumières» (p. 23). Plus précisément, Viger «utilise donc les thèses de Burke, qui défendait la société

anglaise contre les idéaux de la Révolution française, en les appliquant à la société canadienne contre l'impérialisme de l'oligarchie britannique» (p. 29). Son nationalisme se distingue également de celui des Patriotes. Selon Lavallée, c'est un nationalisme culturel qu'il définit ainsi: «si l'universalisme des Lumières tend, à terme, à l'uniformisation des cultures et des individus, le nationalisme culturel issu du romantisme européen tient plutôt à la préservation de la diversité humaine à travers les cultures nationales» (p. 35).

Autre distinction, Viger ne cache pas «son admiration de la constitution mixte britannique, qui permet aux composantes d'une société de se compléter et de s'équilibrer dans un ordre parfait» (p. 37). Donc, «Viger, contrairement à son cousin Papineau et à une certaine frange du Parti patriote, ne revendique jamais la république ni la rupture du lien colonial avec l'Angleterre» (p. 54-55). C'est ainsi que «le 23 novembre 1837, Viger signe une adresse *Aux habitants du district de Montréal* avec treize autres magistrats, dans laquelle il invite ses concitoyens non seulement à s'abstenir de toute démarche violente, mais encore à rentrer paisiblement dans [leurs] foyers» (p. 57).

Pour illustrer son propos, Lavallée donne l'exemple de la conception de Viger du régime seigneurial: «Depuis la Nouvelle-France, toute l'organisation "économico-sociale" des Canadiens repose sur le régime seigneurial et c'est cette organisation et le système de propriété qui lui est inhérent que Viger cherche à préserver.» Et Lavallée d'ajouter: «De même, les institutions seigneuriales représentent un bon moyen de contrer le capitalisme des spéculateurs reposant sur la propriété individuelle à l'anglaise» (p. 51). Selon l'historien, Viger ne défend pas ce régime par intérêt personnel: «Pour lui, bien qu'il soit imparfait, le régime seigneurial est celui de la population canadienne-française et c'est à elle

seule qu'il revient de le réformer ou de le perfectionner, si elle le juge nécessaire» (p. 84).

La seconde partie du livre a pour objectif de démontrer la cohérence entre la pensée de Viger et ses décisions dans le cadre du Canada-Uni. Malheureusement, le récit de Lavallée s'embourbe principalement parce que son but est moins de comprendre et d'expliquer ces décisions que de les défendre. À l'évidence, notre historien est plus à l'aise avec l'exposé des idées politiques de son héros que de faire un récit structuré de ses luttes.

L'objectif politique de Viger consistait essentiellement à lutter pour le rappel de l'Acte d'Union. Sur ce point, la démonstration de Lavallée est éloquente. Toutefois, elle l'est beaucoup moins en regard de la stratégie choisie par Viger. Par exemple, pour combattre l'Union, Viger proposait la doctrine de la «double majorité», comme indiqué à la page 94. Or, il nous faut attendre la page 131 pour en avoir une définition détaillée. Dans un autre ordre d'idée, en 1843, LaFontaine démissionne et Viger accepte d'entrer au gouvernement à l'invitation du gouverneur Metcalfe. Aux élections de 1844, le peuple désavoue cette décision. Lavallée va même jusqu'à avancer que ces élections constituent pour lui «un revers personnel et politique». Malgré tout, l'historien ajoute que Viger aurait réussi «à faire adhérer une partie importante des Canadiens français à sa doctrine de la double majorité et à faire douter de la valeur de l'alliance avec les réformistes du Haut-Canada» (p. 126). Voilà une analyse quelque peu contradictoire... La doctrine de la «double majorité» était peut-être aussi séduisante que celle du «gouvernement responsable» portée par LaFontaine et les réformistes, mais Lavallée ne parvient pas à nous convaincre. Je le répète: entre expliquer les décisions d'un homme et les défendre, il y a un monde de différence.

La confusion est aussi due au fait que le style de Lavallée manque de fluidité. À ce jour, je n'ai pas encore saisi ce qu'il veut dire quand il écrit ceci :

> Au lendemain de la crise ministérielle, Viger n'est donc pas complètement isolé, même si ses appuis, à l'exception de *L'Aurore* et de Barthe, sont plus ou moins neutres, sympathiques à l'homme et à ses vues, mais non partisans. D'ailleurs, certains de ces appuis, dont le clergé, sont motivés par leurs propres intérêts qui les feront changer de camp dans les années qui suivent (p. 118).

Par ailleurs, si cet ouvrage est fort bien documenté, il reste que les sources utilisées par Lavallée posent un problème. D'abord, il écrit qu'« à partir de 1840 et pendant la majeure partie de la décennie, Viger utilise le journal qu'il finance, *L'Aurore des Canadas* ». Puis, il avoue que « C'est donc principalement à partir de ce journal et des écrits de Viger que nous allons analyser les lumières qui sont les siennes » (p 64). Ce n'est pas ce qu'on pourrait appeler une source neutre et indépendante. Peut-être suis-je un peu trop rigide, mais, s'il est légitime que cette source puisse servir à mieux comprendre la pensée de Viger, je ne pense pas qu'elle puisse aussi servir à défendre ses choix politiques. Qui plus est, Lavallée n'a pas jugé opportun d'expliquer ce choix méthodologique ni d'avertir le lecteur des limites et des inconvénients liés à ce choix.

À propos de Viger, Lionel Groulx écrit ceci : « Quel fait singulier, à tout prendre, que la conduite de Denis-Benjamin Viger, et celle des deux Papineau et de quelques autres, après 1840 ! »

Malgré une excellente introduction, un premier chapitre prometteur et une bibliographie exhaustive, je ne crois pas que Martin Lavallée parviendra à dissiper les doutes de Groulx et de combien d'autres historiens à l'égard des

choix politiques de Viger. Mais l'auteur aura tout de même réussi à nous persuader, et ce n'est pas rien, qu'on « ne peut remettre en question les convictions civiques de Viger et son sentiment de devoir envers la patrie, sentiment qui l'anime dès le début de sa carrière publique » (p. 110).

C'est ce sentiment « de devoir envers la patrie » qui a dû inspirer cette réflexion de Viger à propos du projet d'union de 1822 qu'il voit comme « un acte d'iniquité politique » ourdi par « les habiles combinaisons d'un petit nombre d'hommes restés étrangers au milieu de nous, qui n'étaient pas satisfaits de s'y trouver placés au premier rang et d'y jouir à peu près de tous les avantages attachés à une caste privilégiée » (p. 42-43). Je ne peux que m'incliner devant la lucidité de cette analyse. Ils seraient nombreux à se braquer si j'osais prétendre qu'il y a une certaine ressemblance entre la mentalité des anglophones de 1822 et celle de notre « caste privilégiée » contemporaine. Comme au cinéma, on me dirait sûrement que toute ressemblance avec la situation actuelle ne saurait être que fortuite...

Martin Lemay
Essayiste

Xavier Barsalou-Duval
Député de Pierre-Boucher—Les Patriotes—Verchères

BLOC Québécois

1625, boulevard Lionel-Boulet, bureau 202
Varennes (Québec) J3X 1P7

Téléphone : 450 652-4442
Courriel : xavier.barsalou-duval@parl.gc.ca

GABRIEL STE-MARIE
Député fédéral de Joliette

BLOC Québécois

450 752-1940
gabriel.ste-marie@parl.gc.ca

MICHEL BOUDRIAS
Député de Terrebonne

www.michelboudrias.quebec
michel.boudrias@parl.gc.ca

450-964-9417
730, Rue St-Louis, Terebonne J6W 1J6

SSJB
Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec

L'assurance d'une culture québécoise forte et vivante

Fière de soutenir

la réalisation de la revue de L'Action NATIONALE

LANGUE FRANÇAISE
HISTOIRE et PATRIMOINE
FÊTE NATIONALE
ARTS et CULTURE
FIERTÉ et IDENTITÉ QUÉBÉCOISES

1 800 943-2519 | www.ssjbcq.quebec

le *Rassemblement* pour un *Pays Souverain*

Québec notre seule patrie

www.rps.quebec

Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance-vie

Société Saint-Jean-Baptiste de la MAURICIE

www.ssjbmauricie.qc.ca
819-375-4881 - 1-800-821-4881

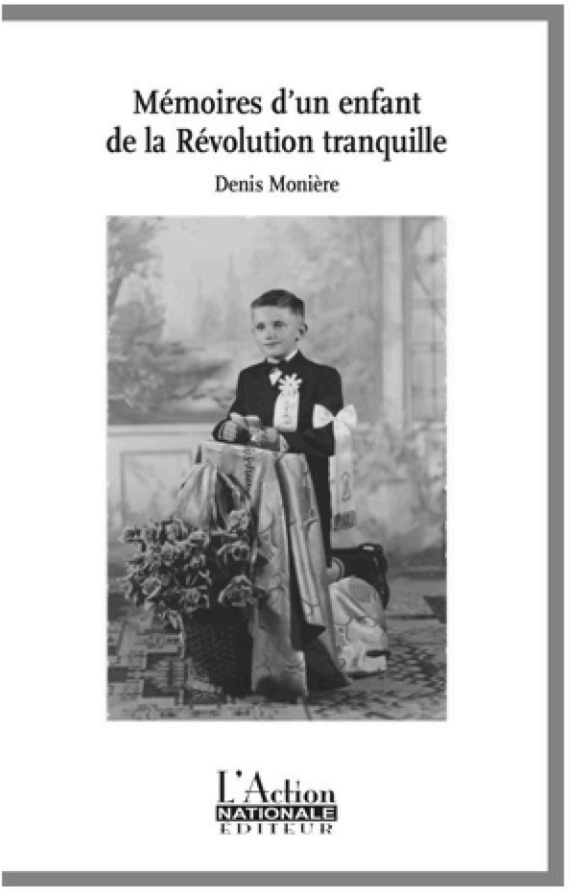

Mémoires d'un politologue

D'entrée de jeu, je n'hésite pas à me définir comme un enfant de la Révolution tranquille parce que j'ai été formé durant ces années d'effervescence. J'ai connu l'avant et l'après. J'ai été immergé dans le système de valeurs préconisé par un catholicisme fervent. J'ai vu les effets matériels de la prospérité économique et les conséquences des transformations sociales qui ont suivi l'industrialisation du Québec de l'après-guerre et qui, en dix ans, ont bouleversé le mode de vie, les valeurs et les comportements des Québécois.

ISBN 978-2-89070-024-6 –224 pages

25 $ taxe et expédition comprises

achat à la boutique internet, par la poste, au téléphone (p. 144)

L'Action nationale en héritage

Legs et dons planifiés

Les dons planifiés constituent un apport essentiel pour un organisme comme la Ligue d'action nationale ; tous les dons qu'elle reçoit sont d'une grande importance puisqu'ils permettent d'offrir à nos abonnés une revue de qualité, et ce, sans s'éloigner, même avec près d'un siècle d'existence, de sa mission.

Qu'est-ce qu'un don planifié ?

Les dons immédiats, ceux qui sont mis à la disposition de la Ligue d'action nationale dès qu'ils sont faits et les dons différés, dons destinés à être remis à la Ligue d'action nationale à une date ultérieure (ex. : dons testamentaires, d'assurance-vie, fiducie testamentaire, etc.)

Vous avez peut-être une police d'assurance-vie de quelques milliers de dollars que vous avez souscrite il y a plusieurs décennies et qui pourrait être cédée à *L'Action nationale* sous forme de don planifié et contribuer ainsi à la pérennité de la revue. Les dons planifiés font partie intégrante de la planification financière et successorale. Ils peuvent prendre diverses formes, et l'avis d'un planificateur financier professionnel pourra vous aider à choisir l'option la plus avantageuse pour vous. Si dans votre testament vous nommez la Ligue d'Action nationale comme bénéficiaire, faites-le-nous savoir afin que nous puissions vous manifester notre reconnaissance.

Si vous désirez effectuer un don planifié à la Ligue, nous pourrons vous remettre un reçu pour dons. Contactez-nous si vous avez besoin des conseils du planificateur financier professionnel de la Ligue d'Action nationale.

Ligue d'Action nationale – Programme de dons planifiés
a/s de Jacques Martin
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

- Évaluation d'entreprises → faisabilité.
- Transfert familial.
- Rachat par cadres.
- Ventes - Achats - Fusions.
- Services conseils en financement.

Une équipe multidisciplinaire
offrant tous les services requis
pour une transaction réussie.

819 397-4920
gfb@tlb.sympatico.ca

Tableau d'honneur des donateurs et légataires de la Ligue d'action nationale

Plusieurs personnes nous ont laissé des legs ou des dons qui permettent d'assurer la pérennité de la revue *L'Action nationale* depuis maintenant 100 ans. C'est la Fondation Esdras-Minville qui gère le patrimoine dédié à la revue, mais pour l'obtention d'un reçu pour fins fiscales, il faut libeller les dons et les legs à la Ligue d'action nationale.

Nous exprimons notre gratitude à nos généreux mécènes par une mention à perpétuité à ce tableau d'honneur qui fait état du cumul des dons et des legs.

Membres Bâtisseurs Émérites

plus de 50 000 $

François Beaudoin
Gaston Beaudry †
André Véronneau

Membres Grands Bâtisseurs

de 25 000 $ à 49 999 $

Hector Roy †

Membres Bâtisseurs

de 5000 $ à 24 999 $

Dominique Bédard †
Bernard Lamarre †
Bernard Landry
Bryan L'Archevêque
Jacques C. Martin
Paul Mainville †
Cécile Vanier †

Membres bienfaiteurs 1500 $ à 4999 $

Robert Ascah
André Baillargeon
Jean-François Barbe
Luc Bertrand
Antoinette Brassard
Jacques Cardinal
Charles Castonguay
Bernard Courteau
Guy Cormier
Richard Côté
Harold Dumoulin
Lucia Ferretti
Leopold Gagnon
Yvon Groulx
Marcel Henry
Benoît Houde
Gérard N Houle
Marcel et Hélène Jacob
Henri Joli-Cœur
Marc Labelle
Isabelle Lamarche
Isabelle Laporte
Isabelle Le Breton
Maurice Leboeuf
Richard Leclerc
Laurent Mailhot
Pauline Marois
Cécile Martin et
Marcel Masse †
Michel Moisan
Estelle Monette †
Lucie Monette
Réjean Néron
Reginald O'Donnell
Pierre Karl Péladeau
Gilles Pelletier
Réal Pilon
Richard Rainville
Ivan Roy
Paul-Émile Roy
Ginette Simard
Rita Tardif
Robert G. Tessier †
André Watier

Club des 100 associés 1000 $ à 1499 $

Fernand Allard
Patrick Allen †
François-Albert Angers †
Gaston-A. Archambault †
Gabriel Arsenault
Jean-Paul Auclair †
Jacques Baillargeon
Paul Banville
Yvan Bédard †
Jacqueline Claire Binette
Henri Blanc
Charles Eugène Blier
Gilles Blondeau
Charles Eugène Blier
David Boardman
Yvon Boudreau
Gaétan Breault
Marcelle Brisson
Henri Brun
Paul Carrier
Jean-Paul Champagne
Jean-Charles Claveau
Roch Cloutier
Robert Comeau
Normand Cossette
George Coulombe
Louis-J. Coulombe
Fernand Couturier
Gérard Deguire
Benoit Dubreuil
André Dubuc
Bob Dufour
Yves Duhaime
Marcel Fafard
Nicole Forest
Raymond Gagnier
Léopold Gagnon
Romain Gaudreault
André Gaulin
Henri-F. Gautrin †
Claude Ghanimé
Paul Grenier †
Michel Grimard
Yvan Hardy
Germain Jutras
Georges Lacroix
Raymond Laflamme
Lucie Lafortune †
Anna Lagacé-Normand †
Gisèle Lapointe
Roger Lapointe
Gérald Larose
Denis Lazure †
Jacques Libersan
Clément Martel
Yvon Martineau †
Roger Masson
Monique Michaud
Daniel Miroux
Louis Morache
Rosaire Morin †
Gilbert Paquette
Jacques Parizeau †
Hubert Payne
Claude Pilote
Fernand Potvin
Alain Prévost
Arthur Prévost †
Antoine Raspa
Ghislaine Raymond-Roy
René Ricard
René Richard †
Dominique Richard †
Jacques Rivest
Jean-Denis Robillard
Louis Roquet
Pierre-Paul Sénéchal
Denise Simoneau
Michel Taillefer
Claudette Thériault
Serge Therrien
Marcel Trottier †
Réal Trudel
Denis Vaugeois
Claude-P. Vigeant
Marcelle Viger
Madeleine Voora

Inscrivez la
« Ligue d'action nationale »
parmi vos fournisseurs avec
votre numéro d'abonné

et payez directement votre
renouvellement d'abonnement
de votre compte bancaire.

Chez Desjardins et dans
les institutions financières
participantes

Prévenez le coût!

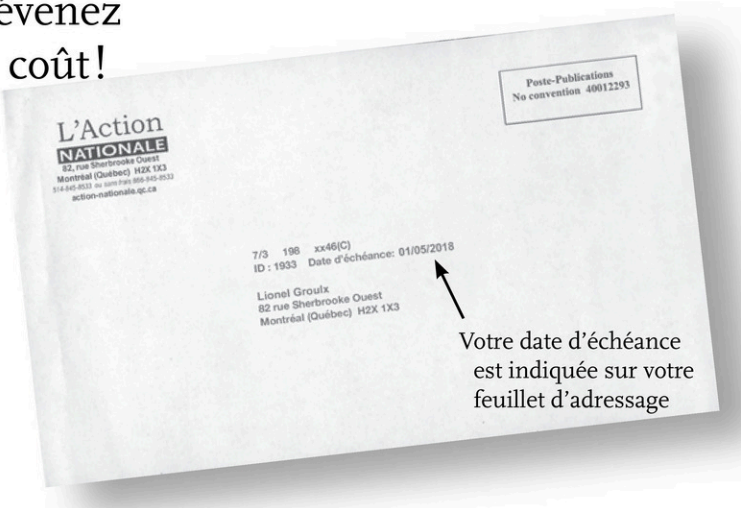

Vous pouvez payer votre abonnement

- par la poste (chèque et cartes de crédit*) ;
  L'Action nationale
  82, rue Sherbrooke Ouest
  Montréal (Québec) H2X 1X3

- par téléphone (cartes de crédit*) ;
  514 845-8533 ou 1 866 845-8533

- par la boutique internet**
  action-nationale.qc.ca

Paiement direct avec votre avis de renouvellement

Vous pouvez maintenant inscrire la Ligue d'action nationale parmi vos fournisseurs dans votre compte chez Desjardins et les autres institutions participantes. Votre avis de renouvellement indique votre numéro d'abonné vous permettant de vous identifier et de payer directement votre abonnement au guichet ou par internet.

Chaque abonné est important pour nous.

*** VISA et MASTERCARD acceptées**

**** VISA, MASTERCARD ou paiement PAYPAL**

Liberté d'expression

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

Rédaction

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 3000 mots alors que le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots. Les textes sont reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

Index

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » (1948-2002), dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

Les numéros de *L'Action française* et de *L'Action nationale* de 1917 à 2013 sont numérisés et accessibles dans le site de la BAnQ.

Reproduction

La traduction et la reproduction des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

Mise en page

Sylvain Deschênes

Impression

Marquis imprimeur

Ligue d'action nationale

Mission

La Ligue d'action nationale est l'éditrice de la revue *L'Action nationale*. Sa mission est d'être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Vice-président

Christian Gagnon

Secrétaire

Michel Sarra-Bournet

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Isabelle Le Breton
Anne-Michèle Meggs
Simon-Pierre Savard-Tremblay

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Djemila Benhabib
André Binette
Mathieu Bock-Côté
Nicolas Bourdon
Robert Comeau
Charles-Philippe Courtois
Myriam D'Arcy
Catherine Fournier
Jacques C. Martin
Gilbert Paquette
Danic Parenteau
Guillaume Rousseau
Patrick Sabourin
Pierre Serré
Gilles Toupin

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier, Jacques Brousseau, Hélène Chénier, Lucia Ferretti, Yvon Groulx, Léo Jacques, Delmas Lévesque, Yves Michaud, Pierre Noreau, Roméo Paquette, Hélène Pelletier-Baillargeon

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Henri Laberge, Jacques-Yvan Morin, Paul-Émile Roy

Tarifs 2018

	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement	**85 $** *(73,93 $ + taxes)*	**145 $** *(126,11 $ + taxes)*
Abonnement de soutien	**175 $**	**300 $**
Étudiant	**50 $** *(43,49 $ + taxes)*	**85 $** *(73,93 $ + taxes)*
Institution	**145 $** *((126,11 $ + taxes*	**240 $** *(208,74 $ + taxes)*
Autres pays	**150 $**	**275 $**
Version numérique **Abonnement PDF**	**60 $** *(52,18 $ + taxes)*	**100 $** *(86,97 $ + taxes)*
	TVQ 1012563392 TQ0002	**TPS 11901 9545**

Paiement par chèque ou carte de crédit VISA ou MASTERCARD

- **paiement internet sécurisé dans notre site**
- **par la poste**
- **par téléphone**

Paiement de votre compte bancaire (renouvellement d'abonnement)

- **chez Desjardins et dans les institutions financières participantes**

L'Action nationale
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone : 514 845-8533
sans frais, 1 866 845-8533

Pour nous joindre par courriel
revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
Périodicité : 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP

www.sodep.qc.ca